Pubs of Govt
Nijhoff
10-10-50
68472

ETATS ANNEXES

à la loi fixant les crédits applicables aux dépenses du premier trimestre de l'exercice 1941.

Etat A. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget ordinaire de l'exercice 1941 et applicables au premier trimestre.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	Présidence du conseil.	
	I. — DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL	
	4e partie. — Personnel.	
1	Traitements du secrétaire d'Etat et du personnel de la présidence du conseil	319.610
2	Remboursement à diverses administrations	70.000
3	Présidence du conseil. — Indemnités et allocations diverses	157.502
4	Allocations familiales	12.250
5	Indemnités de résidence	57.335
6	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	Mémoire.
7	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	616.697
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
8	Présidence du conseil. — Matériel	165.210
9	Remboursement à diverses administrations	81.422
10	Indemnités de repliement	45.000
11	Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions	960.000
12	Dépenses de repliement. — Frais de matériel pour le fonctionnement des services	25.000
	Total pour la 5e partie	1.276.632
	8e partie. — Dépenses diverses.	
13	Dépenses de fonctionnement de la délégation du Gouvernement en Afrique française	762.500
14	Subvention au centre des hautes études d'administration musulmane	25.000
15	Allocations éventuelles et secours	1.250
16	Fonds spéciaux	12.500.000
17	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
18	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	13.288.750
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	616.697
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	1.276.632
	8e partie. — Dépenses diverses	13.288.750
	Total pour les dépenses administratives de la présidence du conseil	15.182.079
	II. — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'INFORMATION	
	4e partie. — Personnel.	
19	Administration centrale. — Traitements et salaires	1.242.729
20	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses. — Collaborations extérieures	72.500
21	Services extérieurs de censure. — Traitements et salaires	939.300
22	Indemnités de résidence	156.038
23	Allocations familiales	101.532
	Total pour la 4e partie	2.512.099
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
24	Frais de missions, de déplacements et de transports	250.000
25	Indemnités de repliement	355.875
26	Administration centrale. — Matériel	1.085.000
27	Services extérieurs de censure	157.500
28	Remboursements à l'imprimerie nationale	2.500
29	Frais d'affranchissement du courrier et de communications téléphoniques et télégraphiques	350.000
30	Frais de fonctionnement des services de propagande	9.750.000
	Total pour la 5e partie	11.950.875
	8e partie. — Dépenses diverses.	
31	Subvention à l'office français d'information	13.500.000
32	Dépenses soumises à des règles particulières de contrôle	5.000.000
33	Frais de justice et réparations civiles	12.500
34	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
35	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	18.512.500
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	2.512.099
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	11.950.875
	8e partie. — Dépenses diverses	18.512.500
	Total pour le secrétariat général de l'information	32.975.474
	III. — SERVICES D'ALSACE ET DE LORRAINE	
	4e partie. — Personnel.	
36	Traitements du directeur général des services d'Alsace et de Lorraine et du personnel du service central	221.150
37	Indemnités du directeur général des services d'Alsace et de Lorraine et du personnel du service central	6.782
38	Services temporaires de Strasbourg. — Traitements et salaires	85.830
39	Services temporaires de Strasbourg. — Indemnités diverses	250
40	Office général des assurances sociales. — Traitements et salaires	196.795
41	Office général des assurances sociales. — Indemnités diverses	325
42	Indemnités de résidence	44.115
43	Allocations familiales	11.864
44	Indemnités compensatrices des fonctionnaires d'Alsace et de Lorraine	46.364
45	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	100.000
46	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	125.000
	Total pour la 4e partie	838.470
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
47	Remboursement de frais	20.000
48	Service central. — Matériel	35.800
49	Services temporaires de Strasbourg. — Matériel	16.250

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
50	Office général des assurances sociales. — Matériel	8.750
51	Dépenses à rembourser à d'autres administrations publiques	20.000
52	Indemnités de repliement	195.500
53	Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions	77.000
	Total pour la 5e partie	373.300
	7e partie. — Subventions.	
54	Subventions et encouragements aux publications, représentations et manifestations d'intérêt national	Mémoire.
	8e partie. — Dépenses diverses.	
55	Secours	49.087
56	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
57	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	49.087
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	838.170
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	373.300
	7e partie. — Subventions	Mémoire.
	8e partie. — Dépenses diverses	49.087
	Total pour les services d'Alsace et de Lorraine	1.260.857
	IV. — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA JEUNESSE	
	4e partie. — Personnel.	
58	Traitements du secrétaire général et du personnel de l'administration centrale	1.443.178
59	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	30.853
60	Inspections générales et services généraux. — Traitements et salaires	1.261.200
61	Ecoles nationales de cadres. — Traitements	432.900
62	Ecoles nationales de cadres. — Indemnités diverses	4.800
63	Stages et camps de cadres. — Traitements et salaires	400.000
64	Chantiers de la jeunesse. — Traitements et indemnités	52.273.000
65	Indemnités de résidence	2.209.000
66	Allocations familiales	4.624.000
67	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	62.678.931
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
68	Matériel de l'administration centrale	860.000
69	Impressions et publications	2.500.000
70	Services régionaux. — Dépenses de matériel	3.287.000
71	Ecoles nationales de cadres. — Dépenses de fonctionnement	1.450.000
72	Stages et camps de cadres. — Dépenses de matériel	2.660.000
73	Maisons de jeunes. — Matériel	250.000
74	Commissariat général des chantiers de la jeunesse. — Matériel	800.000
75	Chantiers de la jeunesse. — Matériel des organismes régionaux	4.000.000
76	Matériel des chantiers	180.000.000
77	Chantiers. — Alimentation	81.900.000
78	Chantiers. — Masse générale d'entretien	94.500.000
79	Chantiers. — Dépenses hors masse	105.000.000
80	Chantiers. — Frais médicaux	14.710.000
81	Chantiers. — Indemnités de déplacement	7.651.000
82	Indemnités de repliement	309.000
	Total pour la 5e partie	499.877.000
	6e partie. — Travaux.	
83	Travaux et constructions	8.000.000
	7e partie. — Subventions.	
84	Subventions diverses	12.825.000
85	Orientation professionnelle	Mémoire.
	Total pour la 7e partie	12.825.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
86	Frais de propagande	2.500.000
87	Frais de justice et réparations civiles	312.500
88	Emploi de fonds provenant de legs et donations	Mémoire.
89	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	2.812.500
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Dépenses de personnel	62.678.931
	5e partie. — Dépenses de matériel et fonctionnement des services	499.877.000
	6e partie. — Travaux neufs	8.000.000
	7e partie. — Subventions	12.825.000
	8e partie. — Dépenses diverses	2.812.500
	Total pour le secrétariat général de la jeunesse	586.193.431
	RECAPITULATION POUR LA PRESIDENCE DU CONSEIL	
	I. — Dépenses administratives de la présidence du conseil	15.182.079
	II. — Secrétariat général de l'information	32.975.474
	III. — Service d'Alsace et de Lorraine	1.260.857
	IV. — Secrétariat général de la jeunesse	586.193.431
	Total pour la présidence du conseil	635.611.841
	Finances.	
	1re partie. — Dette publique.	
	I. — DETTE INTÉRIEURE	
	A. — *Dette perpétuelle.*	
1	Rentes perpétuelles	551.655.712
	B. — *Dette amortissable.*	
2	Rentes amortissables	1.408.546.288
3	Annuité versée à la caisse des dépôts et consignations pour amortir une somme équivalente à celle des bons du Trésor à 3 et 5 ans 1922 rachetés en bourse par cet établissement	19.140.920
4	Service des intérêts des avances faites à l'Etat par la caisse des dépôts et consignations pour la distribution de l'énergie électrique dans les campagnes	7.390.774
5	Service des avances faites à l'Etat par la caisse des dépôts et consignations pour le financement des prêts à moyen terme accordés par la caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel	Mémoire.
6	Service des intérêts des avances ou prêts consentis pour la construction d'habitations à bon marché	401.975.000
7	Service des intérêts des avances ou prêts consentis pour la construction d'habitations à bon marché améliorées et d'habitations à loyers moyens	45.000.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
8	Annuités de remboursement des avances faites pour le compte de l'Etat par la caisse des dépôts et consignations en application de l'article 4 du décret-loi du 24 mai 1938 (destruction des immeubles et îlots insalubres) .	Mémoire.
9	Annuités de remboursement des avances faites pour le compte de l'Etat par la caisse des dépôts et consignations en application de l'article 15 du décret-loi du 24 mai 1938 (construction d'habitations à bon marché)..	Mémoire.
10	Annuités de remboursement des avances faites à l'Etat par la caisse des dépôts et consignations pour le financement des prêts destinés à l'amélioration du logement rural.....	Mémoire.
11	Financement des prêts agricoles à court terme	Mémoire.
12	Annuités de remboursement des avances faites à l'Etat par la caisse des dépôts et consignations pour le financement des prêts destinés à des travaux d'équipement rural.....	678.901
13	Service des intérêts des avances faites à l'Etat par la caisse des dépôts et consignations pour le financement des prêts agricoles à moyen terme.....	4.202.413
14	Service des intérêts des avances faites à l'Etat par la caisse des dépôts et consignations pour le financement des prêts agricoles à long terme.....	4.480.739
15	Remboursement des avances faites pour la restauration des chemins et les adductions d'eau	6.100.000
16	Annuités de remboursement des avances faites à l'Etat par la caisse des dépôts et consignations pour l'organisation et l'assainissement du marché de la viande.....	102.200
17	Annuités de remboursement dues à la caisse des dépôts et consignations pour construction de deux usines d'hydrogénation.....	4.760.000
18	Annuités de remboursement des avances faites pour le compte de l'Etat par la caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux entrepris pour lutter contre le chômage.....	Mémoire.
19	Annuités de remboursement des avances faites pour le compte de l'Etat par le Crédit foncier pour le financement des travaux de ravalement des immeubles	Mémoire.
20	Service des prêts faits aux départements et aux communes des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, ainsi qu'aux propriétaires d'immeubles résidant dans ces départements....	125.000
21	Service des prêts consentis aux propriétaires d'immeubles ayant souffert des inondations de janvier et février 1910.....	Mémoire.
22	Service des intérêts des avances faites à l'Etat par la caisse des dépôts et consignations pour la réparation des dommages causés par les inondations du Sud-Ouest.....	7.400.592
23	Bonification d'intérêts allouées en application des décrets des 25 août 1937, 2 mai 1938 et 17 juin 1938.....	15.000.000
24	Annuités de remboursement des avances faites pour le compte de l'Etat par la caisse des dépôts et consignations à la caisse de crédit aux départements et aux communes.	Mémoire.
25	Service des prêts consentis aux victimes du cyclone de la Guadeloupe.....	45.000
26	Service des prêts consentis aux victimes du cyclone de la Réunion.....	Mémoire.
27	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer des charges des emprunts émis par les grands réseaux en couverture des insuffisances d'exploitation des exercices 1921 à 1925.....	95.638.653
28	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer des charges des emprunts émis par les grands réseaux en couverture des insuffisances d'exploitation des exercices 1930 à 1937.....	346.417.987
29	Annuités dues à la Société nationale des chemins de fer en remboursement des travaux exécutés par elle ou par les anciens réseaux pour construction de lignes nouvelles (conventions approuvées par les lois des 20 novembre 1883 et 29 octobre 1921) et pour doublement de voies ainsi qu'au titre des dépenses remboursables à l'administration des chemins de fer de l'Etat.....	46.499.714
30	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer des charges des emprunts émis par les compagnies du Nord et de Paris à Lyon et à la Méditerranée pour la couverture des charges des insuffisances des exercices 1914 à 1920 (art. 20 de la convention du 26 décembre 1914).....	19.077.785
31	Garanties d'intérêts aux réseaux secondaires.	2.991.000
32	Subvention à la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez.....	16.500.000
33	Service des emprunts contractés pour la construction du paquebot *Normandie*.....	21.315.840
34	Annuités diverses à la Société nationale des chemins de fer français.....	3.798.130
35	Rachat de concessions de canaux.....	30.443
36	Indemnités allouées aux petits propriétaires en vertu de l'article 29 de la loi du 9 mars 1918 relative aux modifications apportées aux baux à loyer par l'état de guerre.....	288
37	Réforme monétaire en Alsace et Lorraine....	Mémoire.
38	Payement par annuités des indemnités de dommages de guerre (annuités trentenaires).	110.000.000
39	Payement par annuités des indemnités de dommages de guerre (annuités décennales).	Mémoire.
40	Payement par annuités des indemnités de dommages de guerre (titres amortissables en quinze ans).....	27.000.000
41	Service des emprunts autorisés par les lois des 10 octobre 1919 et 31 décembre 1937 et par le décret-loi du 31 août 1937.....	127.000.000
42	Service des emprunts autorisés par l'article 26 de la loi du 10 juillet 1933.....	35.845.200
43	Remboursement par annuité des payements effectués au titre des lois des 11 juillet 1933 et 7 juillet 1934.....	48.500.000
44	Annuités dues ou garanties par l'Etat pour le remboursement des sommes versées aux communes par le Crédit foncier de France en exécution de la loi du 4 octobre 1919....	Mémoire.
45	Intérêts et frais divers résultant du financement des marchés à règlement différé concernant la constitution des stocks de matières premières.....	6.000.000
46	Bonification d'intérêt accordée en application de la loi du 18 août 1936 tendant à faciliter la mobilisation des avances commerciales garanties par l'Etat.....	1.500.000
	Total pour la dette amortissable.....	2.503.052.867
	C. — *Dette à moyen et court terme, à échéance massive.*	
47	Service des bons du Trésor.....	334.006.754
48	Service des obligations du Trésor 3 1/2 et 4 p. 100 1936.....	Mémoire.
49	Service des emprunts autorisés par la loi du 10 octobre 1919 (emprunts à échéances massives)	177.000.000
	Total pour la dette à moyen et à court terme	511.006.754
	D. — *Compensations accordées aux petits rentiers et suppressions, sous certaines conditions, du prélèvement de 10 p. 100.*	
50	Compensations accordées aux petits rentiers..	397.250
51	Suppression, sous certaines conditions, du prélèvement de 10 p. 100.....	147.500.000
	Total pour les compensations accordées aux petits rentiers et la suppression sous certaines conditions, du prélèvement de 10 p. 100.....	147.897.250
	E. — *Dette flottante.*	
52	Intérêts des avances des trésoriers-payeurs généraux, fonds libres des communes et comptes courants divers.....	42.000.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
53	Annuité à la caisse autonome d'amortissement (loi du 7 août 1926, art. 6)	Mémoire.
54	Financement des dépenses non couvertes par des recettes permanentes	1.250.000.000
	Total pour la dette flottante	1.292.000.000
	II. — DETTE EXTÉRIEURE	
55	Redevance annuelle envers l'Espagne pour droit de dépaissance sur les deux versants de la frontière des Pyrénées	11.250
56	Service de l'emprunt contracté aux Etats-Unis en 1921	Mémoire.
57	Service de l'emprunt contracté aux Etats-Unis en 1924	Mémoire.
58	Service de l'emprunt 5 1/2 0/0 1917-1937	Mémoire.
59	Service de l'emprunt 4 p. 100 1939 contracté aux Pays-Bas et en Suisse	80.300.000
60	Service de l'emprunt 3 3/4 p. 100 1939 contracté aux Pays-Bas et en Suisse	Mémoire.
61	Service des bons du Trésor 4 p. 100 émis aux Pays-Bas	30.625.000
	Total pour la dette extérieure	110.936.250
	III. — DÉPENSES COMMUNES	
62	Arrérages de la dette publique appartenant à des exercices périmés et non frappés de déchéance	312.500
63	Arrérages de la dette publique appartenant à des exercices clos	Mémoire.
	Total pour les dépenses communes	312.500
	RECAPITULATION	
	I. — Dette intérieure	
	A. — Dette perpétuelle	551.655.712
	B. — Dette amortissable	2.503.052.867
	C. — Dette à moyen et court terme	511.006.754
	D. — Compensations accordées aux petits rentiers et suppression, sous certaines conditions, du prélèvement de 10 p. 100	147.897.250
	E. — Dette flottante	1.292.000.000
	II. — Dette extérieure	110.936.250
	III. — Dépenses communes	312.500
	Total pour la 1re partie	5.116.861.333
	2e *partie. — Dette viagère.*	
64	Pensions diverses	1.475.250
65	Remboursement à la caisse des dépôts et consignations des pensions et secours alloués aux victimes de l'expédition de Chine en 1900	10.000
66	Pensions militaires	629.141.000
67	Pensions civiles	739.059.000
68	Supplément à la dotation de l'ordre national de la Légion d'honneur pour les traitements viagers des membres de l'ordre et des médaillés militaires	45.167.800
69	Contributions de l'Etat au payement de pensions servies par diverses collectivités	4.400.000
70	Majorations pour tous titulaires ayant élevé jusqu'à l'âge de seize ans un nombre d'enfants égal ou supérieur à trois	24.804.000
71	Allocations familiales	18.500.000
72	Remboursement de retenues et subventions de l'Etat à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse	950.000
73	Allocations aux veuves sans pension	3.328.250
74	Versements au fonds spécial prévu par l'article 3 de la loi du 21 mars 1928 sur le régime des retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat. — Compléments de pensions aux ouvriers et allocations aux ouvriers et veuves d'ouvriers de ces établissements	86.250.000
75	Allocations temporaires aux petits retraités de l'Etat	795.000
76	Indemnité temporaire de cherté de vie aux petits retraités de l'Etat	775.000
77	Indemnités aux fonctionnaires civils et militaires, agents et ouvriers de l'Etat, retraités	600.000
78	Pensions d'invalidité	1.200.000.000
79	Subvention à la caisse des retraites de l'imprimerie nationale	4.932.000
80	Pensions militaires et civiles d'Alsace et de Lorraine	495.000
81	Pensions, rentes de vieillesse, d'invalidité ou d'accidents. — Alsace et Lorraine	15.150.000
	SERVICES D'ALSACE ET DE LORRAINE	
82	Pensions du personnel des cultes du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle	401.850
	Total pour la 2e partie	2.726.234.150
	3e *partie. — Pouvoirs publics.*	
83	Dotation du Maréchal de France, chef de l'Etat	945.000
84	Dépenses administratives du Sénat et indemnités des sénateurs	13.344.000
85	Dépenses administratives de la Chambre des députés et indemnités des députés	24.203.000
	Total pour la 3e partie	38.492.000
	4e *partie. — Personnel.*	
86	Traitement du secrétaire d'Etat. — Personnel de l'administration centrale	12.950.000
87	Rémunération du personnel auxiliaire de l'administration centrale	6.590.000
87 *bis*	Personnel de l'économie nationale	418.750
88	Indemnités et allocations diverses. — Travaux supplémentaires de l'administration centrale	675.000
89	Commissaires-contrôleurs des assurances. — Traitements	347.000
90	Contrôleurs financiers près les établissements autonomes et les entreprises ayant fait appel au concours financier de l'Etat. — Traitements et indemnités	302.000
91	Contrôle des compagnies de navigation subventionnées	26.425
92	Contrôleurs et contrôleurs adjoints des dépenses engagées. — Traitements et indemnités	475.000
93	Traitements du personnel de l'inspection générale des finances	1.300.000
94	Traitements du personnel central des administrations financières	3.876.300
95	Indemnités diverses du personnel central des administrations financières	396.700
96	Service de l'assurance-crédit d'Etat. — Traitements	115.000
97	Service de l'assurance-crédit d'Etat. — Indemnités et allocations diverses	560
98	Traitements du personnel de la cour des comptes	2.721.000
99	Indemnités diverses du personnel de la cour des comptes	138.865
100	Traitements du personnel du service des laboratoires	679.750
101	Indemnités diverses du personnel des laboratoires	81.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
102	Indemnités du personnel du service du contrôle des prix	2.112.500
103	Rémunération des agents auxiliaires du service du contrôle des prix	3.618.750
104	Direction de la Statistique générale de la France. — Traitements et salaires	728.000
105	Direction de la Statistique générale de la France. — Indemnités et allocations diverses.	15.000
106	Service de la démographie. — Traitements	8.329.900
107	Service de la démographie. — Indemnités et allocations diverses	816.630
108	Agences financières à l'étranger. — Traitements	375.000
109	Agence financière à l'étranger. — Indemnités.	750.000
110	Attachés et agents commerciaux. — Traitements	2.615.845
111	Attachés et agents commerciaux. — Indemnités de fonctions	2.924.636
112	Traitements des comptables supérieurs du Trésor	2.455.000
113	Traitements des comptables du Trésor et du personnel d'encadrement	39.100.000
114	Traitements du personnel titulaire des bureaux des comptables directs du Trésor	19.500.000
115	Frais du personnel auxiliaire dans les services des comptables directs du Trésor	20.500.000
116	Indemnités des comptables et des personnels titulaires des services extérieurs du Trésor	8.712.000
117	Allocations sur achats en bourse de rentes, bons et obligations du Trésor	350.000
118	Traitements, allocations et salaires du personnel du service central d'apurement et de liquidation des dommages de guerre	655.000
119	Indemnités du personnel du service central d'apurement et de liquidation des dommages de guerre	3.250
120	Personnel des services départementaux d'apurement et de liquidation des dommages de guerre	1.500.000
121	Frais d'administration des commissions et des tribunaux de dommages de guerre. — Rémunérations diverses	83.750
122	Traitements et indemnités complémentaires du personnel départemental de l'administration des contributions directes	26.000.000
123	Indemnités diverses du personnel départemental de l'administration des contributions directes	11.195.000
124	Revision exceptionnelle des évaluations foncières des propriétés non bâties. — Traitements du personnel de contrôle	1.632.000
125	Revision exceptionnelle des évaluations foncières des propriétés non bâties. — Indemnités diverses	2.582.500
126	Traitements du personnel technique du service du cadastre	969.000
127	Indemnités diverses du personnel technique du service du cadastre	487.725
128	Traitements et indemnités complémentaires du personnel départemental de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	31.939.000
129	Traitements et salaires du personnel secondaire de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	7.848.500
130	Indemnités diverses du personnel départemental, de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	3.816.250
131	Traitements et salaires du personnel de l'atelier général du timbre	471.275
132	Indemnités du personnel de l'atelier général du timbre	82.118
133	Traitements du personnel des bureaux de l'administration des douanes	18.000.000
134	Traitements du personnel des brigades des douanes	46.500.000
135	Indemnités du personnel de l'administration des douanes	3.100.000
136	Traitements et indemnités complémentaires du personnel départemental de l'administration des contributions indirectes	58.825.000
137	Traitements des agents de constatation, commis et dames employées des contributions indirectes	12.350.000
138	Emoluments des receveurs buralistes	11.700.000
139	Indemnités du personnel de l'administration des contributions indirectes	3.086.000
140	Frais de perception de la taxe sur les spectacles et sur les cercles. — Taxe à l'abatage	1.120.000
141	Frais d'auxiliaires de l'administration des contributions indirectes	5.200.000
142	Avances recouvrables par l'administration des contributions indirectes	517.500
143	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	1.100.000
144	Allocations familiales	18.500.000
145	Indemnités de résidence	19.250.000
146	Indemnités pour travaux extraordinaires	7.500.000
147	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	6.000.000
148	Frais de contrôle et de perception du prélèvement de 15 p. 100 sur le produit brut des jeux	Mémoire.
149	Frais de contrôle des organismes d'habitations à bon marché et sociétés de crédit immobilier ayant bénéficié du concours de l'Etat	Mémoire.
150	Frais de gestion alloués à la caisse des dépôts et consignations pour le service des payements des compléments de pensions aux ouvriers et veuves d'ouvriers des établissements militaires de la guerre et des poudres	5.000
151	Application des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois du 14 août et du 23 octobre 1940 et de la loi du 3 octobre 1940	Mémoire.
152	Attribution aux personnels en activité ou en retraite des administrations de l'Etat d'allocations exceptionnelles temporaires de cherté de vie	700.000.000
153	Application aux personnels de l'Etat du décret du 29 juillet 1939 relatif à la famille et à la natalité française (période transitoire)	10.000.000
	Total pour la 4e partie	1.156.345.779
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
154	Remboursement de frais de divers services	131.460
155	Service de la démographie. — Frais de déplacements	1.750.000
156	Frais de fonctionnement du comité budgétaire	70.000
157	Frais de tournées et de missions de l'inspection générale des finances. — Frais divers	300.000
158	Matériel de l'administration centrale	4.101.000
159	Impressions	6.815.000
160	Frais judiciaires de l'administration centrale	271.250
161	Dépenses de fonctionnement du conseil supérieur des assurances et du comité permanent	1.250
162	Matériel et frais divers de la cour des comptes	131.473
163	Remboursement de frais du service des laboratoires	25.000
164	Matériel et frais divers du service des laboratoires	162.000
165	Remboursement de frais du service du contrôle des prix	2.825.000
166	Matériel et frais divers du service du contrôle des prix	2.900.000
167	Direction de la statistique générale de la France. — Remboursement de frais	10.000
168	Direction de la statistique générale de la France. — Matériel	120.000
169	Service de la démographie. — Imprimés mécanographiques	12.000.000
170	Service de la démographie. — Matériel	15.600.000
171	Service de la trésorerie aux armées. — Matériel	75.000
172	Agences financières à l'étranger. — Matériel	325.000
173	Attachés et agents commerciaux. — Frais de fonctionnement des postes. — Frais de voyages et dépenses diverses	4.316.912
174	Remboursements de frais du personnel titulaire des bureaux des comptables directs du Trésor	25.000
175	Frais de matériel des services des comptables directs du Trésor	16.830.000
176	Frais divers du service de la perception	310.215
177	Service d'apurement et de liquidation des dommages de guerre. — Matériel de l'administration centrale	66.250
178	Dépenses de matériel des services départementaux d'apurement et de liquidation des dommages de guerre	130.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
179	Frais d'expertise, frais judiciaires, exécution des condamnations à la charge de l'Etat...	100.000
180	Frais d'administration des commissions et des tribunaux de dommages de guerre. — Matériel	7.250
181	Remboursement de frais de l'administration des contributions directes	7.800.000
182	Frais d'établissement des rôles des contributions directes et des taxes assimilées et frais divers du service départemental des contributions directes	27.000.000
183	Revision exceptionnelle des évaluations foncières des propriétés non bâties. — Exécution de travaux et frais de matériel	16.100.000
184	Remboursement de frais du personnel technique du service du cadastre	150.000
185	Matériel et frais divers du service du cadastre.	810.100
186	Remboursement de frais de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	4.605.500
187	Matériel départemental de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre.	2.301.000
188	Frais judiciaires de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre. — Contributions et remises	3.300.000
189	Matériel de l'atelier général du timbre	2.500.000
190	Location, achat et aménagement d'immeubles pour l'installation des bureaux communs à plusieurs services financiers	2.184.750
191	Remboursement de frais de l'administration des douanes	6.125.000
192	Matériel et frais divers de l'administration des douanes	3.657.500
193	Remboursement de frais de l'administration des contributions indirectes	13.100.000
194	Frais d'achat et d'entretien d'instruments de vérification de plaques de contrôle et d'objets de scellements nécessaires à la constatation et au recouvrement de l'impôt	500.000
195	Matériel de l'administration des contributions indirectes	4.081.500
196	Poudres et salpêtres. — Achats et transports...	45.200.000
197	Remboursement à l'administration des postes.	196.000
198	Indemnités de repliement	30.000.000
199	Dépenses de repliement. — Frais de matériel pour le fonctionnement des services	1.000.000
200	Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions	500.000
201	Remboursement à forfait de la valeur d'affranchissement des correspondances officielles, des avertissements et avis émanant des administrations financières et de la valeur des services rendus par l'administration des postes aux divers services publics	98.375.000
	Total pour la 5e partie	308.948.410
	7e partie. — Subventions.	
202	Subvention au budget annexe de la radiodiffusion nationale	85.202.734
203	Subventions aux sociétés coopératives de reconstruction et aux unions de ces sociétés.	12.500
204	Subvention à l'association nationale de porteurs français de valeurs mobilières	90
205	Avances à la caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel	Mémoire.
206	Encouragement à l'élevage du mouton en France, en Algérie, dans les colonies françaises, pays de protectorat et territoires sous mandat français	625.000
207	Subvention à l'office permanent de l'institut international de statistique	6.750
208	Subventions pour le service du cadastre	582.000
209	Versement au fonds commun de la masse des douanes	325.850
210	Part contributive de la France dans les dépenses du bureau international des douanes.	20.000
211	Subvention au comité permanent des foires à l'étranger	250.000
212	Avances à l'administration des postes pour payement des rentes d'invalidité dues à des chômeurs victimes d'accidents du travail en Alsace et en Lorraine	8.000
	Total pour la 7e partie	87.032.924

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	8e partie. — Dépenses diverses.	
213	Frais de trésorerie	140.000.000
214	Contrôle des missions à l'étranger et missions à l'étranger	5.000.000
215	Commissions d'études relatives au coût de la vie	30.000
216	Préparation et publication de statistiques fiscales	250.000
217	Travaux à la charge de l'Etat pour la réparation des dommages de guerre	25.000
218	Règlement, par voie d'imputation sur indemnités de dommages de guerre, des créances de l'Etat vis-à-vis des sinistrés	125.000
219	Payement en rentes sur l'Etat de certaines indemnités de dommages de guerre	Mémoire.
220	Règlement en espèces d'indemnités de dommages de guerre	250.000
221	Dommages de guerre d'Alsace et de Lorraine. — Règlements en espèces	100.000
222	Rémunération des médecins membres des commissions de réforme instituées par la loi du 14 avril 1924 et des médecins phtisiologues	100.000
223	Allocations aux communes d'Alsace et de Lorraine. — Secours divers	9.750
224	Secours	500.000
225	Attribution aux personnels auxiliaires des administrations et établissements publics de l'Etat des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	12.500.000
226	Attribution des produits de l'impôt sur les jeux dans les cercles et les casinos et du prélèvement sur le pari mutuel	Mémoire.
227	Détaxes de distance	750.000
228	Remboursements sur produits indirects et divers	33.375.000
229	Remboursements pour décharge de responsabilité en cas de force majeure et débets admis en surséance indéfinie	500.000
230	Répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers	112.500
231	Remboursement de droits à l'exportation	537.500
232	Remboursement des majorations mensuelles du prix du blé et des primes de promptes livraisons	400.000.000
233	Compensation des pertes de recettes résultant pour les collectivités locales du dégrèvement sur la patente et sur l'impôt local sur les professions	240.000.000
234	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
235	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
236	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	834.164.750
	RECAPITULATION	
	1re partie. — Dette publique	5.116.861.333
	2e partie. — Dette viagère	2.726.234.150
	3e partie. — Pouvoirs publics	38.492.000
	4e partie. — Personnel	1.156.315.779
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	308.948.410
	7e partie. — Subventions	87.032.924
	8e partie. — Dépenses diverses	834.164.750
	Total pour les finances	10.268.079.346
	Justice.	
	4e partie. — Personnel.	
1	Traitements du secrétaire d'Etat et du personnel de l'administration centrale	1.669.000
2	Indemnités du cabinet du secrétaire d'Etat et du personnel de l'administration centrale	36.000
3	Conseil d'Etat. — Traitements	2.428.000
4	Cour de cassation. — Traitements	1.922.000
5	Cours d'appel. — Traitements	8.708.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
6	Tribunaux de première instance. — Traitements	22.937.000
7	Tribunaux cantonaux du ressort de la cour d'appel de Colmar. — Traitements	747.000
8	Greffes et secrétariats des diverses juridictions du ressort de la cour d'appel de Colmar. — Traitements	2.677.000
9	Justices de paix. — Traitements	8.069.000
10	Indemnités compensatrices aux personnels des services judiciaires et des services pénitentiaires d'Alsace et de Lorraine	935.000
11	Indemnités fixes diverses	270.000
12	Indemnités variables	6.000
13	Jury national des marchés de guerre. — Salaires du personnel du secrétariat	45.000
14	Jury national des marchés de guerre. — Indemnités	23.000
15	Services extérieurs pénitentiaires. — Traitements	11.449.000
16	Services extérieurs pénitentiaires. — Indemnités fixes	190.000
17	Services extérieurs pénitentiaires. — Indemnités variables	65.000
18	Ouvriers libres temporaires des établissements pénitentiaires. — Salaires	210.000
19	Indemnités allouées pour services rendus par des tiers	258.000
20	Indemnités de résidence	3.165.000
21	Allocations familiales	3.246.000
22	Congés de longue durée	108.000
23	Avances remboursables aux fonctionnaires ou ayants droit en instance de pension	225.000
24	Application des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 3 octobre 1940	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	69.388.000
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
25	Remboursement de frais de déplacements	900.000
26	Matériel de l'administration centrale	200.000
27	Impressions et diplômes	40.000
28	Conseil d'Etat. — Matériel	90.000
29	Cour suprême de justice. — Matériel	20.000
30	Cour de cassation. — Matériel	25.000
31	Cours d'appel. — Matériel	400.000
32	Frais des impressions assurées par l'Imprimerie nationale	20.000
33	Rémunération des greffiers et secrétaires non fonctionnaires de diverses juridictions	5.261.000
34	Jury national des marchés de guerre. — Dépenses diverses	2.000
35	Frais de reconstitution d'actes de l'état civil	17.000
36	Frais de registres de l'état civil et frais d'impression des cadres pour la formation des listes du jury criminel	250.000
37	Travaux aux bâtiments pénitentiaires	400.000
38	Matériel des établissements pénitentiaires	350.000
39	Entretien des détenus. — Remboursements divers occasionnés par le séjour des détenus hors des établissements pénitentiaires	9.000.000
40	Rémunération des détenus employés dans les services autres que les régies industrielles	1.200.000
41	Matériel automobile et transports	300.000
42	Pécule aux pupilles des établissements pénitentiaires	60.000
43	Frais de correspondance télégraphique et téléphonique	70.000
44	Indemnités de repliement	650.000
45	Dépenses de repliement. — Frais de matériel pour le fonctionnement des services	100.000
46	Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions	250.000
	Total pour la 5e partie	19.605.000
	7e partie. — Subventions.	
47	Participation de l'Etat dans les dépenses de construction et d'aménagement des prisons cellulaires	300.000
48	Application de la loi du 22 juillet 1912 sur les tribunaux pour enfants et adolescents et sur la liberté surveillée	500.000
49	Subventions diverses	165.000
	Total pour la 7e partie	965.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
50	Réparations civiles	4.620
51	Frais de justice en France	100.000
52	Fonctionnement des tribunaux des pensions	Mémoire.
53	Secours temporaires	20.000
54	Approvisionnement des cantines	3.000.000
55	Régie directe du travail	7.000.000
56	Consommations en nature dans les services extérieurs pénitentiaires	Mémoire.
57	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
58	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
59	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	10.124.620
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	69.388.000
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	19.605.000
	7e partie. — Subventions	965.000
	8e partie. — Dépenses diverses	10.124.620
	Total pour la justice	100.082.620
	Affaires étrangères.	
	4e partie. — Personnel.	
1	Traitements du secrétaire d'Etat et du personnel de l'administration centrale	2.865.830
2	Indemnités et allocations diverses au personnel de l'administration centrale	99.162
3	Indemnités de résidence	372.625
4	Allocations familiales	74.755
5	Services à l'étranger. — Rétribution des agents diplomatiques et consulaires	24.424.250
6	Services à l'étranger. — Rétribution de concours auxiliaires	4.656.250
7	Services à l'étranger. — Indemnités et allocations diverses	4.322.500
8	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	400.000
9	Application des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois du 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 3 octobre 1940	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	37.215.372
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
10	Matériel et fonctionnement de l'administration centrale	843.819
11	Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions	300.000
12	Remboursements au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones	3.000.000
13	Remboursements à l'Imprimerie nationale	125.000
14	Services à l'étranger. — Dépenses de matériel et diverses	9.713.125
15	Frais de correspondance, de courriers et de valises	4.282.187
16	Frais de voyages	1.813.299
17	Indemnités de repliement	600.000
18	Missions. — Participation aux conférences internationales	312.481
19	Archives. — Bibliothèque. — Publication de documents diplomatiques	45.537

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
20	Frais de réception de personnages étrangers. — Présents diplomatiques	46.250
21	Frais de rapatriement et de transport gratuit des personnes sans ressources	200.000
	Total pour la 5e partie	21.281.698
	7e partie. — Subventions.	
22	Œuvres françaises à l'étranger	47.500.000
23	Allocations à la famille d'Abd-el-Kader	125.651
24	Subventions à des organismes internationaux.	125.000
25	Contribution à l'assainissement du marché des vins marocains	1.000.000
	Total pour la 7e partie	48.750.651
	8e partie. — Dépenses diverses.	
26	Frais d'assistance à des sinistrés français à l'étranger et avances exceptionnelles aux Français rapatriés	500.000
27	Secours	132.700
28	Fonds spéciaux	15.880.206
29	Participation de la France à des dépenses internationales	2.809.347
30	Frais de résidence d'ambassades étrangères	273.500
31	Droits supplémentaires de vacations appliquées dans les chancelleries	500.000
32	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
33	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
34	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	20.095.753
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	37.215.372
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	21.281.698
	7e partie. — Subventions	18.750.651
	8e partie. — Dépenses diverses	20.095.753
	Total pour les affaires étrangères	97.343.474
	Intérieur.	
	I. — SERVICES DE L'INTÉRIEUR	
	4e partie. — Personnel.	
1	Traitements du secrétaire d'Etat et du personnel de l'administration centrale	2.116.014
2	Indemnités du personnel de l'administration centrale	66.022
3	Remboursement au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones des frais de fonctionnement de bureaux télégraphiques et téléphoniques	113.010
4	Traitements des fonctionnaires de l'administration préfectorale	6.620.946
5	Traitements des fonctionnaires hors cadres de l'administration préfectorale	199.116
6	Majorations de traitements des fonctionnaires de l'administration préfectorale à raison de classes personnelles ou d'ancienneté de services (classes personnelles civiles)	150.000
7	Majorations de traitements des fonctionnaires de l'administration préfectorale à raison de classes personnelles ou d'ancienneté de services (classes personnelles militaires)	187.500
8	Administration préfectorale. — Indemnités pour frais de représentation	8.000.000
9	Fonctionnaires et agents des préfectures. — Traitements	31.636.500
10	Fonctionnaires et agents des préfectures. — Indemnités	285.000
11	Inspection générale des services administratifs. — Traitements	236.466
12	Inspection générale des services administratifs. — Indemnités	46.904
13	Journaux officiels. — Traitements	196.213
14	Journaux officiels. — Indemnités	14.312
15	Sûreté nationale. — Polices spéciale et mobile. — Personnel titulaire. — Traitements	13.043.159
16	Sûreté nationale. — Polices spéciale et mobile. — Personnel titulaire. — Indemnités fixes	1.571.500
17	Sûreté nationale. — Polices spéciale et mobile. — Personnel titulaire. — Indemnités variables	56.675
18	Sûreté nationale. — Polices spéciale et mobile. — Personnel auxiliaire. — Salaires	3.344.008
19	Sûreté nationale. — Polices spéciale et mobile. — Personnel auxiliaire. — Indemnités fixes	58.750
20	Garde républicaine de Paris. — Officiers	1.032.000
21	Garde républicaine de Paris. — Sous-officiers	11.930.500
22	Commissaires de police municipale. — Traitements	4.625.000
23	Commissaires de police municipale. — Indemnités fixes	525.000
24	Indemnités payées sur fonds de concours aux personnels de la sûreté nationale et aux commissaires de police municipale	Mémoire.
25	Polices d'Etat. — Traitements	26.823.450
26	Polices d'Etat. — Indemnités diverses	1.323.000
27	Polices d'Etat. — Indemnités de résidence. — Allocations familiales et indemnités spéciales de fonctions	14.718.000
28	Indemnités de résidence	3.336.825
29	Allocations familiales	2.413.836
30	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	500.000
31	Indemnités compensatrices aux fonctionnaires d'Alsace et de Lorraine	212.500
32	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	250.000
33	Application des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 3 octobre 1940	1.650.000
	Total pour la 4e partie	132.222.206
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34	Administration centrale. — Matériel	550.000
35	Administration centrale. — Conseils, comités et commissions	71.000
36	Administration centrale. — Impressions	890.250
37	Administration préfectorale. — Frais de déplacement des conseillers de préfecture interdépartementaux	8.750
38	Administration préfectorale et personnel des préfectures. — Frais de déménagement	122.500
39	Dépenses relatives aux élections	Mémoire.
40	Journaux officiels. — Composition, impression, expédition et distribution	2.250.000
41	Journaux officiels. — Matériel	2.300.000
42	Sûreté nationale. — Frais de déménagement.	200.000
43	Sûreté nationale. — Polices spéciale et mobile. — Frais de déplacement et de sûreté nationale	14.175.000
44	Sûreté nationale. — Polices spéciale et mobile. — Matériel	5.080.497
45	Garde républicaine de Paris. — Matériel	4.403.650
46	Sûreté nationale. — Dépenses soumises à des règles particulières de contrôle	5.050.000
47	Polices d'Etat — Frais de déplacement et de recherches — Frais de déménagement	142.850
48	Polices d'Etat. — Matériel	7.000.000
49	Frais d'envoi de télégrammes officiels	500.000
50	Dépenses de téléphone	625.000
51	Indemnités de repliement	3.250.000
52	Dépenses de repliement. — Frais de matériel pour le fonctionnement des services	187.500
53	Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions	4.000.000
	Totaux pour la 5e partie	50.306.997

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	7e partie. — Subventions.	
54	Personnel des bureaux de la préfecture de la Seine. — Participation de l'Etat	2.223.750
55	Subvention à la ville de Paris pour la police municipale	81.757.154
56	Subvention exceptionnelle à la ville de Paris pour l'exercice 1941. — Police parisienne	25.000.000
57	Subventions aux départements (lois des 10 août 1871 et 31 mars 1931). — Subvention exceptionnelle au département de la Corse (loi du 8 juillet 1912 modifiée par la loi du 5 janvier 1927)	3.062.500
58	Participation de l'Etat aux charges des collectivités locales	173.375.000
59	Participation de l'Etat aux dépenses des services communaux et départementaux de défense contre l'incendie	2.900.000
60	Responsabilité civile des communes. — Participation de l'Etat	250.000
61	Annuités dues par l'Etat aux communes du pays de Gex et de la Haute-Savoie	3.731.460
62	Subventions à des communes de l'ancien comté de Nice pour faire face à l'accroissement des impositions qu'elles payent à l'Italie pour leurs biens communaux	Mémoire.
63	Secours aux anciens ministres des cultes et à leur famille	100.000
64	Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques ou d'événements de guerre	8.000.000
65	Subvention à la Maison des journalistes	100.000
66	Secours	87.500
	Total pour la 7e partie	300.587.364
	8e partie. — Dépenses diverses.	
67	Frais de contentieux. — Indemnités et rentes viagères dues à des tiers	4.500
68	Police d'Etat. — Dépenses d'ordre pour les services rétribués	375.000
69	Service aux communes du *Journal officiel*	304.375
70	Service des affaires indigènes nord-africaines.	Mémoire.
71	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
72	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
73	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	683.875
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	132.222.206
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	30.306.997
	7e partie. — Subventions	300.587.364
	8e partie. — Dépenses diverses	683.875
	Total pour les services de l'intérieur	483.800.442
	II. — SERVICES D'ALSACE ET DE LORRAINE	
	4e partie. — Personnel.	
74	Traitements des fonctionnaires administratifs des préfectures et sous-préfectures	148.725
75	Indemnités pour frais de représentation des préfets, sous-préfets et secrétaires généraux.	43.500
76	Personnel des bureaux des préfectures et sous-préfectures. — Traitements et indemnités	477.500
77	Tribunal administratif. — Traitements	69.794
78	Tribunal administratif. — Indemnités diverses.	Mémoire.
79	Personnel des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Traitements	3.079.420
80	Personnel des cultes d'Alsace et de Lorraine. Indemnités diverses	66.132
81	Indemnités compensatrices des fonctionnaires d'Alsace et de Lorraine	537.500
82	Indemnités de résidence	16.550
83	Allocations familiales	51.000
	Total pour la 4e partie	4.490.121

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	5e partie. — Materiel et fonctionnement des services.	
84	Remboursement de frais	750
85	Payements à faire à d'autres administrations publiques	Mémoire.
86	Tribunal administratif. — Matériel et fonctionnement	2.500
87	Administration des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Matériel	18.575
88	Indemnités de repliement	3.000.000
	Total pour la 5e partie	3.021.825
	7e partie. — Subventions.	
89	Participation de l'Etat aux charges des collectivités locales	Mémoire.
90	Administration des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Bourse et subventions	35.350
	Total pour la 7e partie	35.350
	8e partie. — Dépenses diverses	
91	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
92	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	4.490.121
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	3.021.825
	7e partie. — Subventions	35.350
	8e partie. — Dépenses diverses	Mémoire.
	Total pour les services d'Alsace et de Lorraine	7.547.296
	III. — FAMILLE ET SANTÉ	
	4e partie. — Personnel.	
93	Traitements du personnel de l'administration centrale	1.503.963
94	Services généraux de l'administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	56.927
95	Indemnités aux chargés de mission du secrétariat général à la famille et à la santé	45.000
96	Traitements des inspecteurs généraux	103.125
97	Traitements des directeurs régionaux de la famille et de la santé	400.000
98	Indemnités des directeurs régionaux de la famille et de la santé	156.250
99	Personnel des services régionaux de la santé. — Traitements	3.902.500
100	Personnel des services régionaux de la santé. — Indemnités	1.275.000
101	Personnel des services régionaux de la famille et de l'enfance. — Traitements	1.196.750
102	Personnel des services régionaux de la famille et de l'enfance. — Indemnités	500.000
103	Personnel du contrôle des habitations à bon marché et des travaux subventionnés. — Traitements	103.181
104	Laboratoires du secrétariat général. — Traitements	87.500
105	Laboratoires de contrôle des médicaments antivénériens. — Traitements	55.835
106	Laboratoires du secrétariat général. — Indemnités et allocations diverses	45.000
107	Laboratoires de contrôle des médicaments antivénériens. — Indemnités	12.750
108	Service de l'éducation forcée en Alsace et en Lorraine. — Traitements et indemnités	20.463

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
109	Services d'hygiène en Alsace et en Lorraine. — Traitements	89.392
110	Services d'hygiène en Alsace et en Lorraine. — Indemnités et allocations diverses	48.829
111	Etablissements des sourds-muets en Alsace et en Lorraine. — Traitements	407.982
112	Etablissements des sourds-muets en Alsace et en Lorraine. — Indemnités et allocations diverses	22.377
113	Sanatorium d'Etat de Bullion. — Traitements.	31.928
114	Sanatorium d'Etat de Bullion. — Indemnités et allocations diverses	Mémoire.
115	Etablissement thermal d'Aix-les-Bains. — Traitements	773.754
116	Allocations familiales	286.590
117	Indemnités de résidence	431.950
118	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	125.000
119	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	75.000
120	Application des lois du 17 juillet 1940, modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 3 octobre 1940	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	11.227.051
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
121	Administration centrale. — Matériel	884.757
122	Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions	20.000
123	Achats de livres et publications. — Reliures	31.250
124	Fournitures de l'Imprimerie nationale	358.750
125	Frais de correspondance télégraphique et téléphonique	51.250
126	Laboratoires du secrétariat général. — Matériel.	455.000
127	Laboratoires de contrôle des médicaments antivénériens. — Matériel	43.750
128	Services d'hygiène en Alsace et en Lorraine. — Matériel	75.000
129	Etablissements de sourds-muets, aveugles et anormaux en Alsace et en Lorraine. — Matériel.	51.375
130	Sanatorium d'Etat de Bullion. — Matériel	50.000
131	Etablissement thermal d'Aix-les-Bains. — Matériel	253.750
132	Inspection des pharmacies et contrôle des sérums et produits analogues	15.000
133	Propagande éducative sanitaire	200.000
134	Propagande éducative familiale	200.000
135	Participation aux congrès internationaux et manifestations diverses	6.575
136	Participation de l'Etat aux dépenses des commissions et conseils dans les départements.	125.000
137	Frais d'application de la législation des habitations à bon marché	Mémoire.
138	Contrôle des pensionnés à 100 p. 100 pour tuberculose	23.830
139	Frais de tournées, de missions et de déplacements	156.488
140	Indemnités de repliement	40.400
	Total pour la 5e partie	2.242.175
	7e partie. — Subventions.	
141	Contribution de l'Etat au fonds spécial de garantie destiné à faciliter aux invalides de guerre l'obtention du bénéfice de la législation relative aux habitations à bon marché	90.000
142	Participation de l'Etat pour la construction de logements à loyers moyens (art. 29 et 30 de la loi du 13 juillet 1928)	1.000
143	Participation de l'Etat aux subventions communales visées à l'article 58 de la loi du 5 décembre 1922	25.000
144	Part de l'Etat dans les annuités dues à la caisse des dépôts et consignations pour les prêts effectués par application de la loi du 24 octobre 1919	78.750
145	Allocation pour enfants aux pensionnés militaires et aux victimes civiles de la guerre acquéreurs de petites propriétés rurales	8.000
146	Hygiène et salubrité générale. — Epidémies	7.103.422
147	Subventions aux laboratoires de bactériologie et d'hygiène sociale	Mémoire.
148	Subventions allouées au titre de l'hydrologie et de la climatologie	27.750
149	Ecoles d'infirmières et d'assistants de service social préparant aux diplômes d'Etat	540.000
150	Subventions pour la protection maternelle et l'enfance préscolaire	Mémoire.
151	Subventions aux œuvres d'éducation familiale et ménagère	1.000.000
152	Participation de l'Etat aux dépenses d'inspection médicale des établissements d'enseignement	Mémoire.
153	Subventions de l'Etat en vue du séjour d'enfants dans les colonies, camps de vacances et œuvres de plein air	Mémoire.
154	Subvention de premier établissement pour organisation de camps de vacances et de garderies en plein air	Mémoire.
155	Prophylaxie du cancer	625.000
156	Prophylaxie de la tuberculose	4.855.000
157	Prophylaxie du rhumatisme	25.000
158	Prophylaxie des maladies vénériennes	3.752.012
159	Participation de l'Etat au payement des primes à la natalité allouées par les départements et les communes	8.100.000
160	Primes à la naissance du premier enfant (population non active)	45.000.000
161	Assistance à la famille	48.750.000
162	Assistance aux femmes en couche	4.900.000
163	Assistance aux mères qui allaitent leur enfant au sein	6.000.000
164	Participation de l'Etat aux dépenses de protection des enfants du premier âge (loi du 23 décembre 1874 et décret-loi du 30 octobre 1935)	4.775.000
165	Participation de l'Etat aux dépenses du service des enfants assistés (loi du 27 juin 1904)	87.500.000
166	Mineurs vagabonds confiés à des établissements spécialisés (décret-loi du 30 octobre 1935)	750.000
167	Dépenses occasionnées par les aliénés	64.250.000
168	Assistance aux tuberculeux	15.500.000
169	Assistance médicale gratuite	61.250.000
170	Subvention exceptionnelle pour 1941 à la ville de Paris	25.000.000
171	Subvention exceptionnelle pour 1941 à la ville de Marseille	5.500.000
172	Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables	112.500.000
173	Assistance aux étrangers en Alsace et en Lorraine	375.000
174	Service de l'éducation forcée en Alsace et en Lorraine	233.125
175	Application en Alsace et en Lorraine de la législation française en matière d'assistance.	40.000.000
176	Dotation des établissements nationaux de bienfaisance	3.248.500
177	Subventions pour les œuvres d'assistance par le travail, spéciales aux aveugles, et pour l'application des mesures préventives de la cécité	Mémoire.
178	Application de l'article 4 du décret-loi du 29 juillet 1939 relatif aux hôpitaux et hospices	3.000.000
179	Remboursement des frais d'entretien des enfants anormaux titulaires de fraction de bourses	68.750
180	Subvention de fonctionnement pour les centres de dépistage et établissements de rééducation d'enfants anormaux et coupables	125.000
181	Application de la loi du 11 avril 1908 sur la prostitution des mineures	62.500
182	Subventions destinées aux œuvres et établissements de bienfaisance (anciennes ressources provenant du pari mutuel)	3.750.000
183	Subventions de premier établissement aux œuvres et établissements d'hygiène sociale (anciennes ressources provenant de la taxe sur les cercles)	1.000.000
	Total pour la 7e partie	414.768.809

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	8e partie. — Dépenses diverses.	
184	Frais de justice et de contentieux. — Application des décisions de justice	3.750
185	Etablissements thermaux affermés par l'Etat. — Dépenses des commissariats du Gouvernement	14.375
186	Secours	5.000
187	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
188	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
189	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	23.125
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	11.227.051
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	2.242.175
	7e partie. — Subventions	414.768.809
	8e partie. — Dépenses diverses	23.125
	Total pour la famille et la santé	428.261.160
	IV. — ANCIENS COMBATTANTS	
	2e partie. — Dette viagère.	
190	Retraite du combattant	539.000.000
191	Allocations provisoires d'attente (loi du 31 mars 1919 et lois subséquentes)	93.403.750
192	Allocations spéciales supplémentaires aux grands invalides et allocations du grand mutilé de guerre	194.875.000
193	Indemnité temporaire aux tuberculeux pensionnés à 100 p. 100 non hospitalisés	69.970.000
	Total pour la 2e partie	897.248.750
	4e partie. — Personnel.	
194	Traitements du personnel de l'administration centrale	5.761.100
195	Traitements du personnel des services extérieurs annexes de l'administration centrale.	691.075
196	Indemnités et allocations diverses du personnel de l'administration centrale et des services extérieurs annexes de l'administration centrale	37.830
197	Traitements des personnels des services extérieurs	11.071.075
198	Indemnités et allocations diverses des personnels des services extérieurs	289.000
199	Travaux à la tâche et travaux à domicile	100.000
200	Traitements du personnel du service de l'état civil, des successions et des sépultures militaires	1.310.940
201	Indemnités et allocations diverses du personnel des services de l'état civil, des successions et des sépultures militaires	18.160
202	Traitements des personnels en congé de longue durée pour tuberculose ouverte	54.400
203	Indemnités de résidence	1.819.890
204	Allocations familiales	907.400
205	Application des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 3 octobre 1940	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	22.063.870
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
206	Administration centrale. — Frais de déplacements et de missions du personnel. — Indemnités aux médecins civils. — Revision des pensions	261.350
207	Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	561.750
208	Frais de missions, de déplacements, de séjour des chargés de missions, indemnités et vacations des médecins de la commission supérieure de contrôle des soins gratuits et de la commission consultative médicale	277.500
209	Matériel des services extérieurs annexes de l'administration centrale. — Frais d'hospitalisation des pensionnaires invalides	475.700
210	Indemnités aux médecins employés dans les services extérieurs. — Frais de déplacements et de transport des personnels extérieurs	1.530.550
211	Matériel des services extérieurs	10.637.790
212	Soins médicaux gratuits et frais d'application de la loi du 31 mars 1919 et des lois subséquentes	46.235.500
213	Frais de déplacements du personnel de l'état civil, des successions et des sépultures militaires	75.000
214	Matériel et dépenses diverses du service de l'état civil, des successions et des sépultures militaires	2.748.500
215	Fournitures de l'imprimerie nationale	436.175
216	Payements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	119.275
217	Indemnités de rapiement	600.130
218	Dépenses de rapiement. — Règlement des réquisitions	117.500
	Total pour la 5e partie	64.106.720
	7e partie. — Subventions.	
219	Office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la nation.	28.656.250
220	Office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la nation. — Secours prévus par l'article 134 de la loi du 31 mai 1933 et l'article 7 du décret du 8 août 1935	125.000
221	Subventions et secours à des associations et œuvres diverses intéressant les anciens combattants	8.500
	Total pour la 7e partie	28.789.750
	8e partie. — Dépenses diverses.	
222	Secours et allocations à d'anciens militaires et à leurs ayants cause et secours aux personnels de l'administration des anciens combattants et pensionnés	1.500.000
223	Avances remboursables aux personnels civils et militaires en instance de pension (loi du 14 avril 1924 et lois subséquentes)	43.760.000
224	Secours immédiats aux ayants-cause des militaires décédés ou disparus au cours des opérations de guerre	10.000.000
225	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
226	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
227	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	60.260.000
	RECAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	897.248.750
	4e partie. — Personnel	22.063.870
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	64.106.720
	7e partie. — Subventions	28.789.750
	8e partie. — Dépenses diverses	60.260.000
	Total pour les anciens combattants	1.072.469.090
	RECAPITULATION POUR L'INTERIEUR	
	I. — Services de l'intérieur	483.800.142
	II. — Services d'Alsace et de Lorraine	7.547.296
	III. — Famille et santé	428.261.160
	IV. — Anciens combattants	1.072.469.090
	Total pour l'intérieur	1.992.077.988

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	Guerre.	
	4e partie. — Personnel.	
1	Traitement du secrétaire d'Etat. — Personnel militaire de l'administration centrale.....	8.143.000
2	Personnel civil de l'administration centrale. — Traitements.....	9.962.000
3	Personnel civil de l'administration centrale. — Allocations diverses.....	522.000
4	Solde de l'armée. — Officiers généraux et officiers	164.412.000
5	Solde de l'armée. — Sous-officiers et hommes de troupe.....	638.203.000
6	Contrôle de l'administration de l'armée.....	1.495.000
7	Gendarmerie. — Officiers.....	12.558.000
8	Gendarmerie. — Solde des sous-officiers et indemnités de déplacement.....	272.323.000
9	Cadre de réserve. — Non activité. — Réforme. — Congés.....	89.034.000
10	Missions	4.840.000
11	Personnels civils extérieurs. — Traitements..	527.731.000
12	Personnels civils extérieurs. — Allocations diverses	45.492.000
13	Personnels civils. — Indemnités de résidence.	7.342.000
14	Personnels civils. — Allocations familiales....	14.848.000
15	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée.....	360.000
16	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension.....	13.000.000
	Total pour la 4e partie.....	1.755.265.000
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
	A. — ENTRETIEN DES PERSONNELS	
17	Alimentation de la troupe.....	223.872.000
18	Chauffage et éclairage.....	19.720.000
19	Habillement et campement.....	74.100.000
20	Couchage et ameublement.....	11.925.000
21	Service de santé.....	23.558.000
22	Indemnités de déplacement.....	30.288.000
23	Indemnités de repliement.....	68.724.000
	B. — ENTRETIEN DES MATÉRIELS	
24	Matériel de l'administration centrale.....	5.871.000
25	Matériel de l'artillerie.....	86.410.000
26	Matériel du génie.....	72.598.000
27	Matériel de la gendarmerie.....	71.122.000
28	Remonte	50.000.000
29	Fourrages	75.753.000
30	Carburants	67.672.000
31	Transports	50.075.000
32	Justice militaire. — Prisons militaires.....	5.156.000
33	Télégraphe et téléphone.....	3.750.000
	Total pour la 5e partie.....	940.594.000
	6e partie. — Constructions et matériels neufs.	
34	Artillerie	78.000.000
35	Génie	228.345.000
36	Intendance	12.000.000
37	Chemins de fer et routes.....	11.500.000
38	Défense passive	150.000.000
	Total pour la 6e partie.....	479.845.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
39	Instruction générale de l'armée et exercices techniques	18.950.000
40	Dépenses diverses	14.800.000
41	Œuvres militaires diverses.....	16.565.000
42	Réparations civiles	5.000.000
43	Frais accessoires d'application des conventions d'armistice	5.000.000
44	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
45	Dons manuels.....	Mémoire.
46	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
47	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
	Total de la 8e partie.....	60.315.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel.....	1.755.265.000
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	940.594.000
	6e partie. — Constructions et matériels neufs.	479.845.000
	8e partie. — Dépenses diverses.....	60.315.000
	Total pour la guerre	3.236.019.000
	Marine.	
	I. — MARINE NATIONALE	
	4e partie. — Personnel.	
1	Traitements du secrétaire d'Etat et du personnel de l'administration centrale.....	2.166.612
2	Indemnités et allocations diverses. — Travaux supplémentaires du personnel de l'administration centrale	90.150
3	Personnel du service hydrographique.....	1.132.704
4	Contrôle de l'administration de la marine....	1.065.000
5	Officiers de marine. — Ingénieurs mécaniciens. — Officiers des équipages de la flotte.	48.329.973
6	Equipages de la flotte.....	152.484.065
7	Personnels des corps sédentaires et agents civils de la marine.....	62.604.722
8	Personnels divers d'instruction, de justice et de gardiennage	3.572.035
9	Personnel des services de l'intendance maritime	3.376.703
10	Intendance maritime. — Salaires.....	3.347.511
11	Personnel du service de santé.....	5.274.838
12	Service de santé. — Salaires	2.065.000
13	Service des industries navales. — Personnel technique	24.224.733
14	Service des industries navales. — Personnel ouvrier.	137.595.000
15	Personnel du service des travaux maritimes..	2.411.542
16	Services des travaux maritimes. — Salaires..	2.375.000
17	Services administratifs. — Personnel de gestion et d'exécution.....	9.000.731
18	Allocations et secours aux personnels divers. — Allocations tenant lieu de pension. — Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension.....	3.178.730
18 *bis*	Solde des personnels en congé d'armistice...	12.474.782
19	Solde des officiers généraux et assimilés du cadre de réserve.....	4.500.000
19 *bis*	Application des lois de dégagements de cadres, des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 3 octobre 1940.....	4.268.449
20	Indemnités de résidence	1.747.104
21	Allocations familiales	49.646.841
22	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée pour tuberculose ouverte....	85.000
	Total pour la 4e partie.....	507.017.255
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
23	Matériel de l'administration centrale. — Impressions. — Livres et reliures. — Archives..	1.866.000
24	Matériel et frais divers du service hydrographique	1.225.250
25	Vivres et indemnités représentatives. — Traitement de table. — Frais de réception des autorités	93.906.476

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
26	Service de l'habillement, du couchage et du casernement	21.199.500
27	Service des approvisionnements de la flotte. — Matières et dépenses accessoires	64.145.000
28	Service de santé. — Matières	8.962.475
29	Service des industries navales. — Matières	300.000.000
30	Industries navales. — Matières. — Approvisionnements	25.000.000
31	Travaux maritimes. — Ports. — Bases. — Terrains. — Entretien	9.619.625
31 *bis*	Dépenses de repliement. — Règlement des locations et réquisitions	580.000
32	Frais de déplacements	10.770.000
32 *bis*	Indemnités de repliement	300.000
	Total pour la 5e partie	540.574.325
	6e partie. — Constructions et matériels neufs.	
33	Intendance maritime. — Travaux immobiliers et réservoirs à combustibles liquides. — Stocks. — Outillage	375.000
34	Service de santé. — Constructions et matériels neufs	555.000
35	Service des industries navales. — Gros outillage. — Travaux immobiliers. — Installations diverses	40.000.000
36	Travaux maritimes. — Travaux neufs. — Travaux d'aménagement général des ports. — Travaux des cercles et foyers	118.750.000
37	Aéronautique navale. — Aviation et aérostation. — Matériel spécial de série	150.000.000
38	Aéronautique navale. — Entrepôts et bases. — Matériel d'équipement	2.100.000
39	Aéronautique navale. — Bases. — Terrains. — Travaux neufs	5.000.000
	Total pour la 6e partie	316.780.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
40	Frais de propagande. — Prix. — Frais d'écoles. — Cercles et foyers. — Sports. — Distraction des équipages	2.897.055
41	Frais de justice et réparations civiles. — Indemnités pour dommages	28.437
42	Dépenses diverses (frais de communications télégraphiques)	1.552.776
43	Liquidation des prises maritimes	Mémoire.
44	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
45	Dépense des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
46	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour 8e partie	4.478.268
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	507.017.255
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	540.574.325
	6e partie. — Constructions neuves	316.780.000
	8e partie. — Dépenses diverses	4.478.268
	Total pour la marine nationale	1.368.849.848
	II. — MARINE MARCHANDE	
	4e partie. — Personnel.	
47	Traitements des personnels civils en service à l'administration centrale de la marine marchande	2.423.000
48	Personnel des services de l'inscription maritime et personnels techniques	8.382.600
49	Personnels divers d'instruction, de contrôle, de police et de gardiennage	3.116.712
50	Application des lois de dégagements de cadres, des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 3 octobre 1940	650.000
51	Congés spéciaux de longue durée	52.268
52	Indemnités de résidence	475.600
53	Allocations familiales	461.500
54	Allocations diverses aux personnels en service à l'administration centrale de la marine marchande	21.904
55	Indemnités diverses aux personnels des services extérieurs. — Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	218.725
	Total pour la 4e partie	15.802.307
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
56	Matériel de l'administration centrale. — Impressions	300.000
57	Redevances à l'administration des postes et payements à l'Imprimerie nationale	625.000
58	Dépenses diverses de matériel des services extérieurs	250.000
59	Dépenses diverses pour la surveillance et la police des pêches maritimes	387.500
60	Dépenses diverses concernant les personnels des services extérieurs. — Frais d'examen. — Mobilier scolaire	97.400
61	Frais de missions et de déplacements	319.250
62	Indemnités de repliement	125.000
63	Dépenses diverses. — Aide à l'armement libre. — Sécurité de la navigation maritime. — Ports de pêche	469.722
64	Dépenses diverses. — Récompenses aux gens de mer. — Encouragements aux épreuves sportives et professionnelles	193.000
	Total pour la 5e partie	2.466.872
	7e partie. — Subventions.	
66	Encouragement à l'enseignement maritime professionnel. — Bourses. — Subventions	255.625
67	Subvention au fonds du crédit maritime mutuel	5.000.000
68	Encouragement à l'industrie des grandes pêches maritimes	250.000
69	Allocations d'intérêts fixés par la loi du 1er août 1928 sur le crédit maritime	12.000.000
70	Aide à l'armement libre (application de la loi du 12 juillet 1934)	12.000.000
71	Exploitation des services maritimes postaux et d'intérêt général	67.409.245
72	Subvention à l'établissement national des invalides de la marine	81.000.000
73	Subvention à l'office scientifique et technique des pêches maritimes. — Subventions pour la sécurité de la navigation maritime	500.250
	Total pour la 7e partie	178.415.095
	8e partie. — Dépenses diverses.	
74	Dépenses résultant de l'application du code du travail maritime et du code disciplinaire et pénal de la marine marchande	3.432.500
75	Versement au fonds de renouvellement des navires de l'Etat affectés aux services entre la France, l'Algérie et la Tunisie	5.000.000
76	Frais de justice devant les tribunaux civils, administratifs et de commerce. — Réparations de dommages	2.500
77	Frais d'administration et de contrôle des sociétés de crédit maritime mutuel	Mémoire.
78	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
79	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
80	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	8.435.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	15.802.307
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	2.466.872
	7e partie. — Subventions	178.415.095
	8e partie. — Dépenses diverses	8.435.000
	Total pour la marine marchande	205.119.274
	RECAPITULATION POUR LA MARINE	
	I. — Marine nationale	1.368.849.848
	II. — Marine marchande	205.119.274
	Total pour la marine	1.573.969.122
	Instruction publique.	
	I. — SERVICES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	
	4e partie. — Personnel.	
1	Traitements du secrétaire d'Etat et du personnel de l'administration centrale	3.933.159
2	Services généraux de l'administration centrale. — Indemnités et allocations diverses.	218.231
3	Archives de France. — Traitements	332.736
4	Archives de France. — Indemnités	1.128
5	Archives départementales. — Traitements	766.683
6	Bibliothèques nationales de Paris. — Traitements	1.193.136
7	Bibliothèques nationales de Paris. — Indemnités	12.325
8	Administration académique. — Traitements	762.020
9	Administration académique. — Indemnités	798
10	Université de Paris. — Traitements	7.991.993
11	Universités des départements. — Traitements.	16.561.426
12	Universités. — Indemnités et allocations diverses	68.535
13	Ecole normale supérieure. — Traitements	229.685
14	Ecole normale supérieure. — Indemnités et allocations diverses	6.222
15	Ecole normale supérieure de jeunes filles. — Traitements	282.580
16	Ecole normale supérieure de jeunes filles. — Indemnités et allocations diverses	1.575
17	Ecole pratique des hautes études. — Ecole nationale des langues orientales vivantes. — Ecole nationale des chartes. — Traitements	1.217.092
18	Ecole pratique des hautes études. — Ecole nationale des langues orientales vivantes. — Ecole nationale des chartes. — Indemnités	10.444
19	Collège de France et Muséum national d'histoire naturelle. — Traitements	2.311.254
20	Collège de France et Muséum national d'histoire naturelle. — Indemnités et allocations diverses	22.905
21	Ecole française de Rome. — Traitements	160.990
22	Ecole française de Rome. — Indemnités et allocations diverses	8.810
23	Observatoire de Paris et bureau des longitudes, traitements	510.111
24	Observatoire de Paris et bureau des longitudes. — Indemnités	4.961
25	Institut national de France. — Traitements	100.920
26	Institut national de France. — Indemnités	353.374
27	Académie de médecine. — Traitements	22.638
28	Académie de médecine. — Indemnités	6.344
29	Services généraux des bibliothèques et des archives. — Traitements	35.000
30	Bibliothèques municipales. — Traitements	354.688
31	Bibliothèques municipales. — Indemnités	2.500
32	Ecoles normales supérieures de Fontenay-aux-Roses et de Saint-Cloud. — Traitements	177.410
33	Ecoles normales supérieures de Fontenay-aux-Roses et de Saint-Cloud. — Indemnités et allocations diverses	116.436
34	Inspecteurs généraux de l'enseignement secondaire. — Inspecteurs de l'académie de Paris. — Traitements et indemnités	528.250
35	Lycées de garçons. — Traitements	66.002.588
36	Indemnités aux fonctionnaires de l'enseignement secondaire	1.845.750
37	Traitements des fonctionnaires des collèges communaux de garçons	27 139 412
38	Lycées de jeunes filles. — Traitements	32.667.762
39	Traitement des fonctionnaires des collèges communaux de jeunes filles	10.875.000
40	Participation de l'Etat au fonctionnement des cours secondaires de jeunes filles	1.060.676
41	Ecoles primaires supérieures. — Traitements.	29.684.641
42	Traitements, indemnités et allocations pour inactivité ou interruption d'emploi (enseignement secondaire)	4.725
43	Inspection générale de l'enseignement primaire. — Traitements	764.000
44	Inspection académique dans les départements. — Traitements des inspecteurs	1.196.643
45	Inspection académique dans les départements. — Traitements des secrétaires, commis et dames sténodactylographes	1.509.361
46	Inspecteurs de l'enseignement primaire. — Inspectrices départementales des écoles maternelles. — Traitements	4.337.418
47	Ecoles normales primaires. — Traitements	8.010.066
48	Ecoles normales primaires. — Indemnités et allocations diverses	529.426
49	Ecoles primaires élémentaires. — Traitements.	504.905.720
50	Enseignement primaire élémentaire. — Frais de suppléance des instituteurs et institutrices en congé pour maladie	8.369.000
51	Allocations aux médaillés de l'enseignement primaire	721.250
52	Musée pédagogique. — Traitements	90.125
53	Musée pédagogique. — Indemnités	235
54	Conservatoire national des arts et métiers. — Traitements et salaires	1.495.743
55	Conservatoire national des arts et métiers — Indemnités et allocations diverses	15.959
56	Ecoles nationales d'arts et métiers et assimilées. — Contributions aux dépenses de personnel	3.100.046
57	Ecoles nationales d'arts et métiers. — Contributions aux dépenses et indemnités diverses	118.190
58	Ecoles nationales professionnelles. — Ecoles nationales d'horlogerie. — Contributions aux dépenses de personnel	7.791.302
59	Ecoles nationales professionnelles. — Ecoles nationales d'horlogerie. — Contributions aux dépenses d'indemnités et d'allocations diverses	186.300
60	Ecoles pratiques de commerce et d'industrie. — Ecoles de métiers. — Ecoles professionnelles de Paris. — Ecoles de perfectionnement. — Sections techniques des écoles primaires supérieures et des cours complémentaires. — Traitements et salaires. — Enseignement de la technologie	19.901.152
61	Ecoles pratiques de commerce et d'industrie. — Ecoles de métiers. — Ecoles professionnelles de Paris. — Ecoles de perfectionnement. — Sections techniques des écoles primaires supérieures et des cours complémentaires. — Indemnités et allocations diverses	137.500
62	Ecole normale supérieure d'enseignement technique. — Traitements et salaires. — Indemnités et allocations	138.050
63	Enseignement industriel et commercial. — Traitements des inspecteurs généraux	214.000
64	Traitements des secrétaires d'orientation professionnelle	56.250
65	Allocations familiales	27.200.472
66	Indemnités de résidence	30.443.114
67	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	4.519.550
68	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	4.418.750
69	Application des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 3 octobre 1940	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	924.822.555

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
70	Matériel de l'administration centrale.....	1.495.342
71	Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions	250.000
72	Indemnités de repliement.....	250.000
73	Archives de France. — Matériel.....	52.150
74	Universités. — Matériel.....	7.795.062
75	Ecole normale supérieure. — Matériel.....	300.000
76	Ecole normale supérieure de jeunes filles. — Matériel	117.500
77	Ecole pratique des hautes études. — Ecole nationale des langues orientales vivantes. — Ecole nationale des chartes. — Matériel..	163.970
78	Ecole française de Rome. — Matériel.....	60.152
79	Observatoire de Paris. — Bureau des longitudes. — Matériel.....	229.735
80	Institut national de France. — Matériel.....	156.200
81	Académie de médecine. — Matériel.....	59.250
82	Ecoles normales supérieures d'enseignement primaire de Fontenay-aux-Roses et de Saint-Cloud. — Matériel.....	85.395
83	Services généraux des bibliothèques et des archives; frais de tournées et de missions.	10.000
84	Frais généraux de l'enseignement supérieur.	149.555
85	Examens et concours de l'enseignement supérieur	727.500
86	Inspecteurs généraux de l'enseignement secondaire et inspecteurs de l'académie de Paris. — Frais de mission.....	52.225
87	Frais généraux de l'enseignement secondaire. — Dépenses de fonctionnement.....	476.750
88	Frais généraux de l'enseignement secondaire. — Matériel	181.250
89	Lycées de garçons. — Participation de l'Etat au payement des gages et des dépenses de matériel	12.367.400
90	Lycées de jeunes filles. — Participation de l'Etat au payement des gages et des dépenses de matériel.....	6.980.850
91	Frais de déplacements des fonctionnaires de l'enseignement secondaire en exercice.....	101.500
92	Lycées de garçons et de jeunes filles. — Dépenses exceptionnelles. — Matériel.....	4.000.000
93	Frais de déplacements des fonctionnaires de l'enseignement primaire en exercice.....	36.437
94	Inspection de l'enseignement primaire. — Frais de tournées.....	1.804.510
95	Ecoles normales primaires. — Matériel.....	19.346.935
96	Frais généraux de l'enseignement primaire...	1.852.500
97	Enseignement primaire élémentaire. — Matériel. — Bibliothèques scolaires	304.600
98	Musée pédagogique. — Matériel.....	27.000
99	Frais de contrôle des constructions de l'instruction publique	48.212
100	Payement d'impressions à l'imprimerie nationale	360.700
101	Frais de correspondances. — Télégraphes et téléphones	177.000
102	Conservatoire national des arts et métiers. — Contribution aux dépenses de matériel et aux dépenses diverses.....	520.000
103	Ecoles nationales d'arts et métiers et assimilées. — Contribution aux dépenses de matériel et aux dépenses diverses.....	875.671
104	Ecoles nationales professionnelles. — Ecoles nationales d'horlogerie. — Contribution aux dépenses de matériel et aux dépenses diverses	2.000.000.
105	Contribution à l'achat de matériel, d'outillage, etc. destinés aux écoles pratiques de commerce et d'industrie, aux écoles de métiers, aux écoles professionnelles de Paris et aux sections techniques des écoles primaires supérieures et des cours complémentaires. — Dons de matériel et allocations diverses	1.144.750
106	Ecole normale supérieure de l'enseignement technique. — Matériel et dépenses diverses.	43.000
107	Contribution à l'achat de matériel, d'outillage destiné aux ateliers écoles. — Dons de matériel et allocations diverses destinées au fonctionnement et à l'équipement des centres de formation professionnelle.....	30.475.000
108	Remboursement aux préfectures des dépenses engagées pour l'examen des demandes d'exonération de la taxe d'apprentissage....	Mémoire.
109	Enseignement industriel et commercial. — Inspections. — Missions. — Conseils et commissions, frais de tournées et indemnités diverses. — Frais de jurys d'examens et de corrections	53.146
	Total pour la 5e partie.....	95.101.250
	6e partie. — Travaux.	
110	Service des constructions scolaires de l'enseignement secondaire.....	1.500.000
111	Constructions scolaires de l'enseignement secondaire. — Dépenses exceptionnelles.....	5.000.000
112	Service des constructions scolaires de l'enseignement technique.....	875.000
	Total pour la 6e partie.....	7.375.000
	7e partie. — Subventions.	
113	Encouragements aux gens de lettres. — Secours à leurs veuves ou à leurs familles...	250.000
114	Palais de la Découverte.....	500.000
115	Subventions exceptionnelles aux universités pour travaux et installations.....	1.357.739
116	Subventions aux universités et aux établissements scientifiques pour frais extraordinaires de laboratoires et de travaux matériels	2.782.025
117	Dépenses de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Marseille.....	950.000
118	Subventions diverses pour œuvres de toute nature en faveur des étudiants.....	1.762.500
119	Fonds pour l'expansion universitaire de la France à l'étranger.....	553.138
120	Collège de France et Muséum national d'histoire naturelle. — Subventions.....	1.637.869
121	Subventions à l'école française d'archéologie d'Athènes et à l'institut français d'archéologie orientale au Caire.....	1.062.653
122	Réunion des bibliothèques nationales de Paris.	1.118.750
123	Souscriptions scientifiques et littéraires.....	130.000
124	Subventions à des sociétés savantes et à des établissements libres d'enseignement supérieur	35.250
125	Centre national de la recherche scientifique...	15.000.000
126	Exonération en faveur des enfants d'étrangers résidant en France.....	20.088
127	Remises universitaires accordées dans les établissements publics d'enseignement secondaire	483.750
128	Bourses de l'enseignement supérieur.....	5.406.300
129	Prêts d'honneur aux étudiants.....	334.080
130	Subventions et bourses d'externat à l'école alsacienne, au collège Sainte-Barbe, au collège Sévigné et aux établissements confessionnels de l'enseignement secondaire de l'académie de Strasbourg.....	187.500
131	Bourses nationales.....	38.365.333
132	Pupilles de la nation. — Bourses.....	4.222.706
133	Subventions aux départements pour l'organisation de l'enseignement agricole et ménager	119.250
134	Œuvres complémentaires de l'école	399.460
135	Subventions aux communes pour les caisses des écoles.....	3.500.000
136	Constructions scolaires de l'enseignement primaire	17.500.000
137	Ecoles provisoires.....	375.000
138	Bourses et trousseaux dans les écoles publiques d'enseignement technique.....	2.939.795
139	Ecole normale supérieure de l'enseignement technique. — Bourses aux élèves professeurs.	499.500
140	Subventions aux œuvres d'orientation professionnelle de préapprentissage. — Bourses et primes pour l'apprentissage.....	1.211.000
141	Contribution de l'Etat aux dépenses des cours professionnels. — Comités départementaux de l'enseignement technique.....	Mémoire.

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
142	Stages commerciaux et industriels. — Bourses de séjour à l'étranger pour les élèves des établissements de l'enseignement technique.	18.875
143	Frais de déplacements, stages et missions en France et à l'étranger du personnel des écoles publiques d'enseignement technique.. .	50.000
144	Souscriptions à des ouvrages d'enseignement technique et récompenses aux élèves de divers établissements d'enseignement technique	3.000
145	Participation de l'Etat dans les dépenses de fonctionnement de l'institut d'optique théorique et appliquée, de l'école supérieure d'électricité et de l'école centrale lyonnaise.	231.250
146	Subventions aux écoles privées reconnues par l'Etat, bourses, dégrèvements des frais d'études	320.000
147	Subventions aux écoles supérieures de commerce et à l'exposition nationale du travail. — Congrès et missions à l'étranger.....	15.250
	Total pour la 7e partie.....	103.343.061
	8e partie. — Dépenses diverses.	
148	Secours aux fonctionnaires et anciens fonctionnaires, à leurs veuves, orphelins ou à leurs familles.....	395.370
149	Dépenses résultant pour l'Etat de la loi du 5 avril 1937 sur la responsabilité des membres de l'enseignement public.....	398.750
150	Frais de procès et d'instance.....	11.250
151	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
152	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.
153	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
	Total pour la 8e partie.....	805.370
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	924.822.555
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	95.101.250
	6e partie. — Travaux	7.375.000
	7e partie. — Subventions	103.343.061
	8e partie. — Dépenses diverses.....	805.370
	Total pour les services de l'instruction publique	1.131.447.236
	II. — SERVICES D'ALSACE ET DE LORRAINE	
	4e partie. — Personnel.	
154	Administration de l'académie de Strasbourg. — Traitements	50.082
155	Administration de l'académie de Strasbourg. — Indemnités	1.293
156	Enseignement supérieur. — Traitements.....	3.302.134
157	Inspection académique. — Traitements.....	76.375
158	Traitements des inspecteurs de l'enseignement primaire et des inspectrices départementales des écoles maternelles.....	185.480
159	Ecoles normales et préparatoires d'instituteurs et d'institutrices. — Traitements....	632.324
160	Ecoles normales et préparatoires d'instituteurs et d'institutrices. — Indemnités.....	16.550
161	Ecoles primaires supérieures. — Traitements.	1.500.000
162	Ecoles primaires supérieures. — Indemnités..	3.500
163	Enseignement primaire élémentaire. — Traitements	25.000.000
164	Enseignement primaire élémentaire. — Indemnités et allocations diverses.....	85.000
165	Enseignement du français aux adultes.....	100.000
166	Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. — Traitements.....	110.375
167	Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. — Indemnités	593
168	Indemnités de fonctions du personnel enseignant et scientifique de l'université de Strasbourg et indemnités compensatrices des fonctionnaires d'Alsace et de Lorraine.....	3.037.802
169	Indemnités de résidence.....	523.768
170	Allocations familiales	644.010
	Total pour la 4e partie.....	25.269.286
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
171	Remboursement de frais.....	50.375
172	Payements à faire à d'autres administrations publiques	600
173	Administration de l'académie de Strasbourg. — Matériel	11.250
174	Ecoles normales et préparatoires d'instituteurs et d'institutrices. — Entretien des élèves	818.837
175	Enseignement religieux. — Enseignement du français aux adultes. — Matériel.....	125.000
176	Enseignement primaire. — Matériel et fonctionnement des services.....	50.000
177	Indemnités de repliement.....	10.394.000
	Total pour la 5e partie.....	11.450.062
	7e partie. — Subventions.	
178	Enseignement supérieur. — Subventions de l'Etat pour les dépenses de matériel.....	794.300
179	Enseignement primaire d'Alsace et de Lorraine. — Bourses	125.975
180	Enseignement primaire. — Service des constructions scolaires	75.000
181	Enseignement primaire. — Subventions.....	15.137
182	Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. — Subvention de l'Etat pour les dépenses de matériel.....	50.000
	Total pour la 7e partie.....	1.060.412
	8e partie. — Dépenses diverses.	
183	Annuité pour l'application de la convention du 28 octobre 1935.....	112.500
184	Dépenses résultant pour l'Etat de la loi du 5 avril 1937 sur la responsabilité des membres de l'enseignement public.....	2.550
185	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
186	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
	Total pour la 8e partie.....	115.050
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel.....	25.269.286
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	11.450.062
	7e partie. — Subventions.....	1.060.412
	8e partie. — Dépenses diverses.....	115.050
	Total pour les services d'Alsace et de Lorraine	37.894.810
	III. — EDUCATION GENERALE ET SPORTS	
	4e partie. — Personnel.	
187	Inspection. — Traitements des inspecteurs....	1.744.416
188	Inspection. — Personnel auxiliaire.....	1.159.650
189	Professeurs d'éducation physique et sportive. — Traitements.....	5.850.000
190	Moniteurs d'éducation physique et sportive. — Traitements	3.287.500
191	Education générale. — Indemnités et allocations diverses.....	Mémoire.

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
192	Centres d'éducation générale et sportive. — Traitements	798.100
193	Centres d'éducation générale et sportive. — Indemnités	88.375
194	Contrôle médical. — Personnel	2.275.000
195	Allocations familiales	610.000
196	Indemnités de résidence	990.000
	Total pour la 4e partie	16.803.041
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
197	Inspection. — Frais de missions	1.490.000
198	Inspection. — Frais de matériel	2.550.000
199	Education générale et sportive. — Frais généraux	395.000
200	Centre national d'éducation générale et sportive. — Matériel	160.000
201	Centres régionaux d'éducation générale et sportive. — Matériel	350.000
202	Entretien des élèves des centres d'éducation générale et sportive	550.000
203	Contrôle médical. — Matériel	650.000
	Total pour la 5e partie	6.145.000
	7e partie. — Subventions.	
204	Subventions en faveur de l'éducation physique et des sports	18.850.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
205	Propagande en faveur de l'éducation physique et des sports	5.000.000
206	Prix pour les concours d'éducation physique et des sports	200.000
207	Secours aux anciens fonctionnaires	2.500
208	Dépenses résultant pour l'Etat de la loi du 5 avril 1937 sur la responsabilité des membres de l'enseignement public	10.000
209	Frais de procès et d'instance	2.500
210	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	5.215.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	16.803.041
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	6.145.000
	7e partie. — Subventions	18.850.000
	8e partie. — Dépense diverses	5.215.000
	Total pour l'éducation générale et les sports	47.013.041
	RECAPITULATION POUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE	
	I. — Services de l'instruction publique	1.131.447.236
	II. — Services d'Alsace et de Lorraine	37.894.810
	III. — Education générale et sports	47.013.041
	Total pour l'instruction publique	1.216.355.087
	Beaux-arts.	
	4e partie. — Personnel.	
1	Administration centrale. — Traitements et salaires	1.007.118
2	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	21.575
3	Inspections et services extérieurs des beaux-arts. — Traitements	39.166
4	Académie de France à Rome. — Traitements, appointements et salaires	32.000
5	Académie de France à Rome. — Pensions et indemnités diverses	Mémoire.
6	Etablissements d'enseignements supérieur des beaux-arts. — Traitements et salaires	1.391.275
7	Etablissements d'enseignement supérieur des beaux-arts. — Indemnités	43.467
8	Ecoles nationales d'art des départements. — Ecoles régionales d'architecture de Strasbourg. — Traitements et salaires	270.602
9	Ecoles nationales d'art des départements. — Ecoles régionales d'architecture de Strasbourg. — Indemnités	7.417
10	Mobilier national. — Manufactures nationales des Gobelins, Beauvais et Sèvres. — Traitements et salaires	890.121
11	Mobilier national. — Manufactures nationales des Gobelins, Beauvais et Sèvres. — Indemnités	8.784
12	Musées nationaux. — Traitements	1.898.856
13	Dépôt des ouvrages d'art appartenant à l'Etat, musées nationaux. — Indemnités diverses	34.213
14	Allocation à l'Union centrale des artistes décorateurs pour les dépenses de personnel du musée et de la bibliothèque des arts décoratifs	263.323
15	Monuments historiques. — Traitements et salaires	382.068
16	Monuments historiques. — Indemnités et allocations diverses	50.100
17	Bâtiments civils et palais nationaux. — Traitements et salaires	1.082.452
18	Bâtiments civils et palais nationaux. — Indemnités diverses	19.000
19	Service des eaux de Versailles et de Marly. — Traitements et salaires	299.076
20	Service des eaux de Versailles et de Marly. — Indemnités diverses	24.750
21	Indemnités compensatrices aux fonctionnaires et agents en fonctions en Alsace et en Lorraine	59.380
22	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	66.250
23	Allocations familiales	458.038
24	Indemnités de résidence	823.632
25	Dépenses exceptionnelles. — Personnel	132.731
26	Application des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 3 octobre 1940	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	9.474.793
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
27	Administration centrale. — Matériel	401.[illegible]
28	Indemnités de repliement	231.546
29	Académie de France à Rome. — Participation de l'Etat aux dépenses de matériel	Mémoire.
30	Etablissements d'enseignement supérieur des beaux-arts. — Matériel	279.8[illegible]
31	Ecoles nationales d'art des départements. — Ecole régionale d'architecture de Strasbourg. — Matériel	48.842
32	Mobilier national. — Manufactures nationales des Gobelins, Beauvais et Sèvres. — Matériel	1.012.824
33	Musées nationaux. — Matériel	2.178.070
34	Musée d'Ennery. — Matériel	8.750
35	Monuments historiques — Matériel et dépenses diverses	64.500
36	Bâtiments civils et palais nationaux. — Matériel	479.831
37	Service des eaux de Versailles et de Marly. — Matériel	30.000
38	Remboursements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	126.750
39	Remboursements à l'Imprimerie nationale	69.762
40	Remboursements de frais	357.387
41	Dépenses de repliement. — Frais de matériel pour le fonctionnement des services	1.000.000
42	Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions	500.000
	Total pour la 5e partie	6.484.[illegible]

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	6e partie. — Travaux.	
43	Monuments historiques. — Monuments appartenant à l'Etat	6.000.225
44	Monuments historiques. — Monuments n'appartenant pas à l'Etat	7.500.000
45	Protection et réparation des monuments historiques endommagés par les opérations de guerre	3.000.000
46	Bâtiments civils et palais nationaux. — Travaux	8.675.000
47	Constructions et grosses réparations des immeubles diplomatiques et consulaires	1.000.000
48	Service des eaux de Versailles et de Marly. — Travaux d'entretien et de grosses réparations	900.000
	Total pour la 6e partie	27.075.225
	7e partie. — Subventions.	
49	Ecoles régionales et municipales d'art. — Souscription aux ouvrages d'art	50.000
50	Prix de cessions d'objets d'art provenant de la manufacture nationale de Sèvres	125.000
51	Succursales du conservatoire et écoles nationales de musique dans les départements	130.000
52	Théâtres nationaux	14.196.750
53	Subventions aux théâtres et concerts symphoniques pour l'organisation de manifestations artistiques populaires radiodiffusées	68.750
54	Concerts à Paris et dans les départements. — Musiques populaires et œuvres de décentralisation artistique	1.450.000
55	Action artistique en France et à l'étranger	125.000
56	Indemnités et secours. — Arts dramatique et musical. — Arts plastiques	136.250
57	Acquisitions et commandes d'œuvres d'art à des artistes vivants. — Expositions	1.750.000
58	Bourses et encouragements	279.000
59	Musées départementaux et municipaux. — Collectivités autorisées. — Achats et restauration d'œuvres d'art	37.500
60	Subventions diverses	150.000
	Total pour la 7e partie	18.498.250
	8e partie. — Dépenses diverses.	
61	Frais de procès et d'instances. — Réparations civiles	21.108
62	Secours	11.130
63	Dépenses relatives au fonctionnement du service du droit d'entrée dans les musées et monuments de l'Etat	Mémoire.
64	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
65	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
66	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	32.238
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	9.474.793
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	6.484.186
	6e partie. — Travaux	27.075.225
	7e partie. — Subventions	18.498.250
	8e partie. — Dépenses diverses	32.238
	Total pour les beaux-arts	61.564.692
	Aviation.	
	4e partie. — Personnel.	
1	Traitement du secrétaire d'Etat. — Traitements et soldes du personnel de l'administration centrale	4.200.000
2	Personnel civil de l'administration centrale. — Allocations et indemnités diverses	143.500
3	Corps du contrôle de l'administration de l'aéronautique	1.030.000
4	Personnel des corps techniques de l'aéronautique. — Traitements	5.103.200
5	Personnel des corps techniques de l'aéronautique. — Indemnités	775.000
6	Services et établissements extérieurs de la direction technique et industrielle. — Traitements et salaires	15.500.000
7	Services et établissements extérieurs de la direction technique et industrielle. — Allocations et indemnités diverses	2.100.000
8	Services et établissements extérieurs de la direction de l'aéronautique civile. — Traitements et salaires	9.800.000
9	Services et établissements extérieurs de la direction de l'aéronautique civile. — Allocations et indemnités diverses	2.400.000
10	Services extérieurs du service de l'infrastructure. — Traitements et salaires	932.500
11	Services extérieurs du service de l'infrastructure. — Allocations et indemnités diverses	141.000
12	Services extérieurs du service central du personnel civil, du contentieux et de la comptabilité générale. — Traitements et salaires	642.000
13	Services extérieurs du service central du personnel civil, du contentieux et de la comptabilité générale. — Allocations et indemnités diverses	15.000
14	Services extérieurs de l'armée de l'air. — Personnel civil. — Traitements et salaires	28.000.000
15	Services extérieurs de l'armée de l'air. — Personnel civil. — Allocations et indemnités diverses	894.200
16	Indemnités de résidence	1.891.900
17	Allocations familiales	8.000.000
18	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	46.000
19	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	50.000
20	Application des lois de dégagement des cadres et des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 3 octobre 1940	280.000
21	Soldes et indemnités de l'armée de l'air et des services de l'air	245.000.000
22	Soldes et indemnités du cadre de réserve, disponibilité et congés avec solde, non activité et réforme	8.000.000
23	Soldes et indemnités des personnels militaires en congé d'armistice	30.000.000
24	Attachés de l'air et relations avec l'étranger	1.656.000
25	Rappel de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1941 et non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total de 4e partie	366.600.300
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
26	Frais de fonctionnement de l'administration centrale	300.000
27	Travaux d'impression exécutés par l'Imprimerie nationale	754.000
28	Dépenses de communications télégraphiques et téléphoniques	2.610.000
29	Frais de fonctionnement des services et établissements extérieurs de la direction technique et industrielle	4.250.000
30	Frais de fonctionnement des services et établissements extérieurs de la direction de l'aéronautique civile	6.830.000
31	Lignes aériennes commerciales et liaisons	50.000.000
32	Contrôle des entreprises de navigation aérienne	95.000
33	Frais de fonctionnement des services extérieurs du service de l'infrastructure	375.000
34	Frais de fonctionnement des services extérieurs du service central du personnel civil, du contentieux et de la comptabilité générale	88.000
35	Frais de fonctionnement des services extérieurs de l'armée de l'air	21.000.000
36	Instruction de l'armée de l'air. — Education physique	2.212.500

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
37	Carburants et ingrédients pour l'armée de l'air	50.000.000
38	Frais de déplacements et de transports du personnel de l'armée de l'air	6.000.000
39	Indemnités de repliement	7.998.500
40	Service de santé militaire	4.919.700
41	Justice militaire. — Services pénitentiaires	49.500
42	Dépenses militaires diverses	875.000
43	Alimentation	28.102.300
44	Habillement et campement. — Couchage et ameublement	31.720.000
45	Dépenses de repliement. — Frais de matériel pour le fonctionnement des services	2.500.000
46	Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions	5.000.000
	Total pour la 5e partie	228.679.500
	6e partie. — Constructions et matériels neufs.	
47	Recherches. — Etudes et expériences. — Réalisation de prototypes	50.000.000
48	Matériel de série de l'armée de l'air	430.000.000
49	Matériel de série de l'armée de l'air. — Rechanges. — Réparations. — Modifications	100.000.000
50	Matériel de série. — Aéronautique navale	Mémoire.
51	Matériel de série de l'aéronautique civile	55.000.000
52	Divers matériels techniques de l'armée de l'air	50.000.000
53	Divers matériels techniques (aéronautique navale)	Mémoire.
54	Installations industrielles. — Liquidation	Mémoire.
55	Travaux et installations	50.000.000
56	Travaux et installations. — Aéronautique navale	Mémoire.
57	Travaux et installations techniques. — Dépenses de première installation	40.000.000
58	Exécution de la loi du 11 août 1936 sur la nationalisation de la fabrication des matériels de guerre	20.000.000
59	Quote-part de l'air au budget de la production industrielle et du travail (industries chimiques pour bâtiments, approvisionnements et outillages)	Mémoire.
	Total pour la 6e partie	795.000.000
	7e partie. — Subventions.	
60	Informations générales en France, aux colonies et à l'étranger	669.000
61	Aviation scolaire. — Liquidation	500.000
62	Contribution de l'Etat à la caisse des retraites du personnel professionnel navigant de l'aviation civile	Mémoire.
63	Œuvres sociales	1.500.000
	Total pour la 7e partie	2.669.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
64	Réparations civiles et frais de justice	545.000
65	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
66	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
67	Emploi de fonds provenant de legs et de donations	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	545.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	366.600.300
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	228.679.500
	6e partie. — Constructions et matériels neufs	795.000.000
	7e partie. — Subventions	2.669.000
	8e partie. — Dépenses diverses	545.000
	Total pour l'aviation	1.393.493.800

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	Production industrielle et travail.	
	4e partie. — Personnel.	
1	Traitements du secrétaire d'Etat et du personnel de l'administration centrale	8.625.000
2	Indemnités du cabinet du secrétaire d'Etat. — Indemnités et allocations diverses du personnel de l'administration centrale	403.270
3	Contrôle général des assurances sociales. — Traitements	368.423
4	Inspection du travail et de la main-d'œuvre. — Traitements	4.638.730
5	Inspection du travail et de la main-d'œuvre. — Indemnités	44.572
6	Offices du travail. — Traitements et salaires	15.000.000
7	Service du contrôle des administrateurs provisoires	125.000
8	Services régionaux des assurances sociales. — Traitements	15.501.545
9	Services régionaux des assurances sociales. — Indemnités	127.000
10	Expertises. — Emoluments du personnel	16.357
11	Propriété industrielle. — Traitements et salaires du personnel	612.773
12	Propriété industrielle. — Indemnités et allocations diverses	8.214
13	Poids et mesures. — Traitements et salaires du personnel	2.147.590
14	Poids et mesures. — Indemnités et allocations diverses	265.136
15	Service de liquidation de l'Exposition internationale de Paris de 1937. — Personnel	Mémoire.
16	Fonctionnaires appartenant au cadre des services extérieurs ou à d'autres départements provisoirement détachés au secrétariat d'Etat. — Traitements du premier trimestre	8.891.000
17	Fonctionnaires appartenant au cadre des services extérieurs ou à d'autres départements provisoirement détachés au secrétariat d'Etat. — Allocations et indemnités diverses du premier trimestre	200.000
18	Ecoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Traitements et salaires	581.944
19	Ecoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Allocations et indemnités diverses	129.507
20	Personnel de l'école pratique des mines de Thionville et des écoles préparatoires des mines de Lorraine. — Traitements et indemnités diverses	14.000
21	Bureau de documentation minière. — Traitements et salaires	109.000
22	Bureau de documentation minière. — Allocations et indemnités diverses	2.650
23	Direction des carburants. — Ecole nationale supérieure du pétrole et des combustibles liquides. — Traitements et salaires	61.100
24	Direction des carburants. — Ecole nationale supérieure du pétrole et des combustibles liquides. — Allocations et indemnités diverses	29.585
25	Direction des carburants. — Ecole nationale des moteurs à combustion et à explosion. — Allocations et indemnités diverses	21.915
26	Direction des carburants. — Centre d'études et de recherches sur les lubrifiants. — Traitements	66.596
27	Direction des carburants. — Station nationale de recherches et d'expériences techniques de Bellevue. — Traitements et salaires	228.372
28	Indemnités spéciales aux fonctionnaires, agents et ouvriers d'Alsace et de Lorraine	5.000
29	Indemnités aux fonctionnaires chargés du contrôle des distributions d'énergie électrique, des forces hydrauliques, du gaz et des chemins de fer miniers	Mémoire.
30	Allocations familiales	2.500.000
31	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	550.000
32	Indemnités de résidence	6.750.000
33	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	200.000
34	Application des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois des 5 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 3 octobre 1940	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	68.274.262

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
35	Indemnités de repliement	5.000.000
36	Remboursement de frais	3.548.522
37	Matériel. — Entretien des bâtiments. — Fonctionnement des services de l'administration centrale	3.500.000
38	Dépenses de repliement. — Frais de matériel pour le fonctionnement des services	682.500
39	Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions	2.000.000
40	Impressions. — Payements à l'Imprimerie nationale	4.000.000
41	Payements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	489.550
42	Achats de livres et publications. — Reliures	750.000
43	Inspection du travail et de la main-d'œuvre. — Matériel et fonctionnement des services	1.038.750
44	Services régionaux des assurances sociales. — Matériel et fonctionnement	1.794.170
45	Matériel du service du contrôle des administrateurs provisoires	87.500
46	Expertises. — Matériel	6.250
47	Propriété industrielle. — Matériel et dépenses diverses	267.000
48	Poids et mesures. — Matériel et dépenses diverses	317.470
49	Frais généraux de personnel des services des mines, de la sidérurgie et de l'électricité	550.000
50	Frais de représentation aux congrès	32.500
51	Frais de contrôle de la distribution des carburants. — Matériel et dépenses diverses	2.581.750
52	Frais de bureaux, frais de fonctionnement et frais spéciaux des services des mines, de la sidérurgie et de l'électricité	741.225
53	Bureau de documentation minière. — Matériel et dépenses diverses	100.000
54	Remplacement, réparation et fonctionnement des véhicules automobiles de transport de personnel	750.000
55	Matériel de l'école pratique des mines de Thionville et des écoles préparatoires des mines de Lorraine	1.250
56	Ecoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Matériel et dépenses diverses	659.700
57	Direction des carburants. — Ecoles des moteurs à combustion et à explosion. — Bourses et dépenses diverses	7.000
58	Direction des carburants. — Centre d'études et de recherches sur les lubrifiants. — Matériel et dépenses diverses	86.000
59	Direction des carburants. — Station nationale de recherches et d'expériences techniques de Bellevue. — Matériel et dépenses diverses	146.250
60	Circonscriptions territoriales et établissements de recherches et d'expériences des industries chimiques. — Matériel	1.000.000
61	Allocations aux auteurs de travaux scientifiques ou techniques	25.000
62	Récompenses honorifiques	23.750
63	Dépenses de fonctionnement des conseils et commissions	72.137
64	Frais judiciaires. — Honoraires d'avocats, avoués ou experts	22.500
65	Frais d'établissement de la carte d'identité professionnelle à l'usage des voyageurs et représentants de commerce	15.000
	Total pour la 5e partie	30.295.774
	6e partie. — Travaux.	
66	Service des forces hydrauliques. — Travaux préparatoires	425.000
67	Réseau électrique de l'Etat. — Déplacement de lignes incombant à l'Etat	2.000.000
	Total pour la 6e partie	2.425.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	7e partie. — Subventions.	
68	Participation de la France au fonctionnement de l'organisme permanent pour la réglementation internationale du travail	Mémoire.
69	Dépenses relatives à l'organisation de la section française à l'exposition internationale de New-York 1939	Mémoire.
70	Exposition internationale de Rome 1942. — Frais d'études	Mémoire.
71	Association nationale française pour le progrès social. — Recherches relatives aux maladies professionnelles et aux accidents du travail	Mémoire.
72	Fonds national de chômage	1.450.000.000
73	Aide aux travailleurs émigrants	125.000
74	Subventions aux fonds de chômage spéciaux créés en vue de venir en aide aux artistes non salariés des arts graphiques, plastiques, dramatiques et musicaux	1.500.000
75	Subventions au centre de reclassement professionnel des chômeurs et de production ouvrière	12.500.000
76	Subventions aux caisses de secours contre le chômage involontaire	1.500.000
77	Délégués à la sécurité des ouvriers mineurs. — Dépenses recouvrables sur les exploitants	2.000.000
78	Délégués à la sécurité des ouvriers mineurs. — Dépenses non recouvrables sur les exploitants	9.500
79	Encouragements aux sociétés ouvrières et aux fédérations de sociétés ouvrières de production et de crédit	Mémoire.
80	Encouragements à l'artisanat	Mémoire.
81	Participation de l'Etat aux allocations et primes assurées par les caisses de compensation d'allocations familiales des travailleurs indépendants	55.000.000
82	Subventions et bonifications d'intérêts aux sociétés de secours mutuels	Mémoire.
83	Majorations de rentes mutualistes	25.582.500
84	Majorations des pensions servies par la caisse nationale des retraites pour la vieillesse sur le fonds commun inaliénable de retraites des sociétés de secours mutuels	Mémoire.
85	Bonifications aux pensions de retraites	6.750.000
86	Contribution annuelle de l'Etat au fonds spécial de la caisse autonome de retraites des ouvriers mineurs	60.581.250
87	Contribution annuelle de l'Etat à la caisse de retraites des ouvriers mineurs d'Alsace et de Lorraine	6.250.000
88	Contribution annuelle de l'Etat à la caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires et aux caisses de retraites assimilées	1.043.750
89	Contribution annuelle de l'Etat à la caisse générale de garantie (fonds de majorations)	35.000.000
90	Subventions de l'Etat au titre de l'assurance agricole	31.500.000
91	Subventions destinées à garantir à certains retraités de la loi du 5 avril 1928 modifiée, sur les assurances sociales, un minimum de pension annuelle de 500 fr	2.000.000
92	Indemnités à l'administration des postes et remises aux agents des diverses administrations concourant au fonctionnement de la loi sur les assurances sociales	9.500.000
93	Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. — Bonifications sur les pensions	Mémoire.
94	Frais de fonctionnement du fonds spécial de prévoyance des blessés de la guerre victimes d'accidents du travail	Mémoire.
95	Frais de fonctionnement de la loi du 15 juillet 1922 modifiée et complétée par les lois subséquentes instituant des allocations temporaires en faveur de certaines catégories d'accidentés du travail	Mémoire.
96	Frais de fonctionnement du fonds de solidarité des employeurs pour la réparation des accidents du travail résultant de faits de guerre	Mémoire.
97	Subventions aux chambres de commerce françaises à l'étranger	250.000
98	Compensation douanière à la filature de la soie	2.125.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
99	Subventions pour travaux divers de normalisation	700.000
100	Part contributive de la France dans les dépenses de divers bureaux internationaux	158.300
101	Service des forces hydrauliques. — Etudes et recherches scientifiques. — Subventions	78.750
102	Contribution de l'Etat au fonctionnement du laboratoire d'hydraulique annexé à l'institut d'électro-technique de l'université de Toulouse	73.500
103	Avances ou subventions aux entreprises de forces hydrauliques	760.700
104	Subventions aux entreprises de transport d'énergie électrique	1.900.000
105	Primes à la production des mines de plomb et de zinc de France, d'Algérie, des colonies, des pays de protectorat et territoires sous mandat français	Mémoire.
106	Contribution de l'Etat au fonds d'amortissement des charges communales et départementales d'électrification	18.750.000
107	Etudes et subventions en vue de l'amélioration de l'utilisation du combustible	125.000
108	Subventions pour travaux intéressant les combustibles liquides et les carburants de remplacement	75.000
109	Ecole nationale supérieure du pétrole et des combustibles liquides. — Bourses	15.000
110	Participation aux dépenses de certains organismes	229.500
111	Subventions à des laboratoires d'essais de matériaux	25.000
	Total pour la 7e partie	1.726.107.750
	8e partie. — Dépenses diverses.	
112	Secours personnels à divers titres	50.000
113	Frais de surveillance des sociétés et établissements divers	11.250
114	Remboursement au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones, des pensions des anciens fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones d'Alsace et de Lorraine	Mémoire.
115	Carte géologique de la France. — Frais généraux de personnel	47.500
116	Carte géologique de la France. — Frais de matériel	77.870
117	Frais de changement de résidence	10.000
118	Œuvres sociales	300.000
119	Réparations civiles et accidents du travail	590.000
120	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
121	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
122	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	1.086.620
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	68.274.262
	5e partie. — Matériel	30.295.774
	6e partie. — Travaux	2.125.000
	7e partie. — Subventions	1.726.107.750
	8e partie. — Dépenses diverses	1.086.620
	Total pour la production industrielle et le travail	1.827.889.406
	SERVICES D'ALSACE ET DE LORRAINE	
	4e partie. — Personnel.	
123	Services extérieurs des assurances sociales d'Alsace et de Lorraine. — Traitements	110.130
124	Services extérieurs des assurances sociales d'Alsace et de Lorraine. — Indemnités diverses	1.000
125	Indemnités compensatrices des fonctionnaires d'Alsace et de Lorraine	18.500
126	Indemnités de résidence	5.025
127	Allocations familiales	5.000
	Total pour la 4e partie	139.655
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
128	Remboursement de frais	1.500
129	Matériel des offices supérieurs départementaux et des offices d'assurances sociales. — Frais de procédure	102.500
130	Payements à faire à d'autres administrations publiques	1.000
131	Indemnités de repliement	43.750
	Total pour la 5e partie	148.750
	8e partie. — Dépenses diverses.	
132	Avances aux institutions d'assurances sociales pour le payement des traitements et pensions de leur personnel	300.000
133	Avances par l'Etat des rentes d'assurances sociales	12.000.000
134	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
135	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	12.300.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	139.655
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	148.750
	8e partie. — Dépenses diverses	12.300.000
	Total	12.588.405
	Total pour la production industrielle et le travail	1.840.477.811
	Colonies.	
	I. — DÉPENSES CIVILES ET PÉNITENTIAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
	A. — Dépenses civiles.	
1	Traitements du secrétaire d'Etat et des personnels civils de l'administration centrale	2.267.875
2	Personnel de l'administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	171.852
3	Contrôle des chemins de fer coloniaux. — Traitements	60.211
4	Contrôle des chemins de fer coloniaux. — Indemnités et allocations diverses	17.880
5	Inspection des colonies	497.875
6	Soldes des inspecteurs généraux des colonies du cadre de réserve	117.576
7	Traitements de disponibilités des gouverneurs.	Mémoire.
8	Allocations complémentaires spéciales aux titulaires de pensions mixtes et à leurs ayants cause	Mémoire.
9	Ecole nationale de la France d'outre-mer. — Indemnités	55.163
10	Ecole nationale de la France d'outre-mer. — Indemnités et allocations diverses	83.209
11	Ecole supérieure d'application d'agriculture tropicale. — Traitements	37.625
12	Ecole supérieure d'application d'agriculture tropicale. — Indemnités et allocations diverses	40.044
13	Enseignement complémentaire pour la formation des ingénieurs des mines des colonies. — Allocations au personnel enseignant	15.000
14	Musée de la France d'outre-mer. — Traitements	119.220
15	Musée de la France d'outre-mer. — Indemnités et allocations diverses	7.350

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
16	Institut de médecine vétérinaire exotique. — Indemnités et allocations diverses	9.125
17	Services administratifs coloniaux des ports de commerce. — Traitements	282.819
18	Services administratifs coloniaux des ports de commerce. — Indemnités et allocations diverses	7.955
19	Indemnités de résidence	335.041
20	Allocations familiales	451.990
21	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	30.000
22	Congés de longue durée pour tuberculose	9.998
23	Application des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois des 14 août 1940 et 23 octobre 1940 et de la loi du 3 octobre 1940	Mémoire.
	Total pour les dépenses civiles	4.317.898
	B. — Dépenses pénitentiaires.	
24	Services pénitentiaires coloniaux. — Traitements	2.086.982
25	Services pénitentiaires coloniaux. — Indemnités et allocations diverses	626.111
	Total pour les dépenses pénitentiaires.	2.713.093
	Total pour la 4e partie	7.030.991
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
	A. — Dépenses civiles.	
26	Remboursement de frais	23.900
27	Indemnités de repliement	192.240
28	Remboursements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	433.394
29	Remboursements à l'Imprimerie nationale	72.270
30	Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions	150.000
31	Matériel de l'administration centrale	399.784
32	Matériel du contrôle des chemins de fer coloniaux	4.247
33	Inspection des colonies. — Dépenses spéciales.	3.750
34	Matériel de l'école nationale de la France d'outre-mer	49.300
35	Matériel de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale	29.000
36	Matériel du musée permanent de la France d'outre-mer	137.500
37	Matériel de l'institut de médecine vétérinaire exotique	15.000
38	Matériel des services administratifs coloniaux des ports de commerce	39.862
	Total pour les dépenses civiles	1.550.247
	B. — Dépenses pénitentiaires.	
39	Services pénitentiaires coloniaux. — Hôpitaux.	1.440.083
40	Services pénitentiaires coloniaux. — Vivres	1.975.774
41	Services pénitentiaires coloniaux. — Habillement et couchage	900.000
42	Services pénitentiaires coloniaux. — Frais de transport	725.000
43	Services pénitentiaires coloniaux. — Matériel.	754.138
	Total pour les dépenses pénitentiaires.	5.794.995
	Total pour la 5e partie	7.345.242
	7e partie. — Subventions.	
44	Bourses d'enseignement et de voyage. — Remises de frais d'études	29.375
45	Subvention au bureau d'études géologiques et minières coloniales	12.500
46	Contribution de l'Etat au fonds de solidarité coloniale	15.000.000
47	Subvention au budget du protectorat des îles Wallis	43.750
48	Subvention au budget spécial des Nouvelles-Hébrides	1.464.063
49	Subvention extraordinaire au budget du condominium des Nouvelles-Hébrides	25.000
50	Subvention au budget local de la Guyane	776.469
51	Subvention au budget du territoire de l'Inini.	427.500
52	Subvention au budget local de Saint-Pierre et Miquelon	2.500.000
53	Subvention à l'Afrique occidentale française pour l'office du Niger	40.000.000
54	Subvention pour organiser la lutte contre la trypanosomiase et la lèpre	1.625.000
55	Subventions extraordinaires et avances remboursables au budget de l'Afrique équatoriale française pour le service des emprunts autorisés par diverses lois	46.580.405
56	Subvention exceptionnelle à la Côte française des Somalis	2.500.000
57	Garantie d'intérêts aux chemins de fer coloniaux	Mémoire.
	Total pour la 7e partie	50.684.062
	8e partie. — Dépenses diverses.	
58	Frais d'hospitalisation dans les établissements de la guerre	3.750
59	Secours	10.700
60	Dépenses administratives de la caisse intercoloniale de retraites (art. 71 de la loi du 14 avril 1924)	430.324
61	Services pénitentiaires coloniaux. — Frais de police secrète	2.250
62	Frais d'instance et de justice. — Réparations civiles	13.750
63	Fonds spéciaux	386.460
64	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
65	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
66	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	847.234
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	7.030.991
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	7.345.242
	7e partie. — Subventions	50.684.062
	8e partie. — Dépenses diverses	847.234
	Total pour les dépenses civiles et pénitentiaires	65.907.529
	II. — DÉPENSES MILITAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
67	Etat-major des colonies et services. — Soldes et traitements	1.137.340
68	Solde de l'armée	202.178.900
69	Solde de réforme des militaires indigènes coloniaux	25.000
	Total pour la 4e partie	203.341.240
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
70	Instruction des cadres et de la troupe	3.405.000
71	Transport du personnel militaire	25.000.000
72	Alimentation de la troupe	200.000.000
73	Habillement, campement, couchage et ameublement	150.000.000
74	Moyens de transport dans les corps de troupe.	15.000.000
75	Fonctionnement du service de l'artillerie	22.210.000
76	Fonctionnement du service de santé	18.300.000
77	Transport du matériel de l'aéronautique	Mémoire.
	Total pour la 5e partie	433.915.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	6e partie. — Constructions et matériels neufs.	
78	Constructions neuves	11.000.000
79	Equipement défensif des colonies	105.000.000
	Total pour la 6e partie	116.000.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
80	Entretien en France du personnel de relève des militaires du service de santé des troupes coloniales placés hors cadre à la disposition des services locaux des colonies	Mémoire.
81	Dépenses diverses	250.000
82	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
83	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	250.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	203.341.240
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	433.915.000
	6e partie. — Constructions et matériels neufs.	116.000.000
	8e partie. — Dépenses diverses	250.000
	Total pour les dépenses militaires	753.506.240
	Total pour les colonies	819.413.769
	Agriculture.	
	4e partie. — Personnel.	
1	Traitements du secrétaire d'Etat et du personnel de l'administration centrale	2.670.675
2	Indemnités fixes et allocations diverses, secours et indemnités horaires du personnel de l'administration centrale	301.375
3	Allocations familiales	4.539.500
4	Indemnités de résidence	1.663.375
5	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	175.000
6	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	300.000
7	Application des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 3 octobre 1940	Mémoire.
8	Dépenses de surveillance, de contrôle et de vérification des opérations des sociétés de courses	Mémoire.
9	Traitements du personnel des services agricoles régionaux et départementaux	2.452.260
10	Production agricole. — Services extérieurs. — Emoluments	1.200.000
11	Indemnités du personnel des services agricoles régionaux et départementaux. — Frais de fonctionnement de l'inspection générale et régionale et des directions des services agricoles	797.680
12	Traitements du personnel de l'institut national agronomique et des écoles nationales d'agriculture	1.441.994
13	Traitements du personnel des écoles d'agriculture, des écoles ménagères et des établissements divers	2.034.050
14	Indemnités et allocations diverses du personnel des établissements d'enseignement agricole et d'élevage et des établissements divers	911.611
15	Traitements et allocations du personnel des stations et laboratoires de recherches agronomiques	1.299.995
16	Indemnités et allocations diverses au personnel des stations et laboratoires de recherches agronomiques	18.425
17	Service de la main-d'œuvre agricole. — Traitements et salaires	82.622
18	Service de la main-d'œuvre agricole. — Indemnités diverses	3.000
19	Statistique et contrôle des importations de produits contingentés. — Traitements et salaires	145.000
20	Statistique et contrôle des importations de produits contingentés. — Indemnités et allocations diverses	12.500
21	Défense sanitaire des végétaux. — Traitements et salaires	230.125
22	Traitements des inspecteurs généraux, des inspecteurs des associations agricoles et des institutions de crédit et du personnel du secrétariat de l'inspection générale	55.500
23	Indemnités aux inspecteurs généraux et aux inspecteurs des associations agricoles et des institutions de crédit, secours, frais de fonctionnement du secrétariat	3.950
24	Traitements du personnel des écoles nationales vétérinaires et du laboratoire national	910.940
25	Indemnités et allocations diverses au personnel des écoles nationales vétérinaires et du laboratoire national. — Secours	41.045
26	Traitements du personnel des services sanitaires vétérinaires	990.044
27	Services sanitaires vétérinaires. — Indemnités et dépenses diverses	74.933
28	Service de la répression des fraudes. — Traitements	1.044.375
29	Service de la répression des fraudes. — Indemnités diverses	34.605
30	Traitements du personnel des haras	3.617.152
31	Indemnités et allocations diverses du personnel des haras	397.275
32	Culture mécanique. — Services extérieurs. — Emoluments	737.500
33	Traitements du personnel de l'hydraulique et du génie rural, de la station centrale d'essais de machines et de la station d'hydraulique et de génie rural	3.277.192
34	Indemnités, secours et allocations diverses au personnel de l'hydraulique et du génie rural, de la station centrale d'essais de machines de l'école supérieure du génie rural et de la station d'hydraulique et de génie rural	316.420
35	Service du génie rural. — Chargés de fonctions. — Emoluments	641.250
36	Surveillance et contrôle des compagnies concessionnaires de travaux d'hydraulique agricole	9.360
37	Traitements du personnel des eaux et forêts et du personnel de l'enseignement forestier	48.936.695
38	Pensions et bonifications des pensions de retraite des brigadiers et gardes communaux domanialisés et des gardes forestiers auxiliaires. — Secours aux anciens préposés communaux, à leurs veuves et à leurs orphelins	1.205.900
39	Indemnités diverses et secours au personnel des eaux et forêts et au personnel de l'enseignement forestier	1.908.550
	Total pour la 4e partie	54.451.873
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
40	Mérite agricole et médailles agricoles	2.500
41	Matériel et impressions de l'administration centrale	375.000
42	Payements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	466.375
43	Payements à l'imprimerie nationale	356.575
44	Production agricole. — Frais de fonctionnement	625.000
45	Consommations en nature dans les établissements relevant du ministère de l'agriculture	125.000
46	Indemnités pour frais de déplacements	6.878.350
47	Indemnités de repliement	2.740.000
48	Dépenses de repliement. — Matériel pour le fonctionnement des services et règlement des réquisitions	353.000
49	Part contributive de l'Etat dans les dépenses de matériel de l'institut national agronomique et des écoles nationales d'agriculture	479.825
50	Matériel des écoles d'agriculture, des écoles ménagères et des écoles d'hiver	876.950
51	Matériel et dépenses diverses des stations et laboratoires de recherches agronomiques	982.250

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
52	Service de la main-d'œuvre agricole. — Matériel et dépenses diverses	557.000
53	Statistique et contrôle des importations de produits contingentés. — Dépenses autres que celles de personnel	12.000
54	Surveillance et contrôle des opérations de grainage des vers à soie	45.000
55	Inspection phytopathologique	139.500
56	Surveillance des fabriques de margarine et d'oléo-margarine	117.500
57	Matériel des écoles nationales vétérinaires et du laboratoire national	1.469.000
58	Service de la répression des fraudes. — Matériel, fonctionnement et dépenses diverses	675.000
59	Contrôle à l'importation des semences fourragères	60.000
60	Frais de transport de la main-d'œuvre agricole bénévole ou réquisitionnée pour travaux agricoles	250.000
61	Frais de transport, de manutention et d'entretien des matériels et animaux intéressant la production agricole	500.000
62	Soins et médicaments aux sous-agents des haras. — Habillement des sous-agents des haras. — Frais de bureau	212.750
63	Frais de transport des chevaux. — Frais de remonte	189.000
64	Ferrure, sellerie, soins et médicaments aux chevaux. — Subventions à diverses écoles de maréchalerie	200.000
65	Nourriture des animaux (haras)	4.732.500
66	Remonte des haras	Mémoire.
67	Culture mécanique. — Matériel et dépenses diverses	750.000
68	Matériel et frais généraux des services de l'hydraulique et du génie rural, de la station centrale d'essais de machines, de l'école supérieure du génie rural et de la station hydraulique et de génie rural	783.700
69	Police et surveillance des eaux non domaniales	195.000
70	Matériel et dépenses diverses du service des eaux et forêts. — Achat de matériel pour le développement des carburants forestiers	2.387.500
71	Fonctionnement des conservations des eaux et forêts pour l'approvisionnement en bois et en produits forestiers	6.250.000
72	Apprentissage agricole et horticole et formation professionnelle des jeunes gens et des jeunes filles	34.000.000
	Total pour la 5e partie	57.786.275
	6e partie. — Travaux.	
73	Etablissements d'enseignement agricole et vétérinaire, stations et laboratoires de recherches agronomiques. — Travaux	1.000.000
74	Bâtiments des haras. — Frais de culture	396.250
75	Dépenses d'études et de travaux d'hydraulique et du génie rural à la charge de l'Etat	2.825.260
76	Travaux dans les forêts domaniales, les dunes et les parcs	4.800.000
77	Entretien des ouvrages édifiés pour la restauration et la conservation des terrains en montagne	2.500.000
78	Acquisition de forêts	800.000
79	Exploitations et aménagements	585.000
80	Frais d'exploitation dans les forêts domaniales de la région landaise	625.000
81	Exploitation et aménagements en Alsace et en Lorraine	5.000.000
82	Conservation et régie des bois non soumis au régime forestier. — Forêts de protection	2.500
83	Contribution de l'Etat aux mesures de protection contre les incendies de forêts en dehors des forêts domaniales	87.500
84	Chasse	296.900
85	Pêche et pisciculture	500.000
	Total pour la 6e partie	19.418.410

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	7e partie. — Subventions.	
86	Allocations mises à la charge de l'Etat par l'article 8 de la loi du 5 août 1920 sur les prêts aux pensionnés militaires et victimes civiles de la guerre	Mémoire.
87	Application du décret-loi du 24 mai 1938 concernant le domaine retraite	42.500
88	Subventions aux sociétés d'assurances mutuelles agricoles (bétail, incendie, accidents). — Frais de fonctionnement de la commission de répartition. — Médailles	20.000
89	Subventions spéciales aux sociétés d'assurances mutuelles agricoles contre les accidents du travail en faveur des exploitants qui travaillent d'ordinaire seuls ou avec les membres de leurs familles	20.000
90	Subventions aux sociétés d'assurances mutuelles agricoles contre la grêle, au fonds de garantie ainsi qu'aux petits exploitants assurés contre la grêle. — Bonification d'intérêts. — Frais de fonctionnement de la commission de répartition	286.875
91	Calamités agricoles. — Liquidations des dépenses administratives. — Participation financière aux expériences faites en vue de prévenir les orages à grêle	2.500.000
92	Participation de l'Etat aux allocations et primes payées par les caisses de compensation d'allocations familiales agricoles	300.000.000
93	Institut national agronomique et écoles nationales d'agriculture. — Bourses et frais divers. — Centres nationaux et régionaux d'expérimentation	410.000
94	Ecoles d'agriculture, écoles ménagères et établissements divers. — Bourses	425.000
95	Bourses aux pupilles de la nation	150.000
96	Subventions forfaitaires pour le développement des jardins ouvriers	Mémoire.
97	Subventions pour recherches intéressant l'agriculture	56.250
98	Défense sanitaire des végétaux. — Subventions. — Indemnités. — Matériel et dépenses diverses	1.211.250
99	Encouragements à l'agriculture	1.000.000
100	Recherches et essais intéressant les engrais potassiques	Mémoire.
101	Missions. — Congrès. — Expositions et manifestations internationales d'intérêt général	28.750
102	Participation de la France aux dépenses de fonctionnement de divers organismes internationaux	252.500
103	Frais d'organisation et de fonctionnement de la vulgarisation et de l'information éducatives	247.500
104	Primes à la sériciculture	50.000
105	Primes à la culture du lin et subventions aux recherches pour l'amélioration de la qualité des fibres textiles	Mémoire.
106	Primes à la culture du chanvre et subventions aux recherches pour l'amélioration de la qualité des fibres textiles	Mémoire.
107	Primes à la culture de l'olivier	50.000
108	Fonds d'organisation de recherches et de propagande en faveur de la viticulture	750.000
109	Fonds d'organisation de recherches et de propagande en faveur du cidre	50.000
110	Application des lois du 2 juillet 1935 tendant à l'organisation du marché du lait et du 16 avril 1935 tendant à l'organisation et à l'assainissement du marché de la viande	1.000.000
111	Prophylaxie des maladies contagieuses des animaux. — Contrôle de la salubrité des viandes. Amélioration de la recherche scientifique vétérinaire. Indemnités pour abatage de bestiaux (loi du 7 juillet 1933, décret du 24 mai 1938, décret du 28 novembre 1939)	2.990.000
112	Subvention pour la construction et l'aménagement d'abattoirs régionaux et communaux	Mémoire.
113	Emploi de fonds provenant de subventions avec affectations spéciales destinées aux stations et laboratoires de recherches agronomiques	Mémoire.
114	Assistance vétérinaire dans les maladies épizootiques. — Inoculations préventives	269.125

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
115	Fonctionnement du comité national des appellations d'origine contrôlées. — Subvention et propagande	875.000
116	Encouragements à l'industrie chevaline et mulassière	Mémoire.
117	Recherches et vulgarisation de procédés concernant l'hydraulique et le génie rural..	35.000
118	Culture mécanique. — Frais de fonctionnement des tracteurs	Mémoire.
119	Allocation aux sociétés coopératives visées par la loi du 20 août 1940 de subventions pour l'achat d'équipements mobiles	1.250.000
120	Garanties d'intérêts aux entreprises d'hydraulique agricole	75.000
121	Exécution de la loi sur le soutien de la production gemmière et l'organisation des marchés résineux. — Développement des débouchés. — Aménagement scientifique et technique de la production	200.000
122	Recherche de débouchés nouveaux pour le bois et les produits forestiers	750.000
123	Subventions à diverses collectivités et aux sociétés d'assurances mutuelles contre les incendies de forêts	137.500
124	Subventions pour reboisement en toutes régions	700.000
125	Subventions pour améliorations pastorales et forestières	500.000
126	Réserves naturelles, protection de la flore et de la faune	37.500
127	Subventions pour la pisciculture	100.000
128	Subventions pour l'amélioration de la chasse.	1.087.500
129	Primes d'encouragement à l'utilisation des bois français	Mémoire.
	Total pour la 7e partie	317.527.250
	8e partie. — Dépenses diverses.	
130	Impositions sur les forêts domaniales	4.000.000
131	Droits d'usage. — Frais d'instance. — Indemnités à des tiers. — Accidents du travail	100.000
132	Remboursements sur produits divers des forêts, etc	Mémoire.
133	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
134	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
135	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	4.100.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	54.151.873
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	57.786.275
	6e partie. — Travaux	19.418.410
	7e partie. — Subventions	317.527.250
	8e partie — Dépenses diverses	4.100.000
	Total pour l'agriculture	453.283.808
	Ravitaillement.	
	4e partie. — Personnel.	
1	Traitements du secrétaire d'Etat et du personnel de l'administration centrale	3.792.000
2	Administration centrale. — Allocations et indemnités diverses	308.000
3	Inspection générale du ravitaillement. — Traitements et salaires	181.430
4	Inspection générale du ravitaillement. — Allocations et indemnités diverses	2.500
5	Bureau central des recherches et laboratoires. — Traitements et salaires	1.000.000
6	Bureau central des recherches et laboratoires. — Allocations et indemnités diverses	15.000
7	Personnel des services extérieurs. — Traitements et salaires	62.500.000
8	Personnel des services extérieurs. — Allocations et indemnités diverses	335.000
9	Indemnités de résidence	4.000.000
10	Allocations familiales	4.600.000
11	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	10.000
12	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	10.000
13	Missions à l'étranger	200.000
	Total pour la 4e partie	76.953.930
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
14	Frais de fonctionnement de l'administration centrale	675.000
15	Travaux d'impressions	550.000
16	Dépenses de communications télégraphiques et téléphoniques	1.500.000
17	Frais de fonctionnement de l'inspection générale du ravitaillement	30.000
18	Frais de fonctionnement du bureau central des recherches et laboratoires	312.500
19	Frais de fonctionnement des services extérieurs	3.800.000
20	Bureau central des recherches et laboratoires. — Services extérieurs du ravitaillement. — Dépenses de matériel non renouvelables	1.000.000
21	Frais de déplacements et de missions	2.857.500
22	Indemnités de repliement	300.000
23	Dépenses de repliement. — Frais de matériel pour le fonctionnement des services	200.000
24	Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions	537.500
	Total pour la 5e partie	11.762.500
	8e partie. — Dépenses diverses.	
25	Dépenses soumises à des règles particulières de contrôle	1.250.000
26	Réparations civiles et frais de justice	100.000
27	Confection et mise en place des imprimés nécessaires à l'exécution des mesures de restriction	13.750.000
28	Application des mesures de restriction. — Subventions aux départements et aux communes	17.500.000
29	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
30	Emploi de fonds provenant de legs et de donations	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	32.600.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	76.953.930
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	11.762.500
	8e partie. — Dépenses diverses	32.600.000
	Total pour le ravitaillement	121.316.430
	Communications.	
	TRAVAUX ET TRANSPORTS	
	4e partie. — Personnel.	
1	Traitements du secrétaire d'Etat et du personnel de l'administration centrale	1.800.269
2	Allocations et indemnités diverses du personnel de l'administration centrale	98.125

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
3	Fonctionnaires appartenant aux cadres des services extérieurs détachés à l'administrations centrale, aux conseils et aux comités. — Traitements	493.808
4	Fonctionnaires appartenant aux cadres des services extérieurs détachés à l'administration centrale, aux conseils et aux comités. — Allocations et indemnités diverses	3.306
5	Ecole polytechnique. — Traitements et salaires. — Indemnités et allocations diverses.	3.125.000
6	Ecole nationale des ponts et chaussées. — Traitements et salaires	335.698
7	Ecole nationale des ponts et chaussées. — Allocations et indemnités diverses	87.725
8	Institut géographique national. — Traitements et salaires	4.000.000
9	Institut géographique national. — Allocations et indemnités diverses	1.250.000
10	Ingénieurs des ponts et chaussées. — Traitements	4.576.880
11	Ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (service des ponts et chaussées). — Traitements	10.594.108
12	Adjoints techniques des ponts et chaussées. — Traitements	4.490.411
13	Agents de bureau et auxiliaires des ponts et chaussées. — Traitements et salaires	1.758.621
14	Officiers de port du service maritime. — Traitements	662.135
15	Personnel des ports maritimes de commerce (éclusiers, etc.). — Traitements et suppléments de traitements	793.311
16	Personnel des phares et balises. — Traitements et suppléments de traitements	1.431.888
17	Personnel de la navigation intérieure (éclusiers, etc). — Traitements et suppléments de traitements	5.345.719
18	Personnel non spécialisé du contrôle des transports. — Traitements	392.690
19	Personnel spécialisé du contrôle des transports. — Traitements	1.867.184
20	Organismes centraux de chemins de fer prévus par les décrets-lois et la convention du 31 août 1937. — Dépenses de personnel	206.850
21	Jetons de présence des administrateurs représentant l'Etat au conseil d'administration et au comité de direction de la Société nationale des chemins de fer	Mémoire.
22	Secrétariat du comité supérieur de coordination des transports. — Traitements et indemnités	7.500
23	Personnel du service d'études économiques. — Traitements et indemnités	55.545
24	Musée permanent des travaux publics. — Dépenses de personnel	9.464
25	Commissariat général du tourisme. — Dépenses de personnel	60.663
26	Commissariat technique à la reconstruction immobilière. — Traitements et salaires	4.126.178
27	Commissariat technique à la reconstruction immobilière. — Indemnités	598.344
28	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	160.000
29	Indemnités de résidence	2.271.412
30	Allocations familiales	13.921.000
31	Indemnités spéciales aux fonctionnaires, agents et ouvriers d'Alsace et de Lorraine	556.810
32	Indemnités aux fonctionnaires chargés du contrôle des ports maritimes et des outillages des voies navigables et des ports maritimes	11.732
33	Frais spéciaux d'assurance des ouvriers des services des ponts et chaussées en Alsace et en Lorraine	60.000
34	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	825.000
35	Bonifications des pensions de retraite des cantonniers de l'Etat et indemnités aux gardes ports sortis de fonctions	45.000
36	Cantonniers. — Salaires et indemnités diverses. — Allocations aux veuves et orphelins	44.500.000
37	Application des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 3 octobre 1940	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	110.322.676
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
38	Ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat, adjoints techniques, agents de bureau et auxiliaires des ponts et chaussées. — Remboursement de frais	4.092
39	Officiers de port du service maritime. — Remboursement de frais	92.602
40	Personnel des ports maritimes de commerce (éclusiers, etc.) — Remboursement de frais.	34.130
41	Personnel des phares et balises. — Remboursement de frais	174.437
42	Personnel de la navigation intérieure (éclusiers, etc.). — Remboursement de frais	202.832
43	Personnel du contrôle des chemins de fer. — Remboursement de frais	1.952
44	Frais généraux des services des ponts et chaussées	942.490
45	Frais généraux du secrétariat général du service de contrôle et de surveillance des transports	250.000
46	Frais de représentation aux congrès	Mémoire.
47	Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale, des conseils, des comités et des services centraux installés dans les bâtiments du ministère	578.210
48	Dépenses de matériel des services de contrôle des chemins de fer installés dans les bâtiments du ministère	96.792
49	Impressions et publications du secrétariat général des travaux et transports	365.596
50	Payements à l'Imprimerie nationale	833.669
51	Indemnités de repliement	487.500
52	Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions	250.000
53	Institut géographique national. — Matériel et dépenses diverses	5.000.000
54	Frais de bureaux des services des ponts et chaussées	1.464.050
55	Construction, acquisition, aménagement et entretien d'immeubles destinés aux services des ponts et chaussées	275.000
56	Frais de fonctionnement des services des ponts et chaussées	33.778
57	Remplacement, réparation et fonctionnement des véhicules automobiles de transport de personnel	2.936.000
58	Services d'études économiques. — Frais de matériel	45.000
59	Musée permanent des travaux publics. — Frais de matériel	25.000
60	Matériel et dépenses diverses du commissariat général au tourisme	18.750
61	Commissariat technique à la reconstruction immobilière. — Matériel	5.000.000
62	Ecole polytechnique. — Matériel	1.875.000
63	Ecole nationale des ponts et chaussées	201.500
64	Frais de correspondance télégraphique et téléphonique	376.900
65	Médailles aux cantonniers et agents inférieurs de l'administration des travaux publics et aux agents de chemins de fer	2.500
66	Participation de la France aux dépenses d'organismes internationaux intéressant le secrétariat d'Etat aux communications	161.750
67	Organismes centraux créés en vertu du décret-loi du 31 août 1937. — Dépenses de matériel.	50.000
68	Dépenses de fonctionnement des comités techniques départementaux des transports.	Mémoire.
	Total pour la 5e partie	21.449.530
	6e partie. — Travaux.	
69	Routes et ponts. — Entretien et amélioration. — Réparations ordinaires	200.000.000
70	Voies de navigation intérieure. — Entretien et réparations ordinaires	20.000.000
71	Dégagement des lits du Rhône et de la Durance. — Réparation des digues domaniales et syndicales	Mémoire.
72	Travaux d'extension du port de Strasbourg	330.000
73	Ports maritimes. — Entretien et réparations ordinaires	15.000.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
74	Phares, balises et signaux divers. — Entretien et réparations ordinaires	4.000.000
75	Etudes et travaux de chemins de fer exécutés par l'Etat	112.500
76	Etudes et travaux de chemins de fer exécutés par l'Etat sur les fonds avancés par la Société nationale des chemins de fer en exécution des conventions	25.000
77	Etudes et travaux de chemins de fer exécutés par l'Etat sur les fonds avancés par la Société nationale des chemins de fer pour l'aménagement de la Haute-Dordogne (loi du 31 juillet 1920, article 133)	125.000
78	Réparation des dommages de guerre et reconstitution des voies ferrées d'intérêt local.	175.000
	Total pour la 6e partie	239.767.500
	7e partie. — Subventions.	
79	Frais d'examens de capacité pour la conduite des automobiles	500.000
80	Amélioration de la sécurité routière	50.000
81	Contribution au développement du tourisme, du thermalisme et du climatisme. — Aménagement des centres de moyen et de petit tourisme	2.500.000
82	Entretien des chaussées de Paris	5.000.000
83	Subvention exceptionnelle pour la couverture du déficit d'exploitation des sociétés de transports de la région parisienne	175.000.000
84	Dépenses relatives à l'attribution et à l'exploitation du matériel fluvial rhénan remis à la France en exécution de l'article 357 du traité de Versailles	Mémoire.
85	Travaux de défense contre les eaux	250.000
86	Subventions aux ports autonomes	2.500.000
87	Subventions pour travaux de défense contre la mer	1.000.000
88	Allocation exceptionnelle pour la couverture du déficit d'exploitation de la Société nationale des chemins de fer français en 1940	Mémoire.
89	Insuffisance d'exploitation des chemins de fer secondaires d'intérêt général	4.875.000
90	Insuffisance du produit de l'exploitation des chemins de fer concédés placés sous séquestre ou frappés de déchéance	1.975.000
91	Subventions annuelles aux entreprises de chemins de fer d'intérêt local et de tramways.	19.500 000
92	Subventions annuelles aux départements et aux communes pour l'exploitation de services publics réguliers de transport par automobiles	500.000
93	Subvention à l'Algérie pour les dépenses de chemins de fer	450.000
94	Dépenses relatives à l'organisation de la section française à l'exposition internationale de la technique de l'eau à Liége en 1939	Mémoire.
	Total pour la 7e partie	214.100.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	8e partie. — Dépenses diverses.	
95	Service des transports routiers d'intérêt national en temps de guerre et dans les cas prévus à l'article 1er de la loi du 11 juillet 1938	2.500.000
96	Frais de changement de résidence. — Secours au personnel en activité	39.400
97	Secours aux anciens fonctionnaires et agents. — Allocations à des sociétés et œuvres	71.900
98	Comité de contentieux et comité consultatif de règlement amiable des entreprises de travaux publics et des marchés de fournitures. — Frais judiciaires autres que ceux relatifs aux expropriations et aux règlements des travaux et des dommages résultant de leur exécution	28.000
99	Etude des mesures nécessaires pour protéger les zones inondables et notamment les centres habités. — Frais de personnel et frais généraux	Mémoire.
100	Remboursement d'avances pour les travaux d'amélioration des ports maritimes et des prestations en nature des voies navigables et des ports maritimes	1.211.614
101	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer des pensions et rentes d'accidents acquises avant le 11 novembre 1918 sur l'ancien réseau d'Alsace et de Lorraine	2.200.000
102	Retraites des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways. — Versements à effectuer par l'Etat en exécution des lois des 22 juillet 1922 et 31 mars 1928.	450.000
103	Participation de l'Etat à la constitution de retraites en faveur des agents des grands réseaux de chemins de fer révoqués à la suite de la grève de 1920 sans droit à pension et non réintégrés	233.750
104	Indemnités compensatrices aux agents et ouvriers des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine	6.250.000
105	Ecole polytechnique. — Dépenses diverses	187.500
106	Institut géographique national. — Reconstitution des stocks	2.600.000
107	Emploi de fonds provenant de legs et de donations	Mémoire.
108	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
109	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	15.801.566
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	110.522.676
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	21.449.530
	6e partie. — Travaux	239.767.500
	7e partie. — Subventions	214.100.000
	8e partie. — Dépenses diverses	15.801.566
	Total pour les communications	601.641.272

RÉCAPITULATION

SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
	francs.
1re partie. — Dette publique.	
Finances	5.116.861.333
2e partie. — Dette viagère.	
Finances	2.726.234.150
Anciens combattants et pensionnés	897.248.750
Total pour la 2e partie	3.623.482.900

SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
	francs.
3e partie. — Pouvoirs publics.	
Finances	38.492.000
4e partie. — Personnel.	
Présidence du conseil :	
Présidence du conseil	616.697
Alsace et Lorraine	838.470
Information	2.512.099
Jeunesse	62.678.934

SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
	francs.
Finances	1.136.315.779
Justice	69.388.000
Affaires étrangères	37.215.372
Intérieur :	
Intérieur	132.222.206
Alsace et Lorraine	4.490.121
Famille et santé	11.227.051
Anciens combattants et pensionnés	22.063.870
Guerre	1.755.265.000
Marine :	
Marine nationale	507.017.255
Marine marchande	15.802.307
Instruction publique :	
Instruction publique	924.822.555
Alsace et Lorraine	25.269.286
Education générale et sports	16.803.041
Beaux-arts	9.474.793
Air	366.600.300
Production industrielle et travail :	
Production industrielle et travail	68.274.262
Alsace et Lorraine	139.655
Colonies :	
Dépenses civiles et pénitentiaires	7.030.991
Dépenses militaires	203.341.240
Agriculture	54.454.873
Ravitaillement	76.953.930
Communications	110.522.676
Total pour la 4e partie	5.641.367.760
5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
Présidence du conseil :	
Présidence du conseil	1.276.632
Alsace et Lorraine	373.300
Informations	11.950.875
Jeunesse	499.877.000
Finances	3[illegible].948.410
Justice	19.605.000
Affaires étrangères	21.281.698
Intérieur :	
Intérieur	50.306.997
Alsace et Lorraine	3.021.825
Famille et santé	2.212.175
Anciens combattants et pensionnés	64.106.720
Guerre	940.594.000
Marine :	
Marine nationale	540.574.325
Marine marchande	2.466.872
Instruction publique :	
Instruction publique	95.101.250
Alsace et Lorraine	11.450.062
Education générale et sports	6.145.000
Beaux-arts	6.484.186
Air	228.679.500
Production industrielle et travail :	
Production industrielle et travail	30.295.774
Alsace et Lorraine	148.750
Colonies :	
Dépenses civiles et pénitentiaires	7.345.242
Dépenses militaires	433.915.000
Agriculture	57.786.275
Ravitaillement	11.762.500
Communications	21.449.530
Total pour la 5e partie	3.377.188.898
6e partie. — Travaux.	
Présidence du conseil. — Jeunesse	8.000.000
Guerre	479.845.000
Marine. — Marine nationale	316.780.000
Instruction publique — Instruction publique	7.375.000
Beaux-arts	27.075.225
Air	795.000.000
Production industrielle et travail. — Production industrielle et travail	2.425.000
Colonies. — Dépenses militaires	116.000.000
Agriculture	19.418.410
Communications	239.767.500
Total pour la 6e partie	2.011.386.135
7e partie. — Subventions.	
Présidence du conseil :	
Alsace et Lorraine	Mémoire.
Jeunesse	12.825.000
Finances	87.032.924
Justice	965.000
Affaires étrangères	19.750.651
Intérieur :	
Intérieur	300.587.364
Alsace et Lorraine	35.350
Famille et santé	414.768.809
Anciens combattants et pensionnés	28.789.750
Marine. — Marine marchande	178.415.095
Instruction publique :	
Instruction publique	103.543.061
Alsace et Lorraine	1.060.412
Education générale et sports	18.850.000
Beaux-arts	19.498.250
Air	2.669.000
Production industrielle et travail	1.726.107.750
Colonies. — Dépenses civiles et pénitentiaires	50.681.062
Agriculture	347.527.250
Communications	211.100.000
Total pour la 7e partie	3.495.009.728
8e partie. — Dépenses diverses.	
Présidence du conseil :	
Présidence du conseil	13.288.750
Alsace et Lorraine	49.087
Information	16.512.500
Jeunesse	2.812.500
Finances	834.164.750
Justice	10.124.620
Affaires étrangères	20.095.753
Intérieur :	
Intérieur	683.875
Alsace et Lorraine	Mémoire.
Famille et santé	23.125
Anciens combattants et pensionnés	60.260.000
Guerre	60.315.000
Marine :	
Marine militaire	4.478.268
Marine marchande	8.435.000
Instruction publique :	
Instruction publique	805.370
Alsace et Lorraine	115.050
Education générale et sports	5.215.000
Beaux-arts	32.238
Air	545.000
Production industrielle et travail :	
Production industrielle et travail	1.686.620
Alsace et Lorraine	12.300.000
Colonies :	
Dépenses civiles et pénitentiaires	847.234
Dépenses militaires	250.000
Agriculture	4.100.000
Ravitaillement	32.600.000
Communications	15.801.566
Total pour la 8e partie	1.106.941.306
RECAPITULATION GENERALE	
1re partie. — Dette publique	5.116.864.333
2e partie. — Dette viagère	3.623.482.900
3e partie. — Pouvoirs publics	38.492.000
4e partie. — Personnel	5.641.367.760
5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	3.377.188.898
6e partie. — Travaux	2.011.386.135
7e partie. — Subventions	3.495.009.728
8e partie. — Dépenses diverses	1.106.941.306
Total général	24.410.730.060

Etat B. — *Etat indiquant la répartition des contributions à la charge des colonies, territoires sous mandats et services autonomes pour l'année 1941.*

SERVICES	DÉPENSES militaires de la métropole et de l'aéronautique militaire aux colonies.	DÉPENSES civiles de l'administration centrale et des services administratifs coloniaux des ports de commerce.	DÉPENSES administratives de la caisse intercoloniale des retraites.	DÉPENSES d'entretien de l'agence économique des colonies autonomes, du Cameroun et de l'A. E. F.	DÉPENSES d'entretien de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale de la section technique d'agriculture coloniale.	DÉPENSES d'entretien du musée de la France d'outre-mer.	DÉPENSES de contrôle des chemins de fer coloniaux et ports coloniaux
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
I. — *Colonies.*							
Indochine	42.208.000	1.728.420	680.600	»	488.145	347.505	65.000
Afrique occidentale française.	6.879.500	2.412.145	344.500	547.347	351.390	249.435	65.000
Afrique équatoriale française.	»	478.795	175.000	»	91.045	64.845	6.500
Madagascar	4.218.000	1.383.080	180.000	»	218.620	155.630	12.500
Martinique	343.500	66.670	52.950	150.000	47.320	33.685	»
Réunion	290.000	55.535	52.950	100.000	44.320	31.535	»
Guyane	»	545	34.500	14.400	13.475	9.585	»
Guadeloupe	393.400	44.445	52.950	125.262	39.535	28.140	»
Nouvelle-Calédonie	»	545	31.500	13.960	16.465	11.725	»
Etablissements français dans l'Inde	»	13.880	»	36.200	6.585	4.690	»
Etablissements français de l'Océanie	»	545	8.000	7.000	9.590	6.825	»
Côte française des Somalis	»	5.555	7.000	13.960	4.845	3.445	»
Saint-Pierre et Miquelon	»	75	3.000	900	290	210	»
II. — *Territoires sous mandat.*							
Togo	»	»	42.395	»	45.220	32.195	3.000
Cameroun	»	183.345	52.950	»	85.335	60.760	7.500
III. — *Chemin de fer et port de la Réunion*	»	»	»	»	»	»	76.000
Totaux	54.423.000	6.373.600	1.721.295	1.009.029	1.461.200	1.040.209	235.500

BUDGET EXTRAORDINAIRE

Etat C. — *Tableau par services et par chapitres des crédits ouverts au titre du budget extraordinaire de 1941 et applicables au premier trimestre.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	PREMIERE SECTION	
	LIQUIDATION DES DEPENSES RESULTANT DES HOSTILITES	
	Présidence du conseil.	
	I. — DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL	
LA	Subvention à l'Œuvre du secours national	300.000.000
	Affaires étrangères.	
LA	Service diplomatique des prisonniers de guerre	3.000.000
	Intérieur.	
	I. — SERVICES DE L'INTÉRIEUR	
LA	Sûreté nationale. — Personnel de surveillance des camps d'internés. — Salaires	11.125.480
LB	Sûreté nationale. — Personnel de surveillance des camps d'internés. — Indemnités	12.000
LC	Direction des réfugiés. — Traitements et salaires	175.000
LD	Services départementaux des réfugiés. — Salaires	7.500.000
LE	Surveillance et hébergement des étrangers indésirables et des individus dangereux pour l'ordre public. — Aménagement et entretien des camps d'internés	12.000.000
LF	Surveillance et hébergement des étrangers indésirables et des individus dangereux pour l'ordre public. — Dépenses d'hébergement et d'entretien des internés	68.750.000
LG	Surveillance et hébergement des étrangers indésirables et des individus dangereux pour l'ordre public. — Dépenses de transport des internés et de rapatriement ou d'émigration des étrangers indésirables	750.000
LH	Personnel de surveillance des camps d'internés. — Equipement et armement. — Habillement	2.000.000
LI	Direction des réfugiés. Matériel et frais de fonctionnement du service central	168.750
LJ	Services départementaux des réfugiés. — Matériel et frais de fonctionnement	192.500.000
LK	Subventions aux collectivités locales atteintes par les événements de guerre	Mémoire.
LL	Allocations en espèce aux réfugiés	800.000.000
	Total pour les services de l'intérieur	1.105.281.230
	III. — FAMILLE ET SANTÉ	
LA	Dépenses de personnel et de matériel des services départementaux des allocations militaires	750.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
LB	Rémunération des greffiers, des secrétaires, des commissions cantonales des allocations militaires	125.000
LC	Allocations aux familles dont les soutiens indispensables sont mobilisés ou dans un camp de jeunesse	1.200.000.000
	Total pour la famille et la santé	1.200.625.000
	RECAPITULATION	
	I. — Services de l'intérieur	1.105.281.230
	III. — Famille et santé	1.200.625.000
	Total pour l'intérieur	2.305.906.230
	Guerre.	
[illegible]	Solde des centres d'accueil et de regroupement. — Délégations de solde	366.000.000
LB	Application des lois sur le dégagement des cadres et les congés d'armistice	39.500.000
LC	Centres d'accueil et de regroupement. — Alimentation de la troupe	68.550.000
LD	Centres d'accueil et de regroupement. — Habillement et campement	5.250.000
LE	Couchage et ameublement	60.825.000
LF	Service de santé	66.200.000
LG	Matériel de l'artillerie	203.500.000
LH	Matériel du génie	228.000.000
LI	Remonte	40.000.000
LJ	Travaux de l'artillerie	47.000.000
LK	Chemins de fer et routes	198.500.000
LL	Secours aux prisonniers de guerre français	500.000.000
[illegible]	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la guerre	1.823.325.000
	Marine.	
	I. — Marine nationale	
[illegible]	Matériel et frais divers du service hydrographique	175.000
[illegible]	Vivres et indemnités représentatives	702.875
[illegible]	Service de l'habillement, du couchage et du casernement	3.625.000
LD	Service des approvisionnements de la flotte	32.000.000
LE	Service de santé. — Matières	680.000
LF	Intendance maritime. — Travaux immobiliers, réservoirs	14.625.000
LG	Service des industries navales. — Constructions et matériels neufs (constructions navales). — Payements pour résiliations de marchés de guerre	200.000.000
LH	Service des industries navales. — Gros outillage	20.000.000
LI	Constructions et matériels neufs (armes navales). — Payements pour résiliations de marchés de guerre	175.000.000
[illegible]	Travaux maritimes. — Travaux neufs	6.250.000
[illegible]	Aéronautique navale. — Bases. — Terrains. — Travaux neufs	20.000.000
LL	Subventions au budget annexe des essences pour liquidation des dépenses de guerre	5.000.000
LM	Subventions au budget annexe des essences pour dépenses d'entretien des établissements non utilisés pour l'exploitation	1.250.000
[illegible]	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la marine nationale	479.307.875
	II. — Marine marchande	
[illegible]	Achat, construction et réparation de navires	28.000.000
	RECAPITULATION	
	I. — Marine nationale	479.307.875
	II. — Marine marchande	28.000.000
	Total pour la marine	507.307.875

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	Aviation.	
LA	Recherches. — Etudes et expériences. — Réalisation de prototypes	150.000.000
LB	Matériel de série de l'armée de l'air	1.150.000.000
LC	Installations industrielles. — Liquidation	170.000.000
LD	Travaux et installations	250.000.000
LE	Travaux et installations techniques. — Dépenses de première installation	19.450.000
LF	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour l'aviation	1.739.450.000
	Production industrielle et travail.	
LA	Personnel temporaire des cadres supérieurs en fonctions hors de l'administration centrale. — Traitements et indemnités	3.433.311
LB	Traitements et salaires du personnel du service des usines mécaniques de l'Etat, du service des fabrications dans l'industrie et des constructions provisoires	20.000.000
LC	Indemnités et allocations diverses du personnel du service des usines mécaniques de l'Etat, du service des fabrications dans l'industrie et des constructions provisoires	600.000
LD	Usines mécaniques de l'Etat. — Services des fabrications dans l'industrie. — Services administratifs de liquidation. — Traitements	17.861.893
LE	Usines mécaniques de l'Etat. — Service des fabrications dans l'industrie. — Services administratifs de liquidation. — Indemnités et allocations diverses	825.000
LF	Personnel ouvrier des usines mécaniques de l'Etat et des fabrications dans l'industrie	92.700.000
LG	Indemnités de résidence	2.291.250
LH	Allocations pour charges de famille	1.600.000
LI	Indemnités de déplacement	475.000
LJ	Indemnités de repliement	400.000
LK	Dépenses nécessaires au fonctionnement des services repliés. — Réquisitions	205.000
LL	Usines mécaniques. — Services des fabrications dans l'industrie. — Matériel et dépenses diverses	500.000
LM	Services et constructions provisoires. — Matériel et dépenses diverses	285.000
LN	Frais généraux des usines mécaniques	11.000.000
LO	Services des usines mécaniques de l'Etat. — Service des fabrications dans l'industrie. — Services administratifs de liquidation. — Matériel et dépenses diverses	455.553
LP	Installations immobilières et frais généraux des établissements	750.000
LQ	Liquidation des contrats de fabrication et travaux	5.000.000.000
LR	Hébergement et contrôle de la main-d'œuvre nationale et étrangère	100.000.000
LS	Fonctionnement et liquidation du service de la main-d'œuvre indigène	45.000.000
LT	Œuvres sociales	600.000
LU	Subvention au budget annexe des poudres pour la liquidation des dépenses (travaux, fournitures, transports)	Mémoire.
LV	Subvention au budget annexe des poudres pour l'entretien des établissements non utilisés pour la fabrication	5.000.000
LW	Subvention au budget annexe des poudres pour le payement des indemnités de résiliation des marchés de guerre	50.000.000
	Total pour la production industrielle et travail	5.356.982.009
	Communications.	
LA	Institut géographique national. — Liquidation des créances de l'ancien service géographique de l'armée	80.000.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	RECAPITULATION	
	Ire SECTION. — *Liquidation des dépenses résultant des hostilités.*	
	Présidence du conseil	300.000.000
	Affaires étrangères	3.000.000
	Intérieur	2.305.906.230
	Guerre	1.823.325.000
	Marine	507.307.875
	Aviation	1.739.450.000
	Production industrielle et travail	5.356.982.009
	Communications	80.000.000
	Total	12.115.971.114
	DEUXIEME SECTION	
	TRAVAUX ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE	
	Présidence du conseil.	
	III. — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA JEUNESSE	
A	Equipes de jeunes. — Cadres régionaux. — Traitements et salaires	4.500.000
B	Equipes de jeunes. — Matériel	227.000.000
C	Subventions aux mouvements de jeunesse pour l'entretien d'équipes de jeunes travailleurs	154.000.000
	Total pour la présidence du conseil	385.500.000
	Finances.	
A	Achèvement des programmes de grands travaux	200.000.000
B	Achat ou construction d'immeubles à l'usage des services financiers. — Travaux de réfection à l'administration centrale	8.000.000
	Total pour les finances	208.000.000
	Intérieur.	
	I. — SERVICES DE L'INTÉRIEUR	
A	Subventions pour travaux d'intérêt local et pour aide exceptionnelle aux associations reconnues d'utilité publique	39.000.000
B	Subventions aux départements pour les travaux neufs ou de grosses réparations des chemins départementaux (décret-loi du 14 juin 1938) et aux communes pour l'achèvement du réseau vicinal (loi du 12 mars 1880 et désenclavement)	18.000.000
C	Subventions aux départements pour l'aménagement des chemins départementaux (décret-loi du 14 juin 1938)	28.000.000
D	Subventions aux départements en vue de faciliter le classement dans le réseau des chemins départementaux, des chemins vicinaux utilisés pour un trafic général	1.250.000
E	Subventions aux associations syndicales constituées en vue de faciliter l'aménagement des lotissements défectueux	2.000.000
	Total pour l'intérieur	79.250.000
	Marine.	
	II. — MARINE MARCHANDE	
A	Construction de cargos à moteurs	10.000.000
B	Achat, construction et réparation de navires	75.000.000
	Total pour la marine	85.000.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	Instruction publique.	
	I. — SERVICES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	
A	Enseignement supérieur. — Travaux et aménagements	15.000.000
B	Enseignement secondaire. — Travaux neufs et grosses réparations	5.000.000
C	Enseignement primaire. — Subventions pour grosses réparations, travaux complémentaires et appropriations d'écoles	4.000.000
	Total pour les services de l'instruction publique	24.000.000
	III. — EDUCATION GÉNÉRALE ET SPORTS	
A	Construction et aménagement du centre national d'éducation générale et sportive	25.000.000
B	Construction et aménagement des centres régionaux d'éducation générale et sportive et aménagement de centres provisoires	15.000.000
C	Travaux d'équipement et matériel d'éducation générale et de sports du territoire	185.000.000
D	Frais d'étude et de contrôle des travaux d'équipement	500.000
	Total pour l'éducation générale et les sports	225.500.000
	Total pour l'instruction publique	249.500.000
	Beaux-arts.	
A	Bâtiments civils et palais nationaux	37.500.000
B	Monuments historiques. — Monuments appartenant à l'Etat	8.750.000
C	Monuments historiques. — Monuments n'appartenant pas à l'Etat	12.500.000
D	Protection et réparation des monuments historiques endommagés par les opérations de guerre 1939-1940	16.250.000
E	Grands travaux de décoration et de restauration d'œuvres d'art	1.000.000
F	Enseignement et manufactures nationales	250.000
	Total pour les beaux-arts	76.250.000
	Production industrielle et travail.	
A	Emploi et rémunération de la main-d'œuvre privée de travail	600.000.000
B	Dépenses administratives afférentes au service central et aux services locaux d'utilisation de la main-d'œuvre privée de travail	3.000.000
C	Frais de recherches et de prospections minières	2.500.000
D	Plan national de ravitaillement en carburants	35.500.000
E	Recherches et prospections minières. — Mesures préparatoires d'exploitation, d'équipement et d'outillage	40.000.000
F	Fabrications et travaux. — Service des constructions provisoires	100.000.000
	Total pour la production industrielle et travail	781.000.000
	Agriculture.	
A	Subvention pour études et travaux d'hydraulique et de génie rural	105.000.000
B	Acquisition de terrains et reboisements [illegible] ateliers	2.400.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
C	Réparation des destructions causées par les inondations dans les départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude	7.500.000
D	Travaux d'amélioration dans les forêts domaniales	37.500.000
E	Travaux de restauration en montagne	25.000.000
	Total pour l'agriculture	177.400.000
	Ravitaillement.	
A	Magasin d'approvisionnement et centres de congélation	9.000.000
	Communications.	
A	Amélioration de grands itinéraires routiers (loi du 5 octobre 1940)	200.000.000
B	Routes nationales. — Construction, rescindement d'immeubles et amélioration	3.000.000
C	Ponts. — Construction et grosses réparations.	4.250.000
D	Passages à niveau (loi du 5 octobre 1940)	80.000.000
E	Canaux et rivières. — Travaux de déblaiement et de remise en état	35.000.000
F	Travaux d'équipement des voies navigables (loi du 5 octobre 1940)	25.000.000
G	Voies de navigation intérieure. — Etablissement. — Amélioration et restauration	20.000.000
H	Travaux d'équipement des ports maritimes. — Part de l'Etat (loi du 5 octobre 1940)	50.000.000
I	Ports maritimes. — Extension, amélioration et restauration	15.000.000
J	Phares, balises et signaux divers. — Amélioration, extension et restauration	1.500.000
K	Construction du musée permanent des travaux publics	Mémoire.
L	Reconstruction des ouvrages d'art intéressant les routes (loi du 5 octobre 1940)	300.000.000
M	Travaux de déblaiement et d'arasement dans les localités atteintes par faits de guerre	350.000.000
N	Travaux de déblaiement et d'arasement des immeubles détruits par les inondations dans les départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude	15.000.000
O	Reconstruction de la voirie nationale, départementale et communale et travaux de réfection des rives intéressant la conservation de la voirie dans les départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude (loi du 11 novembre 1940)	15.000.000
P	Commissariat technique à la reconstruction immobilière. — Etablissement de plans d'aménagement	10.000.000
	Total pour les communications	1.123.750.000
	RECAPITULATION	
	Présidence du conseil	385.500.000
	Finances	208.000.000
	Intérieur	79.250.000
	Marine	85.000.000
	Instruction publique	249.500.000
	Beaux-arts	76.250.000
	Production industrielle et travail	781.000.000
	Agriculture	177.400.000
	Ravitaillement	9.000.000
	Communications	1.123.750.000
	Total pour la 2e section (travaux et lutte contre le chômage)	3.171.650.000

Etat D. — *Tableau, par services, des autorisations d'engagements accordées aux secrétaires d'Etat pour l'exercice* 1941, *au titre de la 2e section du budget extraordinaire (travaux de lutte contre le chômage).*

SERVICES	MONTANT des autorisations.
	francs.
Finances.	
Achat ou construction d'immeubles à l'usage des services financiers	25.000.000
Travaux de réfection à l'administration centrale	5.000.000
Total	30.000.000
Intérieur.	
Subventions aux départements pour les travaux neufs ou grosses réparations des chemins départementaux, et aux communes pour l'achèvement du réseau vicinal (loi du 12 mars 1880 et désenclavement)	30.000.000
Subventions aux départements pour l'aménagement des chemins départementaux	45.000.000
Subventions aux départements en vue de faciliter le classement dans le réseau des chemins départementaux, des chemins vicinaux utilisés pour un trafic général	10.000.000
Subventions aux associations syndicales constituées en vue de faciliter l'aménagement des lotissements défectueux	45.000.000
Total	130.000.000
Agriculture.	
Travaux d'équipement rural	200.000.000
Communications.	
Equipement et amélioration des grands itinéraires routiers du réseau national (supplément à l'autorisation d'engagement accordée par la loi du 5 octobre 1940)	400.000.000
Total de l'état D	760.000.000

Etat E. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits ouverts au titre des budgets annexes pour l'exercice 1941 et applicables au premier trimestre.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	Radiodiffusion.	
	1re partie. — Dette publique.	
1	Remboursement au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones des charges du capital investi en travaux de premier établissement de radiodiffusion.....	Mémoire.
	4e partie. — Personnel.	
2	Administration centrale. — Personnel titulaire. — Traitements.....	938.000
3	Services centraux. — Personnel de collaboration. — Emoluments.....	2.021.000
4	Services régionaux. — Personnel titulaire et personnel de collaboration. — Traitements et émoluments.....	5.700.000
5	Rétribution du personnel auxiliaire temporaire	2.050.000
6	Administration centrale. — Indemnités éventuelles	307.000
7	Services centraux. — Indemnités éventuelles.	125.000
8	Services régionaux. — Indemnités éventuelles.	700.000
9	Indemnités de résidence.....	417.000
10	Allocations familiales.....	262.000
11	Indemnités de repliement.....	3.000.000
12	Contribution forfaitaire aux charges de pension du personnel.....	Mémoire.
	Total pour la 4e partie.....	15.520.000
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
13	Dépenses d'entretien des locaux et du matériel. — Transports.....	10.000.000
14	Imprimerie nationale. — Commandes d'imprimerie	250.000
15	Dépenses exceptionnelles. — Matériel (dépenses de repliement et de réquisition).....	11.000.000
16	Dépenses de programmes. — Emissions directes et collaborateurs occasionnels.....	9.062.000
17	Dépenses de programmes. — Emissions extérieures, retransmissions et matériel.....	3.550.000
18	Publications et publicité.....	1.250.000
19	Contributions diverses.....	1.875.000
20	Frais d'exploitation des postes placés sous le contrôle de l'Etat.....	2.000.000
21	Remboursement au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones du prix de certains services rendus par cette administration	2.075.000
	Total pour la 5e partie.....	41.062.000
	6e partie. — Travaux.	
22	Travaux de programme. — Bâtiments.....	13.000.000
23	Travaux de programme. — Matériel.....	6.600.000
24	Travaux de programme. — Câbles.....	375.000
25	Dépenses de reconstruction.....	6.587.000
26	Travaux complémentaires de premier établissement. — Bâtiments.....	250.000
27	Travaux complémentaires de premier établissement. — Matériel.....	5.000.000
	Total pour la 6e partie.....	31.812.000
	7e partie. — Subventions.	
28	Secours et subventions.....	75.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
29	Frais judiciaires, indemnités ou rentes pour dommages causés à des tiers, conseils juridiques et soins médicaux.....	100.000
30	Conférences et organismes internationaux, participation de l'administration française aux dépenses du bureau de l'office international de radiodiffusion.....	Mémoire.
31	Versement au fonds de réserve.....	Mémoire.
32	Versement au budget général.....	Mémoire.
33	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
34	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.
35	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
	Total pour la 8e partie.....	100.000
	RECAPITULATION	
	1re partie. — Dette publique.....	Mémoire.
	4e partie. — Personnel	15.520.000
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	41.062.000
	6e partie. — Travaux	31.812.000
	7e partie. — Subventions	75.000
	8e partie. — Dépenses diverses.....	100.000
	Total pour la radiodiffusion.....	88.569.000
	Monnaies et médailles	
	PERSONNEL	
1	Personnel commissionné	471.000
2	Indemnités au personnel commissionné.....	46.500
3	Allocations familiales	122.500
4	Indemnités de résidence	571.000
5	Salaires	3.062.000
	MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES	
6	Remboursement de frais	7.200
7	Entretien des bureaux et du matériel	95.000
8	Impressions à commander à l'Imprimerie nationale	10.000
9	Affranchissements, taxes, abonnements et communications téléphoniques et entretien du matériel téléphonique	10.000
10	Entretien des ateliers et du matériel d'exploitation	2.000.000
11	Matériel neuf et installations nouvelles	600.000
12	Fabrication des monnaies	25.000.000
13	Fabrication des médailles	800.000
14	Fabrications annexes (plaques de contrôle pour vélocipèdes, estampilles pour briquets, poinçons, etc.)	100.000
	DÉPENSES DIVERSES	
15	Secours et allocations diverses au personnel commissionné et salarié	65.000
16	Retrait des monnaies françaises démonétisées.	540.500.000
17	Application au fonds d'entretien de la circulation monétaire	Mémoire.

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
18	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
19	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
20	Revalorisation du fonds de roulement	Mémoire.
	Total	573.461.100
21	Application au Trésor de l'excédent des recettes sur les dépenses	315.215.327
	Total pour les monnaies et médailles	888.676.427
	Imprimerie nationale.	
	PERSONNEL	
1	Traitements du personnel commissionné	866.725
2	Indemnités et allocations diverses du personnel commissionné	83.750
3	Salaires du personnel non commissionné	23.550
4	Indemnités et allocations diverses du personnel non commissionné	1.510
5	Indemnités de résidence	115.750
6	Allocations familiales	215.000
7	Salaires des ouvriers, ouvrières, garçons d'atelier et apprentis	7.450.000
8	Indemnités et allocations diverses du personnel ouvrier	317.475
	MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES	
9	Matériel	77.000
10	Entretien des bâtiments et fournitures pour réparations	76.250
11	Entretien, réparation, renouvellement du matériel d'exploitation	506.250
12	Chauffage, éclairage et force motrice	500.000
13	Approvisionnement pour le service des ateliers et dépenses remboursables	25.855.000
	SUBVENTIONS	
14	Subventions	452.915
	DÉPENSES DIVERSES	
15	Secours	6.000
16	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
17	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total	36.577.235
18	Excédent des recettes sur les dépenses à verser au Trésor	394.343
	Total pour l'Imprimerie nationale	36.971.578
	Légion d'honneur.	
	DETTE	
1	Traitement des membres de l'ordre et des médaillés militaires	43.750.000
	PERSONNEL	
2	Grande chancellerie. — Traitement	333.147
3	Grande chancellerie. — Indemnités diverses	16.012
4	Maisons d'éducation. — Traitements	805.942
5	Maisons d'éducation. — Allocations aux professeurs externes de l'enseignement supérieur. — Indemnités diverses	33.281
6	Allocations familiales	21.300
7	Indemnités de résidence	54.746
	MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES	
8	Grande chancellerie. — Matériel	87.500
9	Fournitures faites par divers administrations et services	190.500
10	Frais relatifs au domaine d'Ecouen	2.215
11	Maisons d'éducation. — Matériel	1.212.500
12	Maisons d'éducation. — Entretien des bâtiments de la Légion d'honneur	636.225
	DÉPENSES DIVERSES	
13	Maisons d'éducation. — Produits à consommer en nature	55.000
14	Secours	40.000
15	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	10.000
16	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
17	Dépenses de la Légion d'honneur effectuées sur fonds de concours	Mémoire.
18	Emploi de rentes avec affectation spéciale (legs et donations)	24.102
	Total pour la Légion d'honneur	47.273.130
	Service des poudres.	
	1re section. — Dépenses ordinaires.	
1	Traitements, salaires et indemnités du personnel du service des poudres et de l'agence comptable	10.000.000
2	Matériel	12.500.000
3	Amortissement	450.000
4	Travaux	335.000
5	Remboursement des avances du Trésor à court terme (art. 7 de la loi de finances du 30 mars 1912)	Mémoire.
6	Remboursement au Trésor des avances consenties pour couvrir les déficits d'exploitation	Mémoire.
7	Versement au fonds de réserve	Mémoire.
8	Versement au budget général	Mémoire.
9	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
10	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	23.285.000
	2e section. — Dépenses extraordinaires.	
11	Liquidation des dépenses de guerre	Mémoire.
12	Indemnités de résiliation des marchés de guerre	50.000.000
13	Entretien des établissements non utilisés pour la fabrication	5.000.000
	Total pour la 2e section	55.000.000
	RECAPITULATION	
	1re section. — Dépenses ordinaires	23.285.000
	2e section. — Dépenses extraordinaires	55.000.000
	Total pour le service des poudres	78.285.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	Service des essences.	
	1re section. — Dépenses ordinaires.	
1	Traitements, salaires et indemnités du personnel du service des essences	2.345.400
2	Matériel	150.918.200
3	Versement au fonds d'amortissement	250.000
4	Renouvellement et création de bâtiments, machines et outillage	50.000
5	Remboursement des avances du Trésor à court terme	Mémoire.
6	Remboursement des avances du Trésor pour couvrir le déficit éventuel d'exploitation	Mémoire.
7	Versement au fonds de réserve des excédents de recettes	Mémoire.
8	Versement au Trésor de l'excédent de recettes	Mémoire.
9	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
10	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	153.563.600
	2e section. — Dépenses extraordinaires.	
11	Liquidation des dépenses de guerre	Mémoire.
12	Indemnités de résiliation des marchés de guerre	5.000.000
13	Entretien des établissements non utilisés pour la fabrication	1.250.000
	Total pour la 2e section	6.250.000
	RECAPITULATION	
	1re section. — Dépenses ordinaires	153.563.600
	2e section. — Dépenses extraordinaires	6.250.000
	Total pour le service des essences	159.813.600
	Ecole centrale.	
1	Personnel. — Traitements et salaires	784.192
2	Indemnités, allocations diverses, prêts d'honneur	185.000
3	Salaires du personnel temporaire	31.000
4	Dépenses matérielles	274.500
5	Intérêt de l'avance de l'Etat	25.000
6	Versement à la réserve	Mémoire.
	Total pour l'Ecole centrale	1.299.697
	Postes, télégraphes et téléphones.	
	1re section. — Dépenses ordinaires.	
	DETTE PUBLIQUE	
1	Service des bons et obligations amortissables et des avances du Trésor	121.000.000
	PERSONNEL	
2	Administration centrale. — Traitements du personnel de l'administration centrale	3.755.19[illegible]
3	Inspection générale. — Traitements	156.28[illegible]
4	Services d'études et enseignement. — Traitements	2.338.493
5	Vérification et dépôts du matériel. — Dépôt des imprimés. — Ateliers. — Traitements	4.466.456
6	Service des directions. — Traitements	15.461.779
7	Service intérieur des bureaux. — Traitements	258.869.209
8	Etablissements de facteur-receveur. — Traitements	15.921.774

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs
9	Service de la distribution. — Traitements	91.231.400
10	Services d'acheminement des correspondances. — Traitements	27.720.074
11	Services techniques spécialisés. — Traitements	6.715.581
12	Entretien des lignes et des installations électriques. — Traitements	41.382.481
13	Service des locaux. — Traitements	2.506.965
14	Services extérieurs. — Rétribution du personnel auxiliaire permanent	35.941.090
15	Rémunération des gérants de bureaux secondaires	5.705.139
16	Services extérieurs. — Rétribution du personnel auxiliaire temporaire	100.190.600
17	Indemnités de résidence	49.980.488
18	Allocations familiales	36.954.756
19	Indemnités éventuelles et spéciales	57.196.300
20	Allocations aux agents en congé de longue durée	3.500.000
21	Pensions et compléments de pensions	7.900.218
22	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	5.250.000
23	Remboursement au budget général de certaines dépenses prévues pour l'amélioration de la situation des fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones et pour l'application du code de la famille	195.121.500
24	Contribution au fonds spécial de retraite des ouvriers de l'Etat	690.000
25	Contribution aux pensions civiles du personnel	Mémoire.
26	Application des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 3 octobre 1940	Mémoire.
	MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES	
27	Dépenses de rapiècement. — Frais de matériel pour le fonctionnement des services	367.500
28	Indemnités de rapiècement	13.959.425
29	Administration centrale. — Locaux. — Mobilier. — Fournitures	975.000
30	Services extérieurs. — Chauffage et éclairage. — Mobilier. — Fournitures	64.000.000
31	Services extérieurs. — Entretien et aménagement des locaux	7.219.414
32	Travaux confiés à l'Imprimerie nationale	22.723.200
33	Loyers	13.481.000
34	Matériel postal	9.000.000
35	Matériel électrique	41.543.625
36	Transport des correspondances du matériel et du personnel	134.902.062
	SUBVENTIONS	
37	Secours. — Subventions	359.400
	DÉPENSES DIVERSES	
38	Service médical et service social	1.035.750
39	Frais judiciaires et indemnités ou rentes pour dommages causés à des tiers	284.230
40	Indemnités pour pertes et spoliations d'objets confiés à la poste	225.000
41	Conférences et organismes internationaux	94.750
42	Frais de change	1.000
43	Remboursements	178.500
44	Dépenses sur exercices clos	Mémoire.
45	Dépenses sur exercices périmés	Mémoire.
46	Emploi de fonds provenant de legs et de donations	1.975
47	Versement au fonds d'amortissement loi du 30 juin 1923, art. 72	Mémoire.
48	Versement au fonds de réserve	Mémoire.
49	Versement au budget général	Mémoire.
	Total pour la première section dépenses ordinaires	1.406.727.613

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	2e section. — Dépenses extraordinaires.	
50	Etudes, direction et exécution des travaux. — Traitements et rétributions. — Main-d'œuvre	31.532.000
51	Etudes, direction et exécution des travaux. — Indemnités	11.961.250
52	Etudes, direction et exécution des travaux. — Frais de matériel	137.500
53	Transport et emballage du matériel	4.500.000
54	Travaux de programme. — Bâtiments	20.500.000
55	Travaux de programme. — Matériel postal	175.000
56	Travaux de programme. — Matériel électrique et radioélectrique	106.155.000
57	Travaux complémentaires de premier établissement. — Bâtiments	725.000
58	Travaux complémentaires de premier établissement. — Matériel postal	12.000.000
59	Travaux complémentaires de premier établissement. — Matériel électrique et radioélectrique	19.511.750
60	Travaux complémentaires de premier établissement. — Rattachement des abonnés au téléphone et travaux d'extension s'y rapportant	25.125.000
61	Remboursement des avances instituées par l'article 58 de la loi du 31 mars 1932	4.500.000
62	Remboursement au budget général des dépenses prévues pour l'amélioration de la situation des fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones et pour l'application du code de la famille	7.985.750
63	Dépenses sur exercices clos	Mémoire.
64	Dépenses sur exercices périmés	Mémoire.
	RECONSTRUCTION	
50 R	Travaux de reconstruction. — Etude, direction et exécution des travaux. — Traitements et rétributions. — Main-d'œuvre	1.175.000
51 R	Travaux de reconstruction. — Etude, direction et exécution des travaux. — Indemnités	1.075.000
53 R	Travaux de reconstruction. — Transports et emballage de matériel	225.000
54 R	Travaux de reconstruction. — Travaux de programme. — Bâtiments	4.500.000
55 R	Travaux de reconstruction. — Travaux de programme. — Matériel postal	7.000.000
56 R	Travaux de reconstruction. — Travaux de programme. — Matériel électrique et radioélectrique	40.250.000
	Total pour la 2e section (dépenses extraordinaires)	299.336.250
	3e section. — Dépenses à la charge du budget général.	
65	Payements des pensions des anciens fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones d'Alsace et de Lorraine	7.500
	Total pour la 3e section (dépenses à la charge du budget général)	7.500
	RECAPITULATION	
	Dépenses ordinaires	1.406.727.613
	Dépenses extraordinaires	299.336.250
	Dépenses à la charge du budget général	7.500
	Total pour les postes, télégraphes et téléphones	1.706.071.363

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	Caisse nationale d'épargne.	
	DETTE	
1	Intérêts à servir aux déposants	Mémoire.
	PERSONNEL	
2	Direction centrale. — Traitements et salaires	1.539.413
3	Services extérieurs. — Traitements et salaires	1.777.370
4	Direction centrale. — Rémunération d'auxiliaires temporaires	170.825
5	Services extérieurs. — Rémunération d'auxiliaires temporaires	350.330
6	Indemnités de résidence	500.000
7	Allocations familiales	88.495
8	Direction centrale. — Indemnités diverses	129.533
9	Services extérieurs. — Indemnités diverses	286.426
10	Allocations aux agents en congé de longue durée	25.000
11	Application des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 3 octobre 1940	Mémoire.
12	Remboursement au budget général des dépenses prévues pour l'amélioration de la situation des fonctionnaires et pour l'application du code de la famille	1.250.000
	MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES	
13	Direction centrale. — Matériel	416.376
14	Travaux exécutés par l'Imprimerie nationale	750.000
15	Services extérieurs. — Matériel	216.022
16	Contributions et remises	860
17	Achat et appropriation ou construction d'immeubles	2.953.000
18	Frais de missions et d'enquêtes	5.363
19	Frais de correspondance télégraphique	500
20	Indemnités de repliement	20.805
	DÉPENSES DIVERSES	
21	Dépenses diverses et accidentelles	15.000
22	Contribution de la caisse nationale d'épargne à l'Institut international de l'épargne, à Milan	Mémoire.
23	Secours	3.087
24	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
25	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
26	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
	Total	10.507.405
27	Versement au budget général de l'excédent des recettes sur les dépenses	129.958.479
	Total pour la caisse nationale d'épargne	140.465.884
	RECAPITULATION	
	Radiodiffusion	88.569.000
	Monnaies et médailles	888.676.427
	Imprimerie nationale	36.951.579
	Légion d'honneur	47.273.130
	Poudres	78.285.000
	Essences	459.813.600
	Ecole centrale	1.299.697
	Postes, télégraphes et téléphones	1.706.071.363
	Caisse nationale d'épargne	140.465.884
	Total de l'état E	3.447.425.679

Etat F. — *Etat représentant les dépenses de premier établissement que le secrétaire d'Etat aux communications est autorisé à engager.*

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT de la dépense.	CHARGES MAXIMA INCOMBANT AUX EXERCICES			
		1941.	1942.	1943.	1944.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
I. — BATIMENTS					
Bâtiments exclusivement postaux	30.000.000				
Bâtiments exclusivement téléphoniques	13.000.000	2.000.000	20.000.000	15.000.000	6.000.000
Totaux (bâtiments)	43.000.000	2.000.000	20.000.000	15.000.000	6.000.000
II. — MATÉRIEL ÉLECTRIQUE ET RADIOÉLECTRIQUE					
a) Service télégraphique et radioélectrique:					
Remplacement d'un câble sous-marin	18.000.000	12.000.000	5.000.000	1.000.000	»
b) Service téléphonique:					
Extension et amélioration des bureaux centraux téléphoniques	31.500.000	5.000.000	20.000.000	6.500.000	»
Circuits interurbains et internationaux	57.000.000	25.000.000	25.000.000	7.000.000	»
Totaux (matériel électrique et radioélectrique)	106.500.000	42.000.000	50.000.000	14.500.000	»
Totaux généraux	149.500.000	44.000.000	70.000.000	29.500.000	6.000.000

Etat G. — *Etat des créations et transformations d'emplois pour lesquels des crédits sont prévus dans la loi de finances.*

MINISTÈRE OU SERVICE	TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS		CRÉATIONS D'EMPLOIS
	Emplois anciens.	Emplois nouveaux.	
Présidence du conseil.			
Administration centrale	»	»	1 sous-chef de bureau. 1 rédacteur. 1 commis d'ordre. 1 chef surveillant.
Finances.			
Administration centrale	»	»	1 agent comptable des bureaux. 1 actuaire contrôleur. 2 agents chargés d'étude. 1 inspecteur du Trésor détaché. 1 métreur vérificateur. 1 infirmière.
Services du Trésor (1)	5 percepteurs. 210 commis. 40 agents de poursuites. 500 auxiliaires.	5 receveurs percepteurs. 250 sous-chefs de service. 400 commis. 100 dames employées.	10 inspecteurs du Trésor.
Enregistrement (2)	»	»	1 chef de bureau. 1 sous-chef de bureau. [illegible] 1 directeur départemental.
Affaires étrangères.	10 chiffreurs auxiliaires.	3 premiers chiffreurs. 7 chiffreurs.	
Intérieur.			
Administration centrale	1 commis d'ordre et de comptabilité.	1 agent spécial.	
Sûreté nationale	»	»	30 commissaires de police.
Anciens combattants.	2 commis d'ordre et de comptabilité.	2 rédacteurs.	1 chef de secteur (personnel des sépultures militaires). 1 secrétaire. 6 identificateurs.

(1) Application de la loi du 31 décembre 1938.
(2) Application de la loi du 5 octobre 1940 confiant à l'administration de l'enregistrement l'administration et la liquidation des biens mis sous séquestre en conséquence d'une mesure de sûreté générale.

MINISTÈRE OU SERVICE	TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS		CRÉATIONS D'EMPLOIS
	Emplois anciens.	Emplois nouveaux.	
Beaux-arts.	(1) 1 administrateur général des manufactures. 1 chef des services administratifs. 1 chef de service comptabilité.	1 administrateur. 1 administrateur adjoint. 1 chef de service administratif.	(2) Musées nationaux :
	(2) Musées nationaux : 1 secrétaire de direction. 1 conservateur.	1 rédacteur. 2 conservateurs adjoints.	1 conservateur. 1 attaché. 1 secrétaire de la comptabilité. 1 secrétaire du service du matériel. 1 sténodactylographe. 2 professeurs école du Louvre.
Aviation.	»	12 intendants de l'air.	
Agriculture.			
Service vétérinaire.....	1 chef de service.	1 inspecteur général chef des services vétérinaires.	
Haras	»	»	1 inspecteur général des haras, chef du service des haras. 1 inspecteur général des haras.
Hydraulique et génie rural..	2 ingénieurs des travaux publics de l'Etat. 1 adjoint technique des ponts et chaussées. 1 adjoint technique de l'hydraulique. 1 agent technique de l'hydraulique. 1 agent de bureau.	2 ingénieurs des travaux ruraux. 3 adjoints techniques du génie rural. 1 dame employée du génie rural.	(3) 1 inspecteur général des eaux et du génie rural.
Ravitaillement.			
Administration centrale.....	»	»	1 huissier du secrétaire d'Etat.
Communications.	»	»	1 chef de bureau.

BUDGETS ANNEXES

Radiodiffusion (4).			
Administration centrale.....	1 inspecteur général. 3 inspecteurs généraux adjoints.	2 sous-directeurs. »	
Administration régionale.....	»	1 inspecteur du contrôle. 2 inspecteurs.	5 directeurs régionaux. 1 ingénieur en chef. 3 ingénieurs ordinaires. 4 élèves ingénieurs. 5 chefs de secrétariat administratif.
Monnaies et médailles.	1 chimiste.	1 ingénieur.	
Imprimerie nationale.	»	»	1 directeur.
Postes, télégraphes et téléphones.			
Services extérieurs (5).....	1 chef de bureau de chèques postaux de 1re classe. 6 chefs de bureau de chèques postaux de 2e classe. 6 chefs de bureau de chèques postaux de 3e classe.	5 chefs de bureau de chèques postaux hors classe. 7 chefs de bureau de chèques postaux de 1re classe.	16 agents manipulants féminins. 1 chef de bureau de chèques postaux de 2e classe. 2 chefs de section. 1 contrôleur adjoint, commis ou surnuméraire masculin. 6 contrôleurs adjoints, commis ou surnuméraires féminins. 64 contrôleurs. 25 contrôleurs principaux. 1 jeune facteur. 1 manutentionnaire. 1 ouvrière aux travaux manuels. 12 surveillants.

(1) Suppression de l'autonomie de la manufacture nationale de Sèvres et réorganisation de l'ensemble des manufactures nationales.
(2) Réorganisation des musées nationaux et de l'école du Louvre.
(3) Transformation du corps d'inspection du service hydraulique en corps d'inspection des eaux et du génie rural.
(4) Régionalisation des services de la radiodiffusion et suppression des conseils de gérance.
(5) Application de la loi du 22 octobre 1940 relative aux payements par virement.

Etat H. — *Tableau indiquant les chapitres où s'imputent les dépenses obligatoires acquittées en plusieurs échéances au vu d'un titre permanent, et susceptibles, pour ce motif, d'excéder le montant des crédits votés.*

NUMÉROS des chapitres.	LIBELLÉS
	Finances.
1	Rentes perpétuelles.
2	Rentes amortissables.
35	Rachat de concessions de canaux.
40	Payement par annuités des indemnités de dommages de guerre (titres amortissables en 15 ans).
42	Service des emprunts autorisés par l'article 26 de la loi du 10 juillet 1933.
47	Service des bons du Trésor.
48	Service des obligations du Trésor 3 1/2 et 4 p. 100 1936.
50	Compensations accordées aux petits rentiers.
51	Suppression, sous certaines conditions, du prélèvement de 10 p. 100.
52	Intérêts des avances des trésoriers payeurs généraux, fonds libres des communes et comptes courants divers.
64	Pensions diverses.
66	Pensions militaires.
67	Pensions civiles.
70	Majorations pour tous titulaires ayant élevé jusqu'à l'âge de seize ans un nombre d'enfants égal ou supérieur à trois.
71	Allocations familiales.
73	Allocation aux veuves sans pension.
75	Allocations temporaires aux petits retraités de l'Etat.
76	Indemnité temporaire de cherté de vie aux petits retraités de l'Etat.
77	Indemnités aux fonctionnaires civils et militaires, agents et ouvriers de l'Etat, retraités.
78	Pensions d'invalidité.
	Intérieur. (FAMILLE ET SANTÉ)
LC	Allocations aux familles dont les soutiens indispensables sont mobilisés ou dans un camp de jeunesse.
	Anciens combattants et pensionnés.
190	Retraite du combattant.
191	Allocations provisoires d'attente (loi du 31 mars 1919 et lois subséquentes).
192	Allocations spéciales supplémentaires aux grands invalides et allocations du grand mutilé de guerre.
193	Indemnités temporaires aux tuberculeux pensionnés à 100 p. 100 non hospitalisés.

Etat I. — *Etat donnant la répartition, par catégories de dépenses et pour chacun des trois programmes de dépenses d'établissement de la Société nationale des chemins de fer français:*

1° *Des engagements effectués en vertu d'autorisations antérieures;*
2° *Des autorisations d'engagements accordées à partir de* 1941;
3° *Des autorisations de payement accordées pour cet exercice.*

PROGRAMMES	DÉPENSES engagées au titre d'autorisations antérieures.	DÉPENSES déjà payées sur ces engagements.	SOMMES RESTANT A PAYER en 1941.	SOMMES RESTANT A PAYER au cours des exercices suivants.	DÉPENSES dont l'engagement est autorisé à partir de 1941.	SOMMES A PAYER en 1941.	SOMMES A PAYER au cours des exercices suivants.
	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.
I. — *Programme ordinaire.*							
Travaux complémentaires....	967	644	233	90	332	271	61
Matériel roulant neuf.....	742	337	282	123	72	52	20
Matériel roulant autre que neuf	454	109	93	252	221	65	156
Mobilier et outillage.....	110	47	40	23	38	38	»
II. — *Programme quinquennal.*	2.273	1.137	648	488	663	426	237
Travaux complémentaires....	724	85	323	316	2.458	177	2.281
Matériel roulant neuf.....	1.259	36	887	336	1.602	159	1.443
Matériel roulant autre que neuf	»	»	»	»	305	13	292
Mobilier et outillage.....	54	11	29	14	77	5	72
III. — *Programme spécial d'équipement.*	2.037	132	1.239	666	4.442	354	4.088
Travaux complémentaires....	»	»	»	»	4.439	1.500	2.939
Matériel roulant neuf.....	»	»	»	»	2.265	459	1.806
Mobilier et outillage.....	»	»	»	»	16	4	12
Ensemble des trois programmes.	»	»	»	»	6.720	1.963	4.757
Travaux complémentaires....	1.691	729	556	406	7.229	1.948	5.281
Matériel roulant neuf.....	2.001	373	1.169	459	3.939	670	3.269
Matériel roulant autre que neuf	454	109	93	252	526	78	448
Mobilier et outillage.....	164	58	69	37	131	47	84
Totaux	4.310	1.269	1.887	1.154	11.825	2.743	9.082

Vu pour être annexé à la loi du 28 décembre 1940.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat:
Le ministre des finances,
YVES BOUTHILLIER.

Le Maréchal de France, chef de l'Etat français,
PH. PÉTAIN.

ÉTATS ANNEXÉS

à la loi autorisant l'établissement et la perception des droits, produits et revenus applicables au budget de l'Algérie pour l'exercice 1941.

Etat A. — *Tableau des contributions directes et des taxes assimilées dont la perception est autorisée au profit de l'Algérie pour l'exercice 1941 conformément aux lois existantes.*

Contributions directes et taxes assimilées.

Contribution foncière (propriétés bâties et propriétés non bâties). (Loi du 29 juillet 1891; décrets des 11 janvier 1929, 28 mars 1931, 23 mars 1932, 16 novembre 1933, 21 décembre 1934, 30 octobre, 22 décembre 1935, 23 décembre 1936, 24 décembre 1937, 14 août, 30 novembre et 24 décembre 1938, lois du 31 décembre 1940.)

Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, taxe spéciale sur le chiffre d'affaires, impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole, impôt sur les traitements publics et privés, etc., impôt sur les bénéfices des professions non commerciales, impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu (décrets des 21 décembre 1934, 2 mars et 22 décembre 1935, 23 décembre 1936, 15 avril, 22 juillet et 24 décembre 1937, 13 janvier, 14 août, 30 novembre, 24 décembre 1938, 28 mars, 7 juin, 18 et 24 août, 9 septembre, 17 novembre, 1er octobre, 20 et 22 décembre 1939, 8 mars, 17 janvier, 4 et 17 mai 1940; arrêté du 14 août 1940 et loi du 31 décembre 1940).

2 décimes et demi sur le montant des pénalités fiscales (décret du 21 décembre 1934).

Contribution exceptionnelle sur les entreprises en raison des heures de travail supplémentaires (décret du 24 décembre 1938).

Cotisations dues pour l'exécution d'heures supplémentaires et affectées au fonds de solidarité à créer en exécution de l'article 3 de la loi du 13 août 1940, rendue applicable à l'Algérie par arrêté du 17 octobre 1940.

Contribution nationale extraordinaire (décrets des 30 novembre 1938, 25 mars, 29 novembre, 22 décembre 1939 et 17 janvier 1940).

Amendes: visa des recouvrements par le service des contributions directes (décrets des 23 décembre 1936, 22 juillet 1937, 24 août et 22 décembre 1939).

Décrets-lois des 30 octobre 1935, 22 juillet 1937, 17 mai 1938 et 30 novembre 1938.

Taxe des biens de mainmorte (décrets des 29 décembre 1919 et 22 décembre 1935).

Redevance des mines (décret du 24 mars 1852, lois des 21 juillet 1894, article 7, 26 novembre 1912, 16 décembre 1922, 28 juin 1927, 31 mars 1931, article 8, décret du 21 décembre 1934 et loi du 29 décembre 1934, article 10).

Décrets-lois des 30 octobre 1935, 17 mai 1938, décrets des 30 novembre et 24 décembre 1938.

Etat B. — *Tableau des droits, produits et revenus dont la perception est autorisée pour l'exercice 1941, au profit des départements, des communes, des établissements publics et des communautés d'habitants dûment autorisées conformément aux lois existantes.*

Centimes additionnels à toutes les contributions directes, à l'exception de l'impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu, pour dépenses départementales et communales (loi du 2 août 1829, décrets des 5 juillet 1851, 23 septembre 1875; lois des 5 avril et 23 décembre 1884; décrets des 17 septembre 1898 et 15 juin 1899; loi du 7 avril 1902, décret du 1er décembre 1918, lois des 30 décembre 1918, 30 décembre 1922, 31 décembre 1921, décret du 11 janvier 1929, lois des 31 décembre 1935 (art. 3 à 16), 31 décembre 1937, 31 décembre 1938 (art. 4); loi de finances pour l'exercice 1940 (art. 3), et loi du 31 décembre 1940).

Centimes additionnels à la contribution foncière des propriétés non bâties perçus au profit des chambres d'agriculture (décret du 17 février 1929, décret-loi du 30 octobre 1935; loi du 31 décembre 1939 (art. 3), et loi du 31 décembre 1940).

Contribution spéciale destinée à subvenir aux dépenses des bourses et chambres de commerce. (Décrets des 20 janvier 1851, 30 octobre 1898, 7 juillet 1925; décret-loi du 30 octobre 1935, et loi du 31 décembre 1940).

Taxe sur les loyers (arrêté du chef du pouvoir exécutif du 4 novembre 1848 et décrets des 15 juin 1899, 14 mars 1916, 5 décembre 1918 et 4 novembre 1932).

Taxe des prestations en nature pour les chemins vicinaux (décrets du 5 juillet 1854, arrêtés gouvernementaux des 29 avril 1865, 4 janvier 1877 et 17 septembre 1889; décrets des 15 juin 1899, 11 mars 1902, 31 août 1939 et arrêté du 26 novembre 1940).

Taxe des prestations en nature pour les chemins ruraux (décrets des 19 mars 1886, 11 mars 1902, 31 août 1939 et arrêté du 26 novembre 1940).

Taxe municipale sur les chiens (décrets des 4 août 1855, 15 juin 1899, 6 décembre 1918, 16 décembre 1921 et 23 décembre 1936).

Taxe municipale sur le balayage (loi du 31 juillet 1880).

Taxe syndicale des canaux d'irrigation.

Taxe syndicale pour les chemins ruraux (décret du 19 mars 1886).

Taxe sur le bétail au profit des départements et des communes (décret du 16 décembre 1921).

Taxe municipale sur les locaux en garni (décret du 16 décembre 1921).

Taxes d'affouage, de pâturage et autres taxes particulières dues par les habitants ou propriétaires en vertu des lois et usages locaux (loi du 5 avril 1884, art. 140).

Taxe sur les chevaux, mulets et voitures hippomobiles (décret du 30 décembre 1927).

Taxe sur les cercles, les sociétés, lieux de réunion (décret du 30 décembre 1927).

Taxe sur les balcons et constructions en saillie (décret du 30 décembre 1927).

Taxe sur la valeur locative des locaux servant à l'exercice d'une profession (décret du 30 décembre 1927).

Taxe municipale d'enlèvement des ordures ménagères (décret du 30 décembre 1927).

Taxe sur les instruments de musique à clavier (pianos, orgues et harmoniums) (décret du 30 décembre 1927).

Taxes sur les domestiques attachés à la personne, précepteurs, précepteurs et gouvernantes (décret du 30 décembre 1927).

Taxe sur les distributeurs automatiques, les orchestrions, les phonographes et instruments analogues fonctionnant dans les cafés, débits, estaminets, hôtels et autres établissements publics (décret du 30 décembre 1927).

Taxe municipale de déversement à l'égout (décret du 30 décembre 1927).

Taxe locale de sécurité pour la défense passive (décret du 7 septembre 1939).

Décret-loi du 30 octobre 1935 visant les impôts directs de toute nature.

Etat C. — ***Tableau des droits, produits et revenus dont la perception est autorisée pour l'exercice 1941 conformément aux lois existantes, au profit du budget de l'Algérie, des départements, des communes, des établissements publics et des communautés d'habitants dûment autorisées.***

I. — Droits, produits et revenus dont la perception est autorisée, pour l'exercice 1941, conformément aux lois existantes au profit du budget de l'Algérie

§ 1er. — Impôts et revenus.

1° Produits de l'enregistrement et du timbre

A. — *Produits de l'enregistrement.*

Codification des textes concernant l'enregistrement des actes et mutations et l'application des droits d'enregistrement et d'hypothèques en Algérie. (Décrets des 18 juin 1933, 23 décembre 1936 et 24 décembre 1938.)

Majoration des droits d'enregistrement (décrets des 17 mai, 8 juillet, 30 novembre 1938 et 29 novembre 1939).

Arrondissement des droits d'enregistrement au demi-franc supérieur (décret du 23 novembre 1933). Incorporation des décimes au principal des droits simples et suppression des décimes frappant les pénalités (décret du 21 décembre 1934).

Réforme fiscale en matière de droits de successions (décret du 21 décembre 1934). Modification de l'assiette et du mode d'évaluation des biens meubles. Facilités accordées aux nu-propriétaires pour le payement de l'impôt. Obligations imposées aux assureurs (décret du 21 décembre 1934). Formules de déclarations de successions. Relèvement du prix de vente (décret du 21 décembre 1934). Avoir à l'étranger: modification du régime des pénalités (décrets des 23 décembre 1936 et 30 novembre 1938). Présomption légale pour les valeurs à raison desquelles le défunt a effectué des opérations moins d'un an avant le décès (décrets des 24 décembre 1937 et 21 juillet 1938).

Mutations d'immeubles. — Revente de l'immeuble acquis sur un créancier hypothécaire. — Réduction (décret du 24 décembre 1938).

Acquisitions de terrains à bâtir. — Réductions de droit (décrets des 14 août 1938 et 7 juin 1939).

Cessions amiables de maisons individuelles à bon marché. — Enregistrement au droit fixe (décret du 14 août 1938).

Construction de nouveaux immeubles. — Réduction de droit (décret du 7 juin 1939).

Acquisitions d'établissements industriels en chômage total. — Réduction de droit (décret du 7 juin 1939).

Cessions de fonds de commerce. — Marchandises neuves. — Réduction de droit (décret du 24 décembre 1938).

Ventes de terres de colonisation. — Réduction de droits (décret du 24 décembre 1938).

Réforme fiscale en matière de droits de donations (décret du 21 décembre 1934).

Augmentation du délai de prescription pour la demande des droits et pénalités (décrets des 21 décembre 1934 et 22 juillet 1937).

Assurances maritimes. Régime fiscal (décret du 30 octobre 1935).

Assurances contre l'incendie: contrats collectifs (décret du 22 décembre 1935).

Taxes sur les capitaux assurés contre l'incendie. Assurances au premier feu ou au premier risque (décret du 21 décembre 1934).

Baux d'immeubles à périodes. Payement des droits (décrets des 21 décembre 1934 et 24 décembre 1938).

Rapports entre bailleurs et locataires en temps de guerre. Exemption de droits de timbre et d'enregistrement des actes (décret du 26 septembre 1939).

Contrats de mariage: apports dans un acte distinct du contrat (décret du 22 juillet 1937).

Impôts qui ne sont pas majorés de pénalités de retard. Exigibilité d'intérêts moratoires au taux légal (décret du 22 décembre 1935).

Versements différés en matière de droits d'enregistrement. Liquidation des intérêts au taux légal (décret du 22 décembre 1935).

Dispositions indépendantes (décret du 22 décembre 1935).

Remboursement anticipé de dettes. Contrats de subrogation. Régime fiscal (décret du 22 décembre 1935). Actes portant réduction du taux des intérêts d'une créance (décrets des 22 décembre 1935 et 31 octobre 1936).

Ouvertures de crédit. Régime fiscal (décret du 14 août 1938).

Protection des obligataires (décrets des 22 décembre 1935 et 31 octobre 1936).

Chèques; protêts; régime fiscal (décrets des 21 décembre 1934, 22 décembre 1935, 24 décembre 1937 et 7 mars 1939).

Expertise en matière d'insuffisance immobilière (décret du 21 décembre 1934).

Jugements: solidarité des parties pour le payement des droits (décret du 21 décembre 1934). Dérogation au principe de la solidarité (décret du 24 décembre 1938).

Recouvrement simplifié des petites créances commerciales. Ordonnance de condamnation Enregistrement au droit fixe (décret du 5 avril 1939).

Prorogations de délai accordées par les caisses de crédit agricole; réduction du droit (décret du 23 décembre 1936).

Sociétés: actes de fusion. Régime fiscal (décrets des 14 août 1938, 18 août 1939 et 17 mai 1940). Réduction du droit d'apport (décret du 22 décembre 1935). Apports immobiliers à des sociétés visées par la loi du 1er juillet 1901. Régime fiscal (décret du 23 décembre 1936). Apports en numéraire. Réduction temporaire du droit (décrets des 17 mars 1939 et 17 mai 1940).

Sociétés prorogées. Augmentation de capital. Réduction temporaire du droit (décret du 21 juillet 1939). Actes de constitution des sociétés d'études ou de recherches. Régime fiscal (décret du 18 août 1939).

Prix des formules de bordereaux d'inscription d'hypothèques (loi du 1er mars 1918) et de transcription (loi du 24 juillet 1921).

Actes relatifs à la coordination des transports. — Enregistrement du droit fixe (décret du 24 décembre 1938).

Chemins d'exploitation entrepris par des associations syndicales autorisées. Enregistrement au droit fixe des actes y relatifs (décret du 22 décembre 1939).

Actes de vente ou mutations à titre onéreux de propriété ou d'usufruit d'aéronefs. Droits fixes (décret du 22 décembre 1939).

Services publics automobiles exploités par les départements et les communes. Assimilation aux voies ferrées d'intérêt local (décret du 22 décembre 1939).

Codification des textes qui régissent en Algérie les valeurs mobilières (décret du 3 juin 1928).

Taxe de transmission; droit de transfert et de conversion; réduction des tarifs (décret du 28 mars 1934). Liquidation du droit de transfert; pénalités en matière d'insuffisance (décret du 22 décembre 1935).

Autorisation pour les sociétés de prendre l'impôt de transmission à leur charge (décret du 23 mars 1932). Délai de non-négociabilité des parts de fondateurs et des parts bénéficiaires (loi du 31 mars 1927, art. 16).

Valeurs mobilières étrangères, transferts et conversions; assimilation des titres nominatifs aux titres nominatifs français (décrets des 5 décembre 1928 et 28 mars 1934).

B. — *Produits du timbre.*

Codification des textes qui régissent en Algérie l'impôt du timbre (décrets des 13 juin 1929, 31 octobre et 23 décembre 1936).

Majoration des droits de timbre (décrets des 17 mai, 8 juillet, 30 novembre 1938 et 29 novembre 1939).

Incorporation des décimes au principal des droits simples et suppression des décimes frappant les pénalités (décret du 21 décembre 1934).

Prescription pour la demande des pénalités; augmentation des délais (décret du 21 décembre 1934). Emploi de timbres mobiles ayant déjà servi; peines correctionnelles (décret du 21 décembre 1934).

Majoration des tarifs du droit de timbre de dimension (décret du 30 novembre 1938). Ventes immobilières dont le prix dépasse 5.000 fr.: assujettissement au droit de timbre de dimension (décret du 23 mars 1932).

Actes des cadis (décret du 17 mai 1938).

Assujettissement au droit de timbre de dimension. Exemption des états ou mémoires de frais de justice criminelle ne dépassant pas 100 fr. (décret du 22 décembre 1939).

Bulletin n° 3 du casier judiciaire: majoration du tarif (décret du 24 décembre 1938).

Effets de commerce. Majoration des tarifs (décret du 17 mai 1938).

Effets de commerce tirés de l'étranger sur l'Algérie; réduction des tarifs (décrets des 23 mars 1932 et 24 décembre 1937).

Quittances. Majoration des tarifs (décret du 17 mai 1938).

Chèques et ordres de virement; majoration des tarifs (décrets des 23 mars 1932 et 27 mai 1938). Régime fiscal (décrets des 22 décembre 1935, 24 décembre 1938 et 7 mars 1939). Protêts de chèques; timbrage en débet (décrets des 21 décembre 1934, 22 décembre 1935, 24 décembre 1937 et 7 mars 1939).

Passeports à l'étranger; modification du tarif (décret du 17 mai 1938). Modification du droit de visa (décrets des 5 décembre 1929 et 14 août 1938).

Permis de chasse; majoration du tarif des permis départementaux (décret du 23 mars 1932) et du tarif des permis généraux (décret du 21 décembre 1934).

Cartes d'identité des étrangers; majoration des tarifs des cartes (décrets des 22 décembre 1933, 22 décembre 1935, 24 décembre 1937, 14 août, 30 novembre 1938 et 23 décembre 1939). Réduction de certains tarifs (décret du 23 décembre 1936). Pénalités de retard (décret du 28 mars 1934). Majoration du tarif de ces pénalités (décrets des 22 décembre 1933, 24 décembre 1937, 14 août 1938 et 23 décembre 1939).

Carnets sanitaires; droits de timbre (décret du 22 décembre 1939).

Assurances; majoration des droits de timbre sur les contrats d'assurances (décret du 22 décembre 1933). Contrats au premier feu ou au premier risque; triplement des tarifs (décret du 21 décembre 1934). Assurances contre l'incendie; contrats collectifs (décret du 22 décembre 1935). Assurances maritimes: régime fiscal (décret du 30 octobre 1935).

Certificats internationaux de route (décret du 21 décembre 1939).

Permis de conduire et récépissés de mise en circulation des automobiles (originaux et duplicata). Droit d'examen pour l'obtention du permis de conduire (décrets des 21 novembre 1924, 21 décembre 1934, 23 décembre 1936 et 30 novembre 1938).

Contrats de transport. Colis de journaux (décret du 24 décembre 1938).

Affiches: responsabilité de l'imprimeur (décret du 31 octobre 1936).

Panneaux réclames; suppression de la taxe annuelle (décret du 22 décembre 1939).

Actes de recours en matière de contributions directes (loi du 31 mars 1932, art. 3).

Impôts non majorés de pénalités de retard. Exigibilité d'intérêts moratoires au taux légal (décret du 22 décembre 1935).

Valeurs mobilières françaises et étrangères. Majoration des tarifs du droit de timbre (décret du 5 décembre 1928). Réduction des droits (décret du 28 mars 1931). Nouvelle majoration des tarifs (décret du 21 décembre 1934).

Sociétés improductives; limitation de l'exemption (décrets des 22 juillet 1937 et 24 décembre 1938).

Délai de non négociabilité des parts de fondateurs et des parts bénéficiaires (art. 16, loi du 31 mars 1927).

Sociétés françaises de gestions de titres étrangers. Titres représentatifs émis par des sociétés et remis aux porteurs en échange de leurs titres étrangers. Exemption du droit de timbre proportionnel (décret du 5 décembre 1928).

Sociétés étrangères désabonnées postérieurement au 1er avril 1931. Exemption ou réduction du droit de timbre (décret du 28 mars 1931).

Valeurs étrangères non abonnées et fonds d'Etat; détermination de la valeur imposable (décret du 5 décembre 1928). Payement du droit de timbre au comptant obligatoire avant la remise des titres (décret du 26 décembre 1932).

Impôt sur les opérations de bourse des valeurs (décret du 24 décembre 1938 et arrêté du 15 novembre 1940).

2° Taxe sur le revenu des valeurs mobilières, etc.

Codification des textes qui régissent, en Algérie, les valeurs mobilières (décret du 3 juin 1928).

Incorporation des décimes au principal des droits simples et suppression des décimes sur les pénalités. Emploi de timbres mobiles ayant déjà servi (décret du 21 décembre 1934).

Impôt sur le revenu des valeurs mobilières françaises et des valeurs étrangères abonnées. Modification du tarif (décrets des 30 juillet, 30 octobre, 22 décembre 1935, 22 juillet 1937 et 24 décembre 1938).

Distribution de réserves sous forme d'augmentation de capital. Exemption d'impôts (décrets des 18 août 1939 et 17 mai 1940).

Obligations: réduction de l'impôt (décret du 28 mars 1939).

Impôt sur le revenu des créances, dépôts et cautionnements; modification du tarif (décrets des 30 juillet, 22 décembre 1935 et 22 juillet 1937)

Impôt sur le revenu des valeurs étrangères non abonnées; modification du tarif (décrets des 30 juillet, 30 octobre, 22 décembre 1935 et 22 juillet 1937).

Obligations émises à l'étranger: régime fiscal (décret du 18 août 1939).

Obligations négociables représentatives et emprunts contractés pendant la durée des hostilités. Réduction du droit (décret du 17 mai 1940).

Majoration des taux de l'impôt sur le revenu (décrets des 17 mai, 8 juillet, 30 novembre 1938 et 29 novembre 1939).

Coupons à option de change (décret du 30 juillet 1935).

Actes de fusion de sociétés. Régime fiscal (décrets des 5 décembre 1929, 26 décembre 1932, 30 octobre 1935, 14 août 1938, 18 août 1939 et 17 mai 1940). Jetons de présence payés aux actionnaires des sociétés françaises et étrangères (décret du 26 décembre 1932). Remboursement et amortissement du capital par voie de prélèvement sur les bénéfices (décret du 26 décembre 1932). Parts des associés gérants dans les sociétés à responsabilité limitée (décret du 22 décembre 1933).

Sociétés: actes de fusion (décret du 18 août 1939). Sociétés en commandite simple. Régime fiscal (décret du 18 août 1939). Avantages fiscaux aux sociétés françaises en Algérie faisant des opérations à l'étranger. Réduction de droits (décret du 19 septembre 1939).

Distribution de produits non prélevés sur les bénéfices sociaux. Réunion de tous les titres entre les mains d'un seul associé; exigibilité de l'impôt (décret du 24 décembre 1937).

Produits de trusts constitués à l'étranger (décret du 24 décembre 1937).

Valeurs étrangères non abonnées et fonds d'états étrangers. Produits encaissés à l'étranger; modification du mode de payement de l'impôt (décret du 26 décembre 1932). Lots et primes de remboursement (décrets des 28 mars 1931 et 22 juillet 1937). Tantièmes et autres rémunérations des administrateurs (décrets des 28 mars 1931 et 14 août 1938).

Modification du régime des pénalités (décrets des 14 septembre 1934 et 22 juillet 1937). Assimilation aux valeurs françaises lorsque les titres sont déposés en banque contre un récépissé nominatif (décrets des 28 mars 1931 et 14 août 1938).

Titres « funding ». Application de l'impôt (décret du 22 décembre 1935).

Impôt sur le revenu des créances, dépôts et cautionnements. Intérêts des prix de vente des fonds de commerce (décrets des 20 février 1929 et 14 août 1938). Intérêts de certains comptes courants (décrets des 5 décembre 1929, 22 juillet et 24 décembre 1937). Application aux emprunts des sociétés en nom collectif (décret du 22 juillet 1937).

Dispositions diverses: sociétés françaises par actions possédant des titres nominatifs d'une filiale ayant son siège en France, dans un pays de protectorat ou à l'étranger (décrets des 28 mars 1931 et 24 décembre 1937). Caisse foncière de crédit agricole (décret du 19 juin 1929).

Avoir à l'étranger: modification du régime des pénalités (décret du 23 décembre 1936).

Taxe exceptionnelle sur les achats à terme d'or et de devises (décret du 24 décembre 1937).

Contribution nationale extraordinaire (décrets des 30 novembre 1938 et 22 décembre 1939); application à l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières et à la contribution foncière (décret du 29 novembre 1939).

3° Produits des douanes

(Droits de douane à l'importation, marchandises diverses.)

Lois et décrets cités au tarif officiel et dans ses suppléments, dans le décret de codification du 26 décembre 1934 et dans les circulaires officielles ou lettres communes de l'administration des douanes. Traités de commerce et décrets pris en exécution des articles 7 à 18 des lois codifiées du 26 décembre 1934. Décret de codification du 26 décembre 1934 concernant le régime douanier de la Tunisie (art. 292 et 297 à 304), du Maroc (art. 305 à 309) et des colonies et possessions françaises autres que la Tunisie et le Maroc (310 à 330). Algérie (art. 287, 289 à 293 et 296). L'Indochine (décret-loi du 15 octobre 1940). Loi du 4 avril 1898; loi du 10 juillet 1899; loi du 17 juillet 1900; loi du 26 juillet 1901; loi du 10 avril 1902; lois des 24 juin et 21 décembre 1905; lois des 13, 18 juillet et 21 novembre 1906; lois des 19 janvier et 19 juillet 1907; lois des 10 août et 5 décembre 1908; lois des 29 mars et 28 décembre 1910; lois des 14 avril et 7 juin 1911; décret du 7 juin 1911; loi du 6 juillet 1912; loi du 4 janvier 1913; décrets des 27 mai et 16 juin 1914; décrets des 3 et 13 mars 1915 et loi du 26 août 1915; loi du 22 avril 1916; décret du 9 novembre 1916; loi du 16 décembre 1916; décret du 21 juin 1917; lois des 9 et 12 juillet 1917; décrets des 17 janvier et 29 avril 1918; décret du 29 juin 1921 portant revision générale du tableau des coefficients de majoration des droits de douane, ainsi que les décrets modificatifs des 21 août, 16, 29 et 30 décembre 1921, 9 et 12 janvier 1922, 9, 22 et 30 mars, 5 et 24 avril, 9 et 14 juin, 11 juillet, 6 août, 22 septembre, 7 et 24 octobre, 1er et 30 décembre 1922.

Loi du 7 novembre 1919 modifiant le tableau A annexé à la loi du 11 janvier 1892: produits chimiques; décret du 28 mars 1921 portant relèvement des droits du tarif général des douanes à l'importation; décret du 26 octobre 1921 établissant les droits *ad valorem* sur certains produits; décret du 4 novembre 1921 modifiant le tarif des douanes en ce qui concerne le chlorure de potassium et le sulfate de potasse; décret du 12 avril 1922 modifiant le régime douanier d'un certain nombre d'articles; loi du 25 avril 1922 modifiant la loi du 11 janvier 1892; décret du 20 juin 1922 modifiant le décret du 26 octobre 1921 qui a établi des droits *ad valorem* sur certaines marchandises; décret du 30 décembre 1922 modifiant le régime douanier d'un certain nombre de marchandises; loi du 16 juillet 1923 modifiant la tarification de l'iode brut; loi du 26 avril 1924 modifiant le régime douanier des soieries; décret du 7 juin 1924 modifiant le régime douanier des produits radifères; décret du 8 juin 1924; loi du 30 juin 1924 modifiant le régime douanier des tabacs; décret du 20 septembre 1924 supprimant ou réduisant les coefficients de majoration; loi du 23 juillet 1925 modifiant certains droits de douane; loi du 6 avril 1926 portant modification des droits de douane; décret du 14 août 1926 relevant les droits de douane. Loi du 28 décembre 1926; loi du 16 janvier 1927 modifiant les droits de douane; loi du 16 avril 1927 modifiant le tarif de l'opium; décret du 30 août relatif à l'accord franco-allemand du 17 août 1927; décret du 17 novembre 1927 relevant provisoirement les droits sur les bestiaux, les viandes et les céréales panifiables; décret du 21 décembre 1927 modifiant les droits sur les huiles végétales et essences; loi du 2 mars 1928 portant modification de certains droits de douane; loi du 2 avril 1928 modifiant certains droits de douane; loi des 24 mars 1928 et 13 juillet 1928 (art. 35), concernant les marchandises allemandes importées au titre des prestations en nature pour certains travaux; lois des 24 janvier, 11 avril, 14 et 28 mai, 7 août, 16 septembre et 29 novembre 1929.

Décret du 18 décembre 1929; loi des 16 janvier et 17 avril 1930; décrets des 16 et 18 janvier, 19 et 21 mai, 3, 5 et 18 juillet et 11 septembre 1930; lois des 17 février, 10 et 31 mars, 15, 18 et 22 avril, 18 juin, 11 juillet et 28 novembre 1931; décrets des 23 février, 19, 26 et 27 mars, 28 avril, 1er juin, 1er août, 5 et 8 octobre, 12 et 27 novembre, 1er et 9 décembre 1931; lois des 9 janvier, 21 mars, 31 mars (art. 22); 1er, 7, 14 et 20 avril, 13, 20 et 29 juillet 1932; décrets des 1er, 16 et 26 mars, 15 avril, 17 mai, 7 et 16 juillet, 5 et 30 août, 16 et 20 septembre; 16, 19 et 24 novembre, 7 et 13 décembre 1932; lois des 4 et 20 mars, 15 avril, 12, 15, 19 et 20 juillet, 3 et 6 août, 13 et 19 décembre 1933; décrets des 20 janvier, 15 et 20 mars, 6 avril, 3, 5, 6 et 7 août, 12 et 19 septembre, 3, 8, 11 et 30 octobre, 13 novembre, 27 et 28 décembre 1933; lois des 16 janvier, 20 et 28 février, 3, 5, 17, 24 et 25 mars 1934; décrets des 20 et 23 janvier, 6 février, 15 et 30 mars 1934; lois des 20 juin, 12, 16, 17, 19 et 20 juillet 1934; décrets des 12, 26 et 28 avril, 4, 15, 23 et 30 mai, 2, 14 et 25 juin, 6, 12, 19, 20 et 27 juillet, 7, 10, 15, 17 et 29 août, 1er et 13 septembre 1934 modifiant les droits de douane sur les allumettes importées; décrets des 29 septembre, 3 et 8 octobre et 3 novembre 1934; lois des 24, 29 et 30 décembre 1934 étendant à l'Algérie les dispositions de la loi du 16 mars 1928; décrets des 2 et 15 février 1935 et du 2 octobre 1936.

Loi du 14 mars 1935; décret du 14 mars 1935; loi du 15 mars 1935; loi du 22 mars 1935; loi du 28 mars 1935; décret du 30 mars 1935; loi du 9 avril 1935; décrets des 10, 11, 25, 27 et 28 avril 1935; décrets des 5, 11, 22, 24, 27 et 29 mai 1935; décret du 17 juin 1935; décrets des 14, 17, 20, 23 et 30 juillet 1935;

décrets des 2, 8, 13, 15, 23 et 31 août 1935. Décrets des 18, 22 et 25 septembre 1935; décrets des 2, 17, 18 et 19 octobre 1935; décret-loi du 30 octobre 1935 portant relèvement des droits de douane sur les dattes propres à la consommation; décrets des 4, 7, 13 et 14 novembre 1935; décrets des 22 janvier, 13 et 16 février et 13 mars 1936; loi du 26 mars 1936; loi du 3 avril 1936; arrêté du 22 avril 1936; décrets des 11, 12, 13 mai, 10, 18, 19 juillet, 13 août 1936; décrets des 30 janvier, 27 mars, 8 juillet, 25 août, 2, 27 septembre, 24 octobre, 18 et 21 novembre, 3, 9, 14 et 25 décembre 1937; décrets des 5, 8, 13, 30 et 31 janvier, 23 février, 8, 30 et 31 mars, 2, 17, 18, 19, 24 et 25 mai, 1er, 10, 14 et 17 juin, 8 et 29 juillet, 14 août, 26 septembre, 7 et 28 octobre, 12, 22, 24 et 30 novembre 1938; loi du 25 décembre 1938; loi du 13 janvier 1939; décrets des 10, 20 février, 14, 29 mars, 23 avril, 27 mai, 13, 30 juin, 5 juillet 1939; arrêté interministériel du 11 juillet 1939; loi du 20 juillet 1939; décrets des 29 juillet, 13 et 26 septembre, 4 et 24 octobre, 3, 5, 10 et 15 novembre 1939; décrets-lois des 22 février, 3 et 27 mai et 5 juin 1940; loi des 15 juillet et 26 août 1940 (arrêté du 21 octobre 1940); lois de finances annuelles.

Droits de douane à l'exportation; décrets des 25 janvier 1924, 23 novembre 1929, 25 septembre 1934, 14 mars, 16 avril 1935, 15 décembre 1936, 24 octobre 1937, 7 janvier, 9 mars, 3 avril, 24 mai, 6 juillet, 30 novembre et 3 décembre 1938, 3 février, 12 juin, 5 et 29 décembre 1939 et 8 février 1940.

Droit sur les produits agricoles exportés d'Algérie(décrets des 20 décembre 1935 et 23 décembre 1936).

Recettes accessoires et produits divers:

Taxe sur les importations de produits contingentés; lois des 28 février 1933, art. 5 et 6, et 23 décembre 1933, art. 24; décrets des 29 septembre, 24 octobre et 2 novembre 1934; décrets des 2 février, 12 mars, 12 septembre et 21 décembre 1935; décret du 7 mars 1936; loi du 2 avril 1936; décrets des 27 novembre et 3 décembre 1937; 10, 11, 20 février et 30 novembre 1938, 20 mars, 1er, 12, 24, 25 avril, 8 et 9 juin 1939; loi du 5 juillet 1939; décrets des 13 septembre, 27, 30 octobre et 10 novembre 1939; décret-loi du 5 juin 1940.

Droit de régularisation des titres d'importation temporaire non déchargés ou perdus (art. 195 du code des douanes).

Taxe sur les voyageurs de commerce étrangers: décret du 30 octobre 1935.

Produits d'amendes et confiscations perçues en vertu des lois de douane (décret du 8 avril 1939).

Intérêts de retard pour crédits de droits (lois codifiées du 26 décembre 1934, art. 93 à 95; décret du 9 février 1894; loi de finances du 29 décembre 1907, art. 14; arrêté ministériel du 17 avril 1918; arrêtés ministériels des 15 février 1929 et 11 août 1930; décret du 6 septembre 1931; décret du 8 août 1935).

Fonds reçus des communes pour frais des exercices des entrepôts (loi du 27 février 1932).

Remise de 1/3 p. 100 pour crédits de droits (arrêté ministériel du 27 mars 1866; loi du 15 février 1875; arrêté ministériel du 30 octobre 1885; décret de codification du 26 décembre 1934 (art. 93).

Remise sur les marchandises enlevées avant acquittement (loi de finances du 29 décembre 1884, art. 11, et 26 février 1887, art. 5 et art. 95 du code des douanes).

Prélèvement sur les remises et redevances allouées aux comptables: décret du 20 novembre 1934.

Recettes accidentelles (lois annuelles de finances).

Droits sanitaires de port (loi du 3 mars 1822; décrets des 4 janvier 1896 et 23 novembre 1899; décision du 14 août 1900; décrets des 8 novembre 1905, 20 août 1910, 26 avril 1913, 14 décembre 1921, 22 novembre 1923 et 24 décembre 1938).

Droit de visite des viandes de porc salés originaires des Etats-Unis d'Amérique (décrets des 30 janvier, 23 avril 1915, 13 mars 1917 et 11 décembre 1925).

Importation de certains produits d'origine animale (décret du 17 janvier 1928). Produits agricoles (décret du 3 juillet 1930). Importation des viandes de porcs (décrets des 17 janvier 1931 et 30 novembre 1938).

Droits de navigation (droit de congé) et passeports des bâtiments étrangers (ordonnance du 16 décembre 1843).

Droit de patente des bateaux corailleurs (ordonnance du 31 mars 1832, art. 5 et 9; décrets des 22 novembre 1883 et 15 novembre 1899).

Prix des brevets de francisation des navires (loi du 28 avril 1816, art. 19).

Droit de quai. Lois de douane codifiés. Loi du 28 mars 1928 (décret-loi du 12 novembre 1938).

Droits de chancellerie (décret-loi du 28 août 1937; arrêté du 6 août 1938; décret du 24 décembre 1938).

Droit de visite et de la sécurité de la navigation (loi du 17 avril 1907, décret du 15 septembre 1911; loi du 19 décembre 1926; loi du 16 juin 1933).

Pose d'écrans aux amarres (loi du 30 avril 1921, art. 13; décret du 27 novembre 1927; décret de codification du 26 décembre 1934).

Droit de désinfection des végétaux, produits alimentaires et divers (décrets des 14 mai 1910, 10 décembre 1921, 22 novembre 1923, 13 décembre 1934, 24 décembre 1937 et arrêté du 25 octobre 1940).

Taxe de marquage à l'exportation et à l'importation des bovins (décrets des 26 décembre 1932 et 22 décembre 1935).

Allumettes chimiques (décrets des 25 mai 1936 et 14 mars 1939).

Taxe sur l'huile d'arachide d'origine coloniale (décret du 8 avril 1938).

4° Contributions diverses

Droits sur les tabacs (décrets codifiés par le décret du 10 décembre 1929; décrets des 2 octobre 1930, 28 mars 1932, 30 novembre 1933; arrêté du 17 janvier 1934; décrets des 29 janvier 1937 et 27 juin 1939)

Droit de circulation sur les vins (décrets codifiés par le décret du 10 décembre 1929; décrets des 29 janvier et 24 décembre 1937; décret-loi du 17 mai 1938; décrets des 8 juillet 1938 et 27 juin 1939).

Régime impositaire des vins supérieurs à 15 degrés (décret du 30 octobre 1935; décret-loi du 17 mai 1938; décrets des 24 décembre 1938 et 24 avril 1939).

Droit de consommation sur l'alcool (textes législatifs et réglementaires codifiés par le décret du 10 décembre 1929; décrets des 30 novembre 1933, 24 décembre 1934, 29 janvier et 24 décembre 1937; décret-loi du 17 mai 1938; décrets des 24 décembre 1938, 21 avril 1939 et 22 octobre 1940).

Surtaxe de 108 fr. sur les sucres ajoutés aux vendanges (textes législatifs codifiés par le décret du 10 décembre 1929). Loi du 4 août 1929. Décret du 2 octobre 1930; décret-loi du 17 mai 1938; décret du 8 juillet 1938.

Droits de licence (décrets des 21 décembre 1934, 10 décembre 1935 et 24 décembre 1938).

Droit de consommation intérieure sur les cafés (décrets codifiés par le décret du 10 décembre 1929). Décret du 29 janvier 1937; décret-loi du 17 mai 1938; décrets des 8 juillet 1938, 27 juin 1939 et 3 septembre 1940

Droit de consommation intérieure sur le thé (décrets des 24 décembre 1934, 2 mars 1936 et 29 janvier 1937; décret-loi du 17 mai 1938; décret du 8 juillet 1938).

Droit de consommation sur la chicorée et les autres succédanés du café (décrets codifiés par le décret du 10 décembre 1929). Décret du 29 janvier 1937; décret-loi du 17 mai 1938, décrets des 8 juillet 1938, 27 juin 1939 et 3 septembre 1940

Droit de consommation sur le poivre (décret codifié par décret du 10 décembre 1929). Décret du 29 janvier 1937; décret-loi du 17 mai 1938; décrets des 8 juillet 1938 et 27 juin 1939.

Droit de consommation sur les eaux minérales (decrets des 22 décembre 1935, 23 décembre 1936, 29 janvier 1937; décret-loi du 17 mai 1938; décrets des 8 juillet 1938 et 27 juin 1939).

Impôt sur les dynamites et explosifs et produit de la vente des poudres à feu (décrets des 22 décembre 1935 et du 8 juillet 1938).

Droit sur la saccharine (décrets codifiés par le décret du 10 décembre 1929); décret-loi du 17 mai 1938; décret du 8 juillet 1938.

Droits sur les sucres et glucoses (décrets codifiés par le décret du 10 décembre 1929; décrets des 24 décembre 1934, 29 janvier 1937; décret-loi du 17 mai 1938; décrets des 8 juillet 1938 et 27 juin 1939).

Droit sur les essences et carburants et sur les bandages caoutchoutés des voitures automobiles (décrets codifiés par le décret du 10 décembre 1929; décrets des 28 décembre 1929, 28 mars 1931 et 24 décembre 1937; décrets-lois des 15 août 1937 et 18 mai 1938; décrets des 30 novembre 1938 et 27 juin 1939).

Taxe sur les jeux de hasard dans les cercles (décrets codifiés par le décret du 10 décembre 1929; décret du 2 juin 1932; décret-loi du 17 mai 1938; décret du 8 juillet 1938).

Taxe sur le prix des places de théâtres, concerts, cinématographes et autres lieux de spectacles (décrets codifiés par le décret du 10 décembre 1929; décrets des 28 novembre 1929, 26 décembre 1932 et 24 décembre 1934; décret-loi du 17 mai 1938; décrets des 24 décembre 1938 et 24 décembre 1939)

Taxe spéciale de 1 fr. par hectolitre, perçue sur les vins de la récolte de 1939 (décret du 22 décembre 1939).

Droits divers et recettes à différents titres.

Droits de garantie des matières d'or, d'argent et de platine (décrets des 24 juillet 1854 et 6 août 1859; lois des 30 mars 1872 et 30 décembre 1873; décrets de promulgation des 11 juin 1872 et 11 septembre 1874; article 11 de la loi du 22 avril 1905; décrets des 21 octobre 1910, 5 janvier 1911, 31 décembre 1916, 17 décembre 1920, 15 décembre 1924, 18 janvier 1927 et 29 novembre 1928; décret-loi du 17 mai 1938; décret du 24 décembre 1938).

Droits d'essai des ouvrages d'or, d'argent et de platine (art. 45 de la loi de finances du 26 décembre 1908; décrets des 2 décembre 1909; 15 décembre 1924, 18 janvier 1927 et 29 novembre 1928; décret-loi du 17 mai 1938; décret du 24 décembre 1938).

Droits de garantie des marques de fabrique et de commerce (décrets des 25 juin et 7 août 1874).

Droits des estampilles délivrées aux entrepreneurs de voitures publiques (textes réglementaires codifiés par le décret du 10 décembre 1929; décret du 28 mars 1931; décret-loi du 17 mai 1938; décret du 8 juillet 1938).

Droit de 30 centimes par acquit-à-caution, sur ceux des tabacs exceptés (décrets codifiés par le décret du 10 décembre 1929; décret-loi du 17 mai 1938; décret du 8 juillet 1938).

Timbres des expéditions et quittances (lois et décrets codifiés par le décret du 10 décembre 1929; décret-loi du 17 mai 1938; décret du 8 juillet 1938).

Cartes à jouer (décrets codifiés par le décret du 10 décembre 1929; décret du 29 janvier 1937; décret-loi du 17 mai 1938; décrets des 8 juillet 1938 et 27 juin 1939).

Intérêts pour crédit de droits (lois du 15 février 1875 et du 28 décembre 1895; décrets des 25 novembre 1906, 16 décembre 1911, 17 décembre 1920 et 21 décembre 1924; arrêtés des 17 août 1926, 12 novembre 1927, 13 octobre 1930 et 12 août 1936; arrêté interministériel du 12 décembre 1938).

Produit des matières, estampilles, etc., manquant chez les comptables (lois des 28 avril 1816 et 25 mars 1817; loi de finances du 28 avril 1893; décrets des 27 juin 1893, 29 janvier 1898, 25 novembre 1906, 6 et 30 décembre 1911).

Office algérien d'action économique et touristique: redevance en vue de la standardisation obligatoire (décret du 23 décembre 1936)

Amendes et confiscations (produits à répartir) (loi du 19 brumaire, an VI; ordonnance du 4 septembre 1841; décret du 27 juin 1887; loi de finances du 28 avril 1893; décret du 27 juin 1893; lois des 22 décembre 1895 et 6 avril 1897; décrets des 29 janvier 1898, 25 novembre 1906, 26 août 1907, 29 décembre 1907, loi du 26 décembre 1908; décrets des 15 juillet 1910, 30 décembre 1911, 19 février 1915 et 6 décembre 1921).

Frais de surveillance des fabriques de vermouths, vins de liqueur ou d'imitation (décrets des 21 août 1902 et 22 septembre 1908).

Redevance de 0 fr. 30 par affiche reproduisant le texte de la loi du 1er octobre 1917 sur la répression de l'ivresse publique (décret du 10 novembre 1922; décret-loi du 17 mai 1938; décret du 8 juillet 1938).

Impôt sur les allumettes et briquets (décrets codifiés par le décret du 19 décembre 1929; décrets des 28 décembre 1929, 2 octobre 1930, 26 décembre 1932, 21 décembre 1934, 29 janvier 1937; décret-loi du 17 mai 1938; décret du 8 juillet 1938).

Taxe sur les lampes de T. S. F. (décret du 30 novembre 1933).

Taxe sur les produits agricoles et leurs dérivés (décrets des 22 décembre 1935, 23 décembre 1936).

Taxe de 10,80 p. 100 sur la vente des armes à feu (décrets-lois des 23 octobre 1935 et 17 mai 1938; décret du 8 juillet 1938).

Taxe unique sur les affaires réalisées en Algérie (décrets des 23 décembre 1936, 29 janvier et 24 décembre 1937, décret-loi du 18 mai 1938; décrets des 30 novembre et 24 décembre 1938; décret-loi du 24 juin 1939, décrets des 27 juin, 20 juillet 1939 et 3 avril 1940).

Taxe de 1 p. 100 sur les affaires (décret-loi du 24 juin 1939 et décret du 27 juin 1939).

5° Blés

Lois des 10 juillet 1933, 28 décembre 1933 et 15 août 1936; décrets-lois des 17 juin, 12 novembre 1938 et 29 juillet 1939.

Taxe sur les riz et céréales secondaires importés en Algérie (décret du 22 décembre 1933).

Taxe à la mouture (décret du 22 décembre 1933; arrêtés des 1er octobre 1934, 4 janvier, 10 janvier, 24 avril, 25 mai 1935, 31 août, 18 novembre 1936, 31 août, 14 septembre 1937, 3 février et 14 mai 1938).

Droit de licence sur les moulins (décret du 22 décembre 1935, arrêtés des 31 août 1936 et 14 mai 1938).

6° Section algérienne de l'Office national interprofessionnel du blé

Taxe statistique de 1 fr. par quintal de blé livré aux organismes stockeurs (décret du 20 août 1940).

Prélèvement de 8 fr. par quintal de blé pour la péréquation des frais de transport (décret du 20 août 1940).

Taxe permanente dégressive (art. 15 *bis*, loi du 15 août 1936; art. 16, décret-loi du 17 juin 1938; arrêté du 14 décembre 1938; décret du 29 août 1939).

15/108e du produit de la taxe à la mouture (art. 27, loi du 15 août 1936).

Redevance de 50 fr. par quintal de blé livré hors délai (arrêtés des 16 et 26 octobre 1940).

Taxe sur les livraisons directes (art. 18 et 19 de la loi du 15 août 1936).

Redevances compensatrices sur les blés, farines et semoules (art. 10 *bis*, loi du 15 août 1936; arrêtés des 28 octobre 1937, 14 décembre 1938; décret du 24 décembre 1939).

Nouvelle cotisation sur les livraisons de blé (art. 25 *bis* du code des blés; décret-loi du 4 octobre 1939).

§ 2. — Produits et revenus du domaine de l'Etat.

1° Produits des exploitations des mines, minières et carrières

Loi du 21 avril 1810; loi du 8 avril 1910; loi du 9 décembre 1919. Décrets des 8 mai 1920 et 21 décembre 1934.

2° Produits des forêts

(Produits encaissés par les receveurs des domaines.)

Ventes par adjudication publique ou marché de gré à gré des lièges, des coupes ordinaires et extraordinaires, et en général de tous les produits principaux ordinaires et accidentels des forêts (art. 18 et 19 de la loi forestière du 21 février 1903).

Cession du parcours, du panage et de la glandée (art. 53 de la loi du 21 février 1903).

Cession de l'alfa et autres produits divers dans des forêts (chasse et menus produits) (article 58 de la loi forestière du 21 février 1903 et arrêté réglementaire du 20 avril 1904).

Location de terrains vagues vides et clairières des forêts (art. 59 de la loi du 21 février 1903).

Taxe forfaitaire de 8,50 p. 100 prévue sur les produits vendus par adjudication publique (arrêté gouvernemental du 30 décembre 1921).

Taxe supplémentaire de 2 p. 100 prévue sur le montant des produits principaux vendus par adjudication publique (art. 12 du décret du 30 octobre 1935).

Taxe de 5 p. 100 exigible de tout locataire du domaine de l'Etat ou de l'Algérie (décrets des 21 décembre 1934 et 27 août 1935).

Frais d'administration des biens des communes et des établissements publics (art. 82 de la loi du 21 février 1903).

Annuités du prix des anciennes concessions de chênes-lièges (décret du 2 février 1870).

Redevances annuelles des concessions de chênes-lièges pour 90 ans (décrets des 28 mars 1862 et 9 août 1864).

Dommages causés par l'exécution des travaux publics (loi du 29 décembre 1892).

Indemnités pour dommages causés par les tiers (loi du 17 avril 1901).

Restitution, dommages-intérêts et frais dans les instances civiles concernant les bois et forêts (art. 1382 du code civil).

Prix des cessions des terrains effectuées aux compagnies de chemins de fer, aux départements et communes pour cause d'utilité publique (décrets des 27 octobre 1858 et 8 septembre 1933).

Produits divers et imprévus (redevances et indemnités revenant à l'Etat à l'occasion de sa gestion).

3° Autres produits du domaine

Domaine de l'Etat.

Revenus et produits de toute nature du domaine autre que le domaine forestier; produit des biens des corporations; rentes et créances; redevances pour concessions de chutes d'eau; produits des aliénations d'objets mobiliers et d'immeubles à l'exception de ceux provenant des services dont les dépenses incombent à la métropole, successions en déshérence, épaves et biens vacants. Sommes et valeurs acquises à l'Etat par prescription (lois des 28 octobre, 5 novembre, 22 novembre et 1er décembre 1790; des 8 et 10 juillet 1791; code civil: art. 713 et 768; ordonnance du 1er octobre 1844; loi du 16 juin 1851; décret du 20 mars 1875; loi du 22 décembre 1902; décret du 19 juin 1905; loi du 31 décembre 1917, art. 17; art. 109 de la codification, annexée au décret du 3 juin 1928, des textes qui régissent en Algérie les valeurs mobilières et décret du 24 décembre 1937).

Produits de l'exploitation des établissements régis ou affermés par l'Etat:

Revenus du domaine de l'Habra et de la Macta.

Ecole nationale d'apprentissage de Dellys (loi du 20 juillet 1837; règlement du 28 novembre 1837 et arrêté ministériel du 20 décembre 1866).

Produit de l'adjudication des chantiers d'alfa (loi du 21 février 1903).

Domaine de l'Algérie (décret du 8 septembre 1933).

Taxe représentative de l'impôt foncier sur les biens loués (décret du 24 décembre 1934). Majoration temporaire (décrets des 17 mai, 8 juillet et 30 novembre 1938).

Redevance au titre de la vente de l'eau délivrée pour les irrigations (décrets des 30 octobre 1935 et 24 février 1938).

§ 3. — Produits divers du budget.

Recettes accidentelles à divers titres (lois annuelles de finances).

Trésor.

Valeurs du Trésor restant à rembourser depuis plus de quatre ans.

Sommes déposées à la caisse des dépôts et consignations et acquises à l'Algérie en exécution de l'article 43 de la loi du 16 avril 1895.

Produit de la taxe des brevets d'invention (loi du 5 juillet 1844, décrets des 22 novembre 1923, 13 décembre 1925 et 6 décembre 1926, loi du 28 novembre 1928).

Versement au Trésor des indemnités dues pour incorporation de terrains du domaine public national au domaine des chemins de fer ou au domaine public communal ou départemental.

Contributions directes.

Versement par les bourses et chambres de commerce et par les chambres d'agriculture de leur quote-part dans les frais d'assiette et de perception des contributions perçues à leur profit (décret-loi du 30 octobre 1935).

Versement par les départements et les communes de leur quote-part dans les frais d'assiette des impositions départementales et communales (loi du 29 décembre 1934, art. 15).

Versement par les départements et les communes de leur quote-part dans les frais de perception des impositions départementales et communales. Loi du 29 décembre 1934 (art. 15) et loi du 31 décembre 1937.

Enregistrement et domaines.

Reversement au Trésor par les conservateurs des hypothèques de la partie de leurs salaires bruts annuels dépassant le maximum prévu par les règlements (décrets du 6 juin 1925 et du 13 août 1935).

Recouvrements poursuivis par l'agent judiciaire de l'Algérie (art. 16 à 20, loi du 29 décembre 1901).

Douanes.

Droits de statistique des phosphates exportés (décret du 25 mars 1898, arrêté gouvernemental du 29 mars 1898; décret du 31 octobre 1924, art. 21).

Santé publique.

Remboursement des avances faites aux hospices civils par l'Algérie (lois de finances annuelles).

Economie algérienne.

Remboursement des avances consenties aux sociétés coopératives ouvrières de production et de crédit.

Remboursement des avances consenties aux institutions de crédit ou de coopération intéressant l'industrie des pêches maritimes.

Travaux publics.

Prix de locations des navires.

Dividendes des 3.000 actions de l'Union hydro-électrique de l'Ouest constantinois possédées par l'Algérie.

Budget.

Remboursement des avances consenties sur crédits « hors budget, payements à régulariser ».

Produit de la Loterie algérienne.

Annuité de remboursement de la commune de Boufarik sur l'avance de 125.000 fr. qui lui a été consentie en 1925.

Produit des prélèvements exceptionnels et temporaires sur les dépenses publiques (décrets des 16 juillet 1935 et 26 juin 1936).

Redevances de standardisation sur les produits exportés d'Algérie (décret du 23 décembre 1936).

Remboursement des avances faites aux associations syndicales comme conséquence de la garantie qui leur est accordée par l'Algérie pour leurs emprunts.

§ 4. — Ressources exceptionnelles.

Trésor.

Intérêts des fonds libres de l'Algérie dont le placement est autorisé.

§ 5. — Recettes d'ordre

1° Recettes en atténuation de dépenses

Territoires du Sud.

Remboursement par le budget des territoires du Sud de sa quote-part dans les dépenses relatives aux annuités d'emprunt.

Remboursement par le budget des territoires du Sud de sa quote-part dans les dépenses d'administration générale.

Contribution du budget des territoires du Sud aux dépenses de fonctionnement de l'observatoire de Tamanrasset.

Affaires musulmanes.

Remboursement des frais de rapatriement des indigènes.

Remboursement des frais des enquêtes partielles (loi du 16 février 1897, décrets des 15 novembre 1897, 11 janvier 1901, 18 septembre 1920; loi du 1 août 1926; décret du 19 juin 1928 et arrêté du 28 juin 1928).

Contribution du fonds commun des sociétés indigènes de prévoyance pour la rétribution des agents techniques et comptables desdites sociétés.

Postes, télégraphes et téléphones.

Remboursement par le budget annexe des postes, télégraphes et téléphones de sa part dans le montant des charges afférentes aux emprunts contractés par l'Algérie et intérêts des avances faites par l'Algérie audit budget pour couvrir les déficits d'exploitation.

Intérêts des avances faites par l'Algérie au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour couvrir les dépenses extraordinaires.

Remboursement des avances faites par l'Algérie au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour couvrir les déficits d'exploitation et les dépenses de la deuxième section.

Intérieur et jeunesse.

Versements effectués par les greffiers des tribunaux de commerce et des justices de paix comme part contributive au payement des commis greffiers.

Remboursement par la Tunisie des frais d'appel des jugements des tribunaux correctionnels français de la régence portés devant la cour d'appel d'Alger.

Redevance sur le montant des emprunts contractés par les organismes d'habitations à bon marché (décrets des 26 décembre 1932 et 28 décembre 1934).

Produit des abonnements et annonces du *Journal officiel de l'Algérie* (contrat avec l'agence Havas, renouvelable annuellement).

Produit des insertions et annonces du *Bulletin officiel des ventes et nantissements de fonds de commerce* (contrat avec l'agence Havas, renouvelable annuellement).

Participation de la ville d'Alger aux dépenses de l'école nationale des Beaux-Arts d'Alger (contrat du 5 novembre 1881 entre la ville et le ministre de l'instruction publique).

Droits d'inscription à l'école nationale des Beaux-Arts d'Alger (dépêche du gouverneur général au préfet du 29 avril 1935).

Droits d'entrée pour la visite des musées, collections, sites aménagés, monuments et établissements appartenant à l'Algérie (arrêtés des 11 janvier 1928, 12 février 1936 et 29 janvier 1932).

Participation de la ville d'Alger aux dépenses du musée national d'Alger (délibération du conseil municipal du 6 mai 1927).

Remboursement des avances faites pour les dépenses de contrôle de l'emploi des subventions accordées sur les fonds du produit des jeux et du pari mutuel (arrêté du 17 janvier 1936).

Remboursement par les internats des établissements d'enseignement public, soumis au contrôle du décret-loi du 17 juin 1938, des traitements et indemnités des économes (décret du 13 mars 1910).

Remboursement par le fonds commun des internats du traitement de l'économe détaché à l'académie d'Alger et des dépenses de rachat de matériel (décret du 13 mars 1910).

Contributions diverses.

Produit des amendes et condamnations pécuniaires (décrets des 17 octobre 1871 et 24 novembre 1881; loi de finances du 28 avril 1893; décrets des 4 avril, 6 décembre 1927, 20 mai 1922, 30 novembre 1927, 29 novembre 1928, 30 octobre 1935 et 22 juillet 1937).

Prélèvements pour remboursement des frais de perception sur le produit des taxes intérieures de l'octroi de mer (ordonnance du 21 décembre 1884; décret du 3 juillet 1857; arrêté gouvernemental du 26 décembre 1884; loi de finances du 8 août 1885, décrets des 30 décembre 1886, 29 décembre 1888, 28 décembre 1889, 23 décembre 1896 et 10 janvier 1899).

Remboursement par les sociétés coopératives de tabacs du traitement et des indemnités des agents détachés dans leurs magasins (décret du 20 avril 1922).

Remboursement par la section algérienne de l'office du blé des dépenses du service des contributions diverses.

Prélèvement du quatre-vingt-treize cent huitièmes sur le produit de la taxe à la mouture.

Produit des amendes, droits divers et recettes accessoires recouvrés au titre du service des blés.

Contribution de la section algérienne de l'Office du blé au payement des traitements et des indemnités du personnel des agents techniques et comptables des sociétés indigènes de prévoyance.

Remboursement par les bureaux de bienfaisance et les communes des frais de perception du droit des pauvres (décret du 16 décembre 1921).

Recouvrement des frais de poursuites sur contributions directes (arrêté ministériel du 20 septembre 1850, décrets des 6 décembre 1922, 20 novembre 1927, 29 novembre 1928, 21 décembre 1934 et 30 octobre 1935).

Recouvrement des frais de poursuites sur amendes et condamnations pécuniaires (décrets des 28 mars 1931, 21 décembre 1934, 30 octobre 1935 et 29 octobre 1939).

Participation des communes, syndicats, etc., aux dépenses du service des porteurs de contraintes (décret du 6 décembre 1922, arrêtés des 13 juin 1923 et 8 mai 1936).

Prélèvement du sixième du produit de l'octroi de mer pour dépenses d'enseignement primaire (loi du 19 juillet 1889).

Produits des droits d'examen et de diplôme pour la délivrance du brevet d'expert comptable reconnu par l'Etat (décret du 28 mars 1931).

Produit des droits d'examen et de diplôme de géomètre expert (décret du 21 décembre 1934).

Reversement par les comptables et les collectivités publiques des frais de rémunération des commis particuliers des contributions diverses.

Remboursements des avances faites pour frais d'administration et de contrôle des jeux (décrets des 8 avril 1908 et 30 décembre 1925).

Enregistrement et domaines.

Participation des conservateurs des hypothèques aux dépenses du personnel des commis titulaires (arrêtés des 21 avril 1922, 3 juin 1922, 21 mars 1932 et 13 septembre 1935).

Secrétariat général.

Part contributive des départements de l'Algérie dans les dépenses afférentes aux émoluments des archivistes départementaux de l'Algérie.

Trésor.

Participation du trésorier général et des payeurs principaux du Trésor aux dépenses de fonctionnement de la Caisse des dépôts et consignations en Algérie.

Produits universitaires.

Rétributions imposées sur les élèves des établissements d'enseignement supérieur et sur les candidats qui se présentent pour y obtenir des grades (lois des 14 juin 1854 et 31 juillet 1867; décrets des 22 août 1854 et 12 août 1867); arrêté du 15 février 1859 imposant aux chirurgiens embarqués à bord des navires expédiés pour la pêche à la morue un droit de certificat d'aptitude et de visa dans une école préparatoire; loi de finances du 31 mars 1903 (art. 43) établissant un droit de 20 fr. pour la délivrance du diplôme de fin d'études secondaires aux élèves des lycées et collèges de jeunes filles.

Enseignement supérieur.

Droits d'immatriculation, d'inscription, de bibliothèque, de travaux pratiques et de laboratoires, d'examens, etc., visés dans les:

Instructions générales prescrites par la loi du 10 juillet 1896; article 4: constitution des universités.

Décrets du 31 juillet 1897, 14 mars 1923, 22 novembre 1925: perception des droits d'études.

Décrets des 26 février 1907, 22 novembre 1925, 22 septembre 1935; fixation des droits à percevoir dans les facultés et écoles d'enseignement supérieur.

Décret du 14 avril 1909: fixation des droits à percevoir en vue des titres universitaires initiaux à l'Algérie.

Loi du 30 décembre 1909 constituant en université les écoles d'enseignement supérieur d'Alger.

Lois de finances des 13 juillet 1925 et 8 juillet 1935; décrets-lois du 10 août 1935; loi du 21 mars 1936.

Et à percevoir des assimilés aux diplômes suivants:

Baccalauréat de l'enseignement secondaire (décrets des 31 mai 1902, 7 août 1927, 27 juillet 1931);

Capacité en droit (décrets des 15 décembre 1906 et 26 février 1907);

Licence en droit (décrets des 7 juin 1906, 26 février 1907, 22 novembre 1925);

Doctorat en droit (décrets des 1er août 1895, 26 février 1907, 22 novembre 1925);

Certificat de législation algérienne, tunisienne et marocaine, droit musulman et coutumes indigènes et certificat supérieur (règlement d'administration publique des 8 janvier 1881, 24 juillet et 14 septembre 1882);

Certificat d'études administratives de droit (arrêté du ministre de l'instruction publique du 18 octobre 1912);

Doctorat en médecine (loi du 10 septembre 1924; décrets des 30 septembre 1935 et 22 novembre 1935);

Doctorat en médecine (mention université) (arrêté ministériel du 6 janvier 1927);

Diplôme de pharmacien (décret du 26 juillet 1909, lois des 5 août 1916 et 8 mars 1929; décret du 1er mai 1937);

Diplôme supérieur de pharmacie (arrêté ministériel du 12 juillet 1878);

Doctorat de l'université (mention pharmacie) arrêté ministériel du 6 janvier 1927);

Règlement d'administration publique du 3 août 1880 concernant l'examen de validation de stage des pharmaciens;

Diplôme de sage-femme (loi du 5 août 1916, décret du 9 janvier 1917, arrêté du 11 janvier 1917);

Certificat d'aptitude d'herboriste (lois des 5 août 1916 et 19 août 1920);

Diplôme de médecin colonial de l'université d'Alger (arrêté ministériel du 11 juillet 1923);

Diplôme d'hygiène de l'université d'Alger (arrêté ministériel du 11 juillet 1923);

Diplôme de chirurgien-dentiste (décret du 26 avril 1931);

Certificats de P. C. B., de P. C. B. supérieur (décrets des 14 février 1891 et 26 février 1907, loi de finances du 30 juin 1933, art. 50);

Certificats d'études supérieures de sciences; licences ès sciences (décrets des 28 avril 1897 et 26 février 1907, loi de finances du 30 juin 1933);

Diplôme d'études supérieures de sciences (arrêté ministériel du 15 décembre 1933);

Diplôme d'ingénieur-docteur (décret du 13 janvier 1931);

Doctorat ès sciences (Etat), décret du 16 janvier 1918);

Doctorat ès sciences (Université) (arrêté ministériel du 30 septembre 1919);

Diplôme de chimiste (arrêté ministériel du 4 novembre 1931);

Diplôme de géologue minéralogiste (arrêté ministériel du 6 décembre 1913);

Certificat d'études d'électricité industrielle (arrêté ministériel du 6 décembre 1913);

Brevet d'arabe, diplôme d'arabe, brevet de berbère, diplôme de berbère (décrets des 9 février 1882, 24 août 1885 et 23 juin 1932);

Certificat d'études supérieures de lettres (décret du 2 mai 1921);

Licence ès lettres (décrets des 2 mai 1921 et 2 septembre 1933);

Doctorat ès lettres (Etat) (décrets des 28 juillet 1903, 26 février 1907 et 22 novembre 1908);

Doctorat ès lettres (Université) arrêté ministériel du 6 avril 1911);

Diplôme d'études universitaires (étrangers) (arrêté ministériel du 29 avril 1914);

Certificat d'études françaises (étrangers) (arrêté ministériel du 29 avril 1914);

Reversements de fonds sur les dépenses du budget de l'Algérie:

Divers (décret du 16 janvier 1902, art. 59);

Remboursement par les agents retraités des avances qui leur ont été consenties en attendant le payement des premiers arrérages de leur pension (décret du 16 juillet 1907, art. 26).

Douanes.

Versements effectués par divers à titre de quote-part dans les traitements et indemnités des agents chargés de la perception des taxes de péage ou de la surveillance des entrepôts.

Remboursement par la métropole des frais de traitement et indemnités des agents du service des douanes assurant la visite, à Alger, des bagages des voyageurs se rendant d'Algérie en France.

Remboursement par la Tunisie de la moitié des dépenses de personnel des douanes de la gare de Rhilane, sur la ligne du Kouif à Kalaâ Djerda.

Produit de la taxe de visite sanitaire des animaux à l'importation et à l'exportation (décrets des 12 novembre 1887, art. 27 et 28, 18 février 1889, 18 août 1903, loi du 29 décembre 1904, art. 15, décrets des 26 avril 1913, 2 décembre 1920, 22 février 1921, 9 décembre 1926, 22 novembre 1927 et 24 décembre 1937).

Frais de contrôle et d'analyse des semences fourragères importées et exportées (loi du 1er août 1905 et décret du 10 février 1929).

Taxe de désinfection des végétaux, produits divers et alimentaires (décrets des 25 janvier, 22 novembre 1909, 14 mai 1910 et 24 décembre 1937).

Frais de perception de la taxe perçue sur les rhums coloniaux et étrangers (décret du 21 septembre 1935).

Frais de désinfection des graines de coton importées en Algérie (décrets des 2 septembre 1912 et 16 mai 1913).

Remboursement par l'Ofalac des frais de traitement et d'indemnité des agents du service des douanes chargés de la perception des redevances sur les produits standardisés.

Redevance pour frais de contrôle de la production des semences de céréales sélectionnées (décret du 24 décembre 1938).

Sécurité générale.

Produit des maisons centrales de force et de correction (code pénal, art. 15, 21 et 40; loi de finances du 19 juillet 1845, art. 10; décrets des 25 février 1852 et 23 novembre 1893).

Remboursement par le budget métropolitain des frais d'entretien des condamnés ayant commis leur crime ou délit sur le territoire de la métropole.

Remboursement par les colonies ou pays de protectorat des frais de transport et d'entretien des détenus provenant de ces pays.

Contingents des communes pour le fonctionnement des polices d'Etat.

Versement par la chambre de commerce d'Alger de sa part contributive dans les dépenses de la police d'Etat.

Produit des visites sanitaires (contrôle de la prostitution dans les villes dotées de la police d'Etat).

Santé publique.

Part contributive des communes dans les dépenses du service médical de colonisation (lois de finances annuelles).

Remboursement par les communes (malades domiciliés), les malades aisés, le service des douanes, le service des forêts, les entrepreneurs des établissements pénitentiaires, des frais de traitements des malades admis dans les hôpitaux militaires (décrets des 23 décembre 1871 et 24 mars 1928).

Frais de pension et de trousseau des élèves de l'école des sourds-muets (arrêté du 20 avril 1939).

Frais de pension des enfants admis au préventorium de Malifou (arrêté du 10 février 1933).

Recouvrements opérés sur les frais de traitement des malades indigents supporté par l'Algérie (décret du 22 décembre 1931).

Remboursement des frais de traitement dans les hôpitaux indigènes (décret du 23 décembre 1871).

Travaux publics.

Participation du département de Constantine et des communes de ce département aux dépenses du personnel des ponts et chaussées mis à leur disposition pour assurer le service des travaux départementaux (bâtiments et vicinalité) et communaux (vicinalité seulement).

Redevances des concessionnaires d'usines hydroélectriques construites par l'Algérie (art. 41 des cahiers des charges).

Contribution des entreprises concessionnaires de distribution d'énergie électrique pour l'amortissement des charges départementales et communales d'électrification.

Remboursement des frais d'études agrologiques effectuées pour les particuliers par le service des irrigations.

Subvention de la métropole pour participation au service de la garantie d'intérêt des chemins de fer d'intérêt général (lois des 23 juillet 1904 et 3 janvier 1920).

Remboursement des frais de contrôle et de surveillance des chemins de fer et des tramways.

Participation forfaitaire du budget du département d'Alger aux déficits d'exploitation du réseau des C. F. R. A. racheté par l'Algérie (loi du 3 mars 1938).

Remboursement des frais de contrôle des distributions d'énergie électrique (décrets des 14 octobre 1909, 9 mars 1914, 5 novembre 1926 et 29 mars 1929 étendant à l'Algérie les lois et décrets concernant les distributions d'énergie électrique; décret-loi du 16 juillet 1935 sur le nouveau régime de l'électricité, étendu à l'Algérie par décret-loi du 30 juillet 1935; décret-loi du 30 octobre 1935, étendu à l'Algérie par décret du 12 septembre 1936).

Remboursement des frais de contrôle des concessions de chutes d'eau (lois des 16 octobre 1919 et 18 avril 1924).

Produit de la vente de la carte géologique.

Remboursement par la chambre de commerce de Philippeville d'une partie du traitement et des indemnités du lieutenant du port.

Participation des chambres de commerce et autres collectivités aux dépenses de fonctionnement de l'école de navigation d'Alger.

Produit de la vente des étiquettes pour la salubrité des huîtres (arrêtés des 16 mai 1938 et 3 février 1940).

Remboursement par le réseau des chemins de fer Algériens des charges des emprunts contractés par l'Algérie pour l'exécution des travaux complémentaires (décret-loi du 31 décembre 1938).

Taxes sur les transports routiers (décrets des 24 décembre 1938 et 23 novembre 1939, arrêtés des 13 février, 1er et 19 décembre 1939).

Amendes versées par les entrepreneurs de transports de voyageurs.

Droit pour la délivrance des procès-verbaux de réception des véhicules automobiles (décret du 21 décembre 1934).

Economie algérienne.

Frais de scolarité, de pension et de trousseau et bénéfices d'exploitation; institut agricole d'Algérie et écoles d'agriculture (loi du 14 décembre 1905, art. 18); institut industriel et écoles d'industrie.

Recettes du laboratoire de chimie agricole et industrielle d'Alger (décret du 21 février 1920).

Par contributive des communes dans les dépenses du service de l'élevage (décret du 12 novembre 1887, art. 41).

Remboursement par les intéressés des doses de vaccin anticlaveleux inutilisées (loi du 27 décembre 1923, art. 17).

Recouvrement, à titre de pénalité, en cas de défaillance des intéressés, des frais exposés pour la lutte contre les sauterelles (art. 4 de la loi du 25 septembre 1919).

Remboursement des prêts de semences consentis aux cultivateurs indigènes.

Participation de la caisse des prêts agricoles au traitement et indemnités de son directeur.

Produit de la vente des publications du service central de statistique.

Produit de la vente de copies de plans par le service topographique.

Produit de la taxe sur les diplômes délivrés par l'école supérieure de commerce d'Alger (loi de finances du 28 décembre 1895, (art. 29).

Produit de la vente des objets confectionnés dans les établissements d'enseignement technique.

Droits de vérification des poids et mesures. (Ordonnance du 26 décembre 1842, décrets des 30 décembre 1897, 7 juillet 1908, 13 janvier, 9 et 14 mars 1916, 7 décembre 1920, 10 janvier 1926, 23 mars 1932, 22 décembre 1933, 24 décembre 1937 et 14 avril 1940.)

Taxe sur le contrôle de la main-d'œuvre étrangère (décrets des 24 décembre 1938 et du 22 décembre 1939).

Produit de la vente des publications du service cartographique (décision du 28 avril 1923).

Budget.

Remboursement par le budget annexe de la pharmacie centrale d'approvisionnement de la santé publique des avances reçues pour couvrir les déficits d'exploitation.

Remboursement par les communes des annuités des prêts qui leur ont été consentis pour l'exécution de travaux dans les conditions du décret du 30 juin 1937, relatif à une avance exceptionnelle de 15 millions à l'Algérie.

2° Recettes d'ordre proprement dites

Budget.

Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public (loi du 6 juin 1843, art. 13).

Versement par la caisse des dépôts et consignations du montant des dégrèvements concernant les centimes additionnels du fonds de garantie.

Fonds de concours pour études et travaux connexes intéressant l'industrie minière en Algérie et pour les institutions d'assistance et de prévoyance au profit des ouvriers mineurs et de leur famille.

Prélèvement sur le fonds de réserve pour la couverture des découverts des exercices réglés.

Prélèvement sur le compte hors budget « travaux de défense nationale, crédit à reporter » (art. 19, loi de finances pour l'exercice 1940).

Recettes extraordinaires.

Budget.

Produit de l'emprunt autorisé par les lois du 23 juillet 1921, 16 avril 1932, 22 juillet 1932, l'article 10 de la loi du 31 décembre 1937, l'article 7 de la loi du 31 décembre 1938, l'article 5 du décret-loi du 24 juin 1939, l'article 11 de la loi de finances pour l'exercice 1940 et lois annuelles de finances.

Produit de la vente des terrains militaires rachetés en bloc par l'Algérie.

Produit des cessions de blé consenties sur le stock constitué en application de la loi du 24 décembre 1934.

Prélèvement sur les fonds de concours pour dépenses d'intérêt public.

Produit des emprunts autorisés par l'article 16 de la loi du 31 décembre 1938 (routes nationales) et l'article 15 de la loi du 31 décembre 1939 (chemins vicinaux).

Produit de l'emprunt autorisé par l'article 16 de la loi du 31 décembre 1937, l'article 13 de la loi du 31 décembre 1938 et l'article 12 de la loi du 31 décembre 1939 (irrigations).

Produit de l'emprunt autorisé par l'article 14 de la loi du 31 décembre 1937, l'article 11 de la loi du 31 décembre 1938 et l'article 14 de la loi du 31 décembre 1939 (travaux des postes, télégraphes et téléphones).

Produit de l'emprunt autorisé par l'article 15 de la loi du 31 décembre 1937 et l'article 12 de la loi du 31 décembre 1938 (réfection du poste de radiodiffusion d'Alger).

Produit des emprunts autorisés par les lois annuelles d'autorisation de recettes du budget spécial pour les travaux complémentaires des chemins de fer et les achats de matériel roulant.

Produit de l'emprunt autorisé par l'article 26 de la loi du 29 décembre 1934, l'article 26 de la loi du 31 décembre 1935, l'article 22 de la loi du 31 décembre 1937 et l'article 18 de la loi de finances pour l'exercice 1940 (réparation de dommages).

Produit de l'emprunt autorisé pour la construction des casernements de la garde républicaine mobile (lois des 29 décembre 1934, art. 27; 24 décembre 1936, art. 14; 31 décembre 1937, art. 17; 31 décembre 1938, art. 14 et l'article 16 de la loi du 31 décembre 1939).

Produit de l'emprunt autorisé par l'article 18 de la loi du 31 décembre 1937, l'article 15 de la loi du 31 décembre 1938, l'article 17 de la loi du 31 décembre 1939 et l'article 1er de l'arrêté du 9 août 1940 (défense passive).

Produit de l'emprunt autorisé par la loi de finances pour l'exercice 1941.

Prélèvements sur la caisse de réserve de l'Algérie (fonds indisponible de 10 millions, article 13 de la loi du 19 décembre 1900).

Prélèvement sur le produit de la surtaxe spéciale temporaire perçue sur les ventes au public de l'énergie électrique (décret-loi du 14 juin 1938 et article 22 de la loi du 31 décembre 1939).

Prélèvement sur le produit des titres de rente remis en payement de la contribution sur les bénéfices de guerre (lois annuelles de finances).

Participation du budget ordinaire aux charges du budget extraordinaire (lois annuelles de finances).

Reliquat du compte de la caisse des céréales institué par le décret du 18 septembre 1918.

Recettes à effectuer en application de l'article 8 du décret du 16 août 1920 (régime des céréales).

Remboursement par les sociétés indigènes de prévoyance et les communes, des avances qui leur ont été consenties sur les crédits de la section XI.

Remboursement par les œuvres de prévoyance sociale des avances à elles consenties sur les crédits de la section XI.

Prélèvement sur le solde disponible de la caisse du centenaire.

Remboursement des avances consenties aux victimes des inondations d'Oranie en novembre 1927 sur les crédits du chapitre 1er de l'ancienne section XI *bis*.

Produit de l'emprunt de 350.000 fr. autorisé par l'article 30 de la loi du 31 décembre 1935 et l'article 13 de la loi du 31 décembre 1936.

Part revenant à l'Algérie sur le prix de location des navires rapides en application de l'article 1er, paragraphe 2 de la loi du 4 avril 1936.

Remboursement par les établissements des avances reçues pour le développement de la production industrielle.

Produit des pénalités infligées aux contrevenants aux restrictions de l'usage du gaz et de l'électricité (arrêtés des 3 septembre et 16 octobre 1940).

Produit des avances de 26 et 11 millions consenties à l'Algérie par la caisse de crédit aux départements et aux communes en exécution du décret du 30 juin 1937.

Fonds de concours de la métropole pour l'exécution d'un programme de grands travaux d'utilité publique destinés à combattre et à prévenir le chômage (décrets des 19 avril, 30 septembre, 15 et 29 octobre 1937).

II. — DROITS, PRODUITS ET REVENUS DONT LA PERCEPTION EST AUTORISÉE, POUR L'EXERCICE 1941, CONFORMÉMENT AUX LOIS EXISTANTES, AU PROFIT DES DÉPARTEMENTS, DES COMMUNES, DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET DES COMMUNAUTÉS D'HABITANTS DUMENT AUTORISÉES

Droits de péage qui seraient établis :

1° Conformément à la loi du 14 floréal an X (4 mai 1802), pour concourir à la construction ou à la réparation des ponts, écluses ou ouvrages d'art à la charge de l'Algérie, des départements ou des communes;

2° Conformément à la loi du 24 mai 1834, pour correction de rampes sur les routes nationales ou départementales.

Allocations accordées aux officiers et maîtres de port en vertu des règlements particuliers des ports, homologués par le ministre des travaux publics (art. 3 du décret du 15 juillet 1854).

Péages locaux temporaires, perçus dans les ports maritimes de commerce sur les navires, à raison de leur tonnage de jauge et des marchandises et voyageurs embarqués et débarqués, en vertu de l'article 16 de la loi du 7 avril 1902 ou décrets spéciaux, pour assurer le service des emprunts contractés en vue de subvenir aux travaux d'amélioration et de dragage de ces ports et à l'amélioration de leur outillage public.

Surtaxes locales temporaires à percevoir pour assurer le service des emprunts contractés en vue de l'établissement, de la transformation ou de l'amélioration d'une gare ou halte de chemin de fer d'intérêt général (loi du 26 octobre 1897, art. 1er).

Rétributions imposées sur les élèves des facultés de l'université d'Alger et sur les candidats qui se présentent pour y obtenir des grades. Voir les lois et règlements indiqués au paragraphe « Droits, produits et revenus dont la perception est autorisée au profit du budget de l'Algérie. — Recettes d'ordre. — Produits universitaires ». Loi du 28 juillet 1895 établissant les droits à exiger des étudiants qui se font inscrire aux conférences facultatives dans les facultés de droit. Règlement A. P. du 31 juillet 1897 sur les droits à percevoir au profit des universités. Loi de finances du 30 mai 1889, art. 23, autorisant au profit des universités la perception de rétributions pour études et examens en vue des titres scientifiques institués par elles. Décret du 22 juillet 1897, art. 2 : recettes du budget ordinaire des universités. Produits des opérations autorisées pour le compte des particuliers dans les laboratoires des facultés et écoles et dans les observatoires des universités.

Rétribution pour frais de visite des aliénés placés volontairement dans les établissements privés. Art. 9 de la loi du 30 juin 1838 et 29 de la loi du 25 juin 1841; décret du 5 octobre 1878.

Droits de pesage, mesurage et jaugeage (loi du 5 avril 1884).

Droits d'expédition d'anciennes pièces ou d'actes de la préfecture déposés aux archives. Lois des 27 messidor an II, article 37, et 29 décembre 1888, article 2, relèvement des tarifs, décret du 28 mars 1931.

Droits de péage des bacs et passages d'eau sur les routes et les chemins à la charge des départements d'après les tarifs fixés par les conseils généraux. Décret du 23 septembre 1871, article 46, 13°.

Frais d'analyse et d'essais effectués par les laboratoires départementaux. Loi de finances du 28 avril 1893.

Droits de voirie dont les tarifs ont été approuvés par le Gouvernement sur la demande et au profit des communes. Loi du 5 avril 1884.

Dixième du prix des billets montés dans les spectacles et les concerts quotidiens. Loi du 7 frimaire an V (27 novembre 1796) et article 9 de la loi du 16 juin 1849, décret du 21 décembre 1921; 5 p. 100 sur la recette brute des concerts non quotidiens. Loi de finances du 3 août 1875, article 21.

Quart de la recette brute dans les lieux de réunion ou de fête où l'on est admis en payant. (Loi du 8 thermidor an V, 20 juillet 1795).

Redevances pour frais de contrôle des distributions d'énergie électrique et pour occupation du domaine public (décrets des 14 octobre 1909 et 9 mars 1914, 5 novembre 1926 et 29 mars 1929 étendant à l'Algérie les lois et décrets concernant les distributions d'énergie électrique); décrets-lois des 30 juillet 1935 et 12 septembre 1936.

Droits de places perçus dans les halles, foires, marchés, abattoirs, d'après les tarifs dûment autorisés. (Loi du 5 avril 1884).

Taxes d'abatage (arrêté du 28 juillet 1842, décret du 7 août 1856, loi du 5 avril 1884, article 133, décret du 13 janvier 1900).

Droits de stationnement et de location sur la voie publique, sur les ports, rivières et autres lieux publics. (Loi du 5 avril 1884).

Taxes perçues, à raison des services rendus, pour l'exploitation des ports de mer, des fleuves et rivières navigables ou des canaux, par les départements, les villes, les chambres de commerce, les établissements publics et les particuliers à ce autorisés par des lois et par des décrets rendus en conseil d'Etat.

Droits d'inhumation et de concessions de terrains dans les cimetières. Décrets organiques du 23 prairial an XII (12 juin 1804), 18 août 1811, 24 mai 1851, 6 décembre 1853, loi du 5 avril 1884).

Recouvrement de subventions provisoires comme fonds de roulement à la disposition des hôpitaux et hospices (lois de finances annuelles).

Recettes spéciales et accidentelles à différents titres.

Droits de dépôts dans les chambres funéraires et pour l'incinération des corps. (Loi du 17 juillet 1889, art. 29).

Octroi de mer municipal. (Ordonnance du 21 décembre 1844; décrets des 26 décembre 1881, 27 juin 1887, 28 décembre 1906, 29 décembre 1907, 29 décembre 1911, 27 décembre 1912, 30 juin 1917, 6 décembre 1918, 15 janvier, 16 décembre 1921, 21 décembre 1923, 18 septembre 1928, 18 décembre 1929, 31 décembre 1931, 30 décembre 1933, 8 février 1937 et 28 août 1940).

Taxes communales sur les spectacles (décret du 16 décembre 1920).

Frais de poursuites engagés par les porteurs de contraintes attachés à des recettes spéciales.

Taxes spéciales dans les stations hydrominérales et climatiques (Lois du 13 avril 1910 et du 24 septembre 1919 et décret du 4 mai 1920).

Taxe additionnelle au droit d'enregistrement sur les mutations de propriété, à titre onéreux, de fonds de commerce et de clientèle (art. 48 à 51 de la codification, annexée au décret du 18 juin 1933 des textes concernant l'application des droits d'enregistrement en Algérie).

Permis de chasse (art. 110 de la codification annexée au décret du 13 juin 1929, des textes qui régissent en Algérie l'impôt du timbre; décrets des 23 mars 1932, 21 décembre 1934 et 31 octobre 1936).

Retenues et prélèvements de toute nature effectués au titre des pensions civiles sur les traitements des fonctionnaires et agents coloniaux entrés en fonctions avant le 1er janvier 1901 et non tributaires de la caisse des retraites créé par la loi du 30 décembre 1900 (décret du 30 janvier 1907).

Retenues et autres produits perçus en exécution du décret du 16 juillet 1907 sur les pensions civiles.

Droits de visite sanitaire des filles soumises (ordonnance du 2 janvier 1846 et art. 133, § 11, de la loi du 5 avril 1884).

Budget annexe des postes, des télégraphes et des téléphones.

1° PRODUITS DES POSTES

Taxes des lettres, cartes postales, papiers d'affaires, journaux, échantillons et imprimés de toute nature et droit de transport des valeurs déclarées. Lettres et boîtes (Services intérieur, franco-colonial et international) : Décret du 2 messidor an XII (art. 1er); lois des 25 janvier 1873, 3 août 1875 (art. 6), 6 avril et 26 décembre 1878, 7 avril 1879 et 20 avril 1882; décrets des 10 mai 1879, 10 août, 7 novembre 1882, 1er mars 1884; 17 mars 1887; lois des 9 avril 1887 et 29 mars 1889 et décret du 27 septembre 1889; loi du 26 janvier 1892 et décret du 5 mars 1892; lois des 25 mars et 13 avril 1892 (art. 5); loi du 20 juillet 1892 et décret du 13 août 1892; loi de finances du 16 avril 1895 (art. 25); lois des 27 décembre 1895, 21 décembre 1897 et 8 avril 1898 (art. 2); décret du 24 février 1898; loi du 7 juillet 1899; décrets des 31 juillet 1899, 24 février et 10 décembre 1901; loi de finances du 30 mars 1902 (art. 22 et 28); décret du 4 mai 1903; loi de finances du 30 décembre 1903 (art. 6); décrets des 10 mars, 20 et 23 novembre 1904; loi du 6 mars 1906; loi de finances du 30 janvier 1907 (art. 30); loi du 29 avril 1908; décrets du 2 mai 1908; loi de finances du 26 décembre 1908 (art. 21); décret du 14 mars 1910; loi de finances du 8 avril 1910 (art. 44 à 48 et 52); décrets des 13 avril, 3 et 5 mai 1910; 6 décembre 1912; loi du 24 décembre 1912; décret du 17 mai 1913; loi de finances du 30 juillet 1913 (art. 21 et 23); décrets des 9 août 1913; 26 janvier 1914; 8 et 22 décembre 1915; 28 janvier, 2 février, 22 mars, 11 août, 9 octobre 1916; loi du 30 décembre 1916; décrets des 7 février, 19 septembre, 5 octobre 1917 et 29 décembre 1918; loi de finances du 12 août 1919, art. 8, 9, 10 et 11; décrets des 28 décembre 1919 et 7 janvier 1920; loi du 29 mars 1920; décret et arrêté du 29 mars 1920; décret du 28 octobre 1920; loi et décret du 30 mars 1921 (convention internationale de Madrid), décrets des 19 mai 1921 et 18 avril 1922; carnets de timbres-poste (loi de finances du 17 avril 1906); décret du 23 mai 1907; loi du 14 août 1907; décret du 28 août 1907; loi de finances du 13 juillet 1911; décrets des 14 septembre 1914 et 19 septembre 1917; loi et arrêtés du 30 juin 1922; décrets des 7 mars et 31 juillet 1923, loi du 22 mars 1924; décret du 27 mars 1924; décret du 15 décembre 1924; décrets des 7 avril et 8 juillet 1925; loi du 13 juillet 1925 (art. 156 et 158); loi du 9 août et décret du 15 septembre 1925 (convention internationale de Stockholm); décrets des 7 octobre et 13 décembre 1925; décrets des 26 janvier, 24 mars, 29 mars, 12 mai, 8 juin 1926, décrets des 12 juin et 17 juillet 1926 (exécution convention internationale de Stockholm), décrets des 7 septembre, 5 août, 9 novembre et 17 décembre 1926, des 19 février, 23 mars 1927, des 4 janvier et 28 novembre 1928, 15 et 31 janvier et 15 mars 1929; 7 février 1930; loi de finances du 16 avril 1930 (art. 86 à 91, 95 et 96); décret du 28 mars 1931 (art. 1er à 6), du 23 mars 1932, du 20 juillet 1932 (convention internationale de Londres du 28 juin 1929); décrets du 26 décembre 1932, du 21 décembre 1934). Envoi des copies manuscrites destinées à l'impression dans les journaux (décrets des 30 octobre 1935, 22 février 1936 et 22 juillet 1937; décrets des 19 janvier, 11 avril, 8 juillet, 30 et 31 août 1937, 15 février 1938). Recherches dans les documents pour le public (décret du 24 décembre 1938). Abonnements aux boîtes de commerce (décret du 21 novembre 1938).

Relèvement des taxes postales (décret du 25 novembre 1939).

Surtaxes applicables aux correspondances transportées par avions : lois de finances des 29 avril 1926 (art. 68), 16 janvier et 23 avril 1927, 4 octobre 1928; décrets des 31 janvier, 3 février, 7 mai, 23 mai, 4 juin, 4 juillet,

7 et 22 novembre (régime intérieur algérien) et 24 décembre 1929; des 27 avril, 30 juin et 20 juillet 1931); des 28 mars, 21 avril, 29 juillet et 25 août 1931, des 24 mars, 27 avril, 26 mai et 6 août 1932; du 17 mars 1933 (convention internationale de Londres du 28 juin 1929) et du 25 juin 1933. Décrets des 1er septembre et 11 décembre 1935; arrêtés des 30 décembre 1935, 20 janvier, 28 mars et 6 mai 1936; décret du 24 décembre 1937; arrêtés des 8 décembre 1937, 31 janvier, 8 juin, 10 août et 6 septembre 1938 et 13 mai 1939).

Taxes perçues par l'Etat pour le transport des colis postaux: loi du 3 mars 1881; décrets des 19 avril 1881, 14 septembre 1887, 29 mars et 23 novembre 1889, 26 août 1890, 26 mai 1891; loi du 12 avril 1892; décrets des 27 juin, 1er septembre, 22 novembre et 28 décembre 1892, 23 septembre 1893, 27 décembre 1894, 14 mai, 19 novembre et 9 décembre 1895; 5 janvier, 4 février et 16 avril 1897; loi du 17 juillet 1897; décrets des 28 juillet, 5 septembre 1897, 30 janvier 1898; loi du 8 avril 1898; décrets des 26 avril, 26 mai, 17 novembre, 17 et 26 décembre 1898, 25 février, 24 mars, 25 avril et 15 novembre 1899; 28 janvier, 20 avril et 20 juin 1900, 12 mai, 26 juillet, 23 août, 5 septembre, 7 et 13 décembre 1901, 28 mai, 24 août et 29 décembre 1902, 5 octobre 1903, 18 mars, 2 mai, 3 juillet et 11 octobre 1904, 24 février et 12 novembre 1905, 13 et 14 février, 7 mars, 12 et 29 juillet, 16 octobre et 8 décembre 1906; loi du 14 août 1907; décrets des 28 août 1907, 20 février, 26 novembre et 3 décembre 1909, 24 juin 1910, 21 octobre et 30 décembre 1911, 9 et 17 février, 1er, 2, 11, 19, 28 et 31 mars, 12 mai, 17 juin, 22 août, 4 septembre et 5 octobre 1912, 4 et 13 mars, 24 avril, 6 mai, 11 juin, 30 août, 15 octobre et 5 novembre 1931; 11 février, 9 mars, 14 et 15 novembre 1914, 2 février, 4 mars, 10 juin, 7 septembre, 22 septembre, 30 septembre et 24 novembre 1915; 4 janvier, 2 et 29 février, 14 mars, 27 mai, 20 juin, 4 septembre 1916, 29 mars, 12 octobre, 1er décembre 1917, 5 janvier, 30 mai, 12 juillet, 31 août, 29 et 30 octobre 1918, 21 janvier, 30 avril, 12 juin et 8 décembre 1919; lois et décrets du 30 mars 1921 (convention internationale de Madrid); décrets des 2 et 22 juillet 1921; 15 décembre 1921; 26 et 28 mars, 28 avril, 29 mai, 27 juin, 1er août, 22 août, 23 septembre, 29 octobre et 27 novembre 1922; 25 janvier, 28 février, 30 mars, 18 juillet, 25 septembre, 24 octobre, 23 novembre 1923; 3 janvier, 26 février, 31 mars, 6 juin, 1er juillet, 29 août, 30 septembre et 25 novembre 1924, 24 janvier, 2 mars, 25 avril, 1er mai, 15 septembre (convention de Stockholm); 2, 9 et 29 octobre, 22 décembre 1925, 2 mars, 24 mars, 29 mars, 12 mai, 12 et 14 août, 21 et 30 septembre, 31 octobre et 23 décembre 1926, des 7 février, 9 avril, 26 avril, 18 juin, 15 juillet, 1er août, 17 septembre, 2 et 24 décembre 1927; décrets des 31 janvier, 25 mars, 5 et 26 mai, 28 juin, 27 juillet, 2 et 30 septembre, 3 et 26 novembre, 20 décembre 1928, 25 janvier, 27 février, 27 mars, 29 mai, 26 et 27 juin, 2 et 28 juillet, 9 et 27 septembre, 7 et 22 novembre 1929; décrets des 17 février, 11 et 25 avril, 25 juillet, 27 août, 4 et 26 novembre, 31 décembre 1930; décrets des 22 janvier, 27 février, 27 avril, 11 mai, 1er juin, 25 juin, 2 et 25 août, 27 septembre, 24 octobre et 28 novembre 1931, des 30 janvier, 24 mars, 28 mai, 20 juillet (convention internationale de Londres du 28 juin 1929), 21 août et 18 novembre 1932; arrêté du 29 novembre 1932 (convention du 1er septembre 1932); décrets des 26 décembre 1932, 21 janvier, 23 mars, 22 juin, 23 octobre, 22 novembre, 23 décembre 1933, 21 janvier, 24 décembre 1934, 22 mai, 20 juin, 29 juillet, 26 août, 4 octobre, 29 décembre 1936, 1er avril, 28 mai, 2 juillet 1937, 3 et 22 février, 7 avril, 9 avril, 27 mai, 28 et 29 juin 1938, 11 janvier, 25 février, 7 et 11 avril 1939.

Taxe de transport des gares aux bureaux de poste et vice-versa: arrêté du 27 juin 1929.

Contribution des communes aux frais d'exploitation des établissements de facteur-receveur, de loyers des bureaux de poste et de télégraphe, des recettes municipales, d'exploitation de bureau succursales et de recettes auxiliaires municipales et redevances pour concessions de boîtes aux lettres particulières. (Décision du ministre des finances du 3 mars 1877; décisions organiques des 30 mars et 15 juin 1879; décision ministérielle du 30 avril 1885; décrets des 7 avril 1887 et 16 octobre 1895; loi du 7 et décrets du 31 juillet 1899 et du 23 mars 1927.)

Redevances versées par les communes pour le remboursement des dépenses payées aux compagnies de chemins de fer à l'occasion de la présentation par leurs agents des boîtes mobiles installées aux gares. — Produits des sous-locations de locaux anciennement occupés par l'administration. — Contributions payées par divers pour participation aux dépenses occasionnées par l'organisation de certains services de transport de dépêches. (Loi de finances du 22 avril 1905.)

Abonnements pour retrait des correspondances au guichet: décret du 29 décembre 1919 et du 23 mars 1927.

Prolongation d'ouverture des bureaux aux frais des municipalités, collectivités ou particuliers (arrêté du 8 décembre 1921).

Sommes non réclamées aux caisses des agents des postes. Mandats d'articles d'argent (lois des 31 janvier 1833, 5 mai 1858, 15 juillet 1882, 4 avril 1898 et 30 janvier 1907). Bons de poste (loi du 29 juin 1882, loi de finances du 30 mars 1902).

Redevances pour la publicité adaptée aux machines à affranchir: arrêté du 12 juillet 1929.

Redevance de location de sacs postaux: arrêté du 9 décembre 1929.

2° Produits des télégraphes

Taxes de la télégraphie privée, française et internationale: loi du 21 mars et décrets des 16 avril 1878; 25 janvier et 13 mai 1879; 29 juin 1886, 9 avril 1887, 3 mai 1888; loi du 19 juin et décret du 24 décembre 1891; loi du 16 avril 1895, article 24; décrets des 20 avril 1896 et 29 mars 1897; loi du 28 juin 1897; décrets des 18 avril, 11 juillet, 15 et 25 novembre 1898; 17 mai et 19 décembre 1899; loi du 1er avril et décrets des 2 avril 1900; 18 juin 1901; 19 juin et 17 décembre 1901; loi de finances du 30 mars 1902 (art. 31) et décret du 17 octobre 1902; loi du 31 mars 1903 (art. 41); décrets des 29 mai et 29 juin 1904; lois des 29 juin et 5 juillet 1904; décrets des 28 septembre 1904; 15 mars et 12 août 1905; 7 juin 1906; 27 février, 18 septembre et 15 novembre 1907; décret du 21 juin 1909; loi du 21 juillet 1909; décrets des 21 juillet 1909; 4 janvier; 20 avril, 12 et 31 mai 1910; 19 janvier 1911; lois de finances des 19 juillet 1911 et 30 juillet 1913 (art. 22); décrets des 25 avril 1914; 18 août 1916 et loi du 30 décembre 1916; décrets des 14 mai, 16 et 19 septembre, 5 et 24 octobre 1917, 5 et 11 janvier 1918, 13 novembre 1918, 15 mars, 29 décembre 1919; loi du 29 mars 1920; décrets des 8 juillet 1920; 24 novembre 1921; loi de finances du 31 décembre 1921; décret du 12 avril 1922 et arrêté du 10 mai 1922; loi du 22 mars 1924; décret du 15 décembre 1924, des 5, 6 et 12 août 1926, loi du 16 août 1927, décrets des 23 mars, 30 novembre et 24 décembre 1927, 6 janvier, 26 septembre, 4 et 28 novembre et 12 décembre 1928, des 24 février, 23 mai et 13 octobre 1929, des 22 avril, 28 et 30 mai 1930, arrêté du 16 juin 1930; décrets des 27 et 28 mars 1931, 23 mars 1932, 30 avril, 19 août 1933, 21 décembre 1934, 19 octobre 1936, 22 et 29 juillet, 13 août 1937, 14 juin, 23 et 27 août, 21 novembre, 15 décembre et 24 décembre 1938, 4 et 18 septembre 1940.

Taxes spéciales aux télégrammes-mandats du régime intérieur (décrets des 1er novembre 1935 et 16 octobre 1936).

Taxes radiotélégraphiques (loi du 16 août 1927, décrets des 25 août, 11 septembre et 5 décembre 1931, 15 avril, 23 mars et 27 mai 1932).

Taxes radiomaritimes (décret du 5 janvier 1938). Lettres radiomaritimes (décret du 24 décembre 1938). Phototélégrammes (décret du 29 décembre 1938).

Redevance d'usage des postes privés radioélectriques d'émission (décrets des 21 décembre 1934 et 24 décembre 1938).

Droit d'usage des postes radioélectriques privés de réception (décret du 24 décembre 1938).

Taxes sur les appareils récepteurs de T. S. F. (décret du 30 novembre 1933, du 21 décembre 1934, du 22 décembre 1935, du 24 décembre 1937 et du 5 décembre 1939).

Redevance annuelle d'usage des postes récepteurs radioélectriques privés (décrets du 24 décembre 1937 et du 5 décembre 1939). Exonération des redevances pour les mutilés de guerre et hors guerre de l'oreille, et les mutilés hors guerre 100 p. 100 (décret du 22 décembre 1939).

Affranchissement des télégrammes et des correspondances pneumatiques (décret du 23 mars 1932).

Redevance due pour les lignes télégraphiques, téléphoniques ou de signaux fonctionnant en dehors du réseau de l'Etat (loi du 5 avril 1878, décret du 13 mai 1879, article 4; loi de finances du 30 juillet 1913, article 25; décret du 28 décembre 1915; loi et décret du 29 mars 1920; décrets des 6 et 20 juillet, 9 août 1922; 7 et 13 janvier 1923; 13 décembre 1925; 28 novembre 1928).

Droits d'usage des lignes pneumatiques d'intérêt privé (décret du 21 décembre 1934).

Transmission des télégrammes par téléphone: décret du 7 mai 1901; loi de finances du 30 mars 1902 (art. 31) et décret du 19 septembre 1917, loi du 29 mars 1920; décrets des 13 décembre 1925, 23 mars 1927, 28 mars 1931 (art. 2 et 3) et du 24 décembre 1937.

Remboursement des avances pour la création d'une catégorie de bureaux téléphoniques municipaux au moyen d'une surtaxe de 25 centimes perçue sur tout télégramme expédié ou reçu par l'entremise de ces bureaux (décrets des 9 juillet 1890 et 14 avril 1906).

Remboursement par divers établissements du traitement des agents du service postal et télégraphique détachés auprès de ces établissements (loi de finances du 29 décembre 1883).

Frais d'établissement, droit d'usage et frais d'entretien des lignes électriques d'intérêt privé, frais d'installation, redevances de location et d'entretien des appareils desservant ces lignes (décret du 13 mai 1879; arrêtés des 24 février 1882, 24 mars 1891, 9 juin 1892 et 31 août 1895; loi et décret du 29 mars 1920; décrets des 28 novembre 1923, 28 mars 1931, 23 mars 1932, 21 décembre 1934).

Locations et concessions de fils à la presse et contribution des communes aux frais de prolongation du service (décret du 6 mai 1874; loi du 5 avril 1878; arrêtés des 2 décembre 1879, 29 juin 1886, 21 août 1890, 24 mars 1891, 13 juin 1895, 20 et 23 décembre 1904 et 16 février 1905; décret du 14 juin 1938).

Versements effectués par les communes pour l'établissement ou le déplacement des sonneries de porteurs de télégrammes. Remboursement de dommages causés aux lignes (loi de finances du 22 avril 1905).

Frais d'exploitation des bureaux temporaires installés pour le compte des sociétés sportives (loi de finances du 17 avril 1906).

Redevances et taxe de contrôle des postes radioélectriques de toute nature: décrets des 24 février 1917, 26 août 1920 et 15 mai 1921; arrêtés des 11 et 18 juin et 6 juillet 1921, 30 décembre 1922, 24 novembre, 12 et 14 décembre 1923, 11 février 1924; loi de finances du 31 juillet 1920, décret des 23 mars 1927 et du 23 mars 1932.

Prolongation d'ouverture des bureaux aux frais des municipalités, collectivités ou particuliers (arrêté du 8 décembre 1921).

Taxe d'attente des porteurs de télégrammes (décret du 17 février 1920).

Délivrance de copies d'originaux de télégrammes: décret du 24 décembre 1938.

Télégrammes différés du régime intérieur: décret du 4 septembre 1940

3° Produits des téléphones

Taxes des conversations téléphoniques intérieures (décret du 7 mai 1901 et loi de finances du 30 mars 1902, art. 31; décrets des 14 mai 1913, 18 février 1915, 19 septembre 1917, 29 août 1918, loi du 29 mars 1920; décrets des 16 novembre 1920, 5 avril 1921, 15 décembre 1924, 10 janvier 1925, 5 août 1926, 23 mars, 18 août, 20 octobre, 24 décembre 1927, 22 novembre 1929, 23 mars, 26 décembre 1932, 19 décembre 1933, 24 décembre 1937, 21 novembre 1938, 29 novembre 1939 et loi du 31 décembre 1940).

Communications téléphoniques dont la taxe est à percevoir sur le demandé (décrets des 3 octobre 1935 et 16 octobre 1936).

Taxes des conversations téléphoniques suburbaines et interurbaines (décrets des 19 décembre 1933, 24 décembre 1937 et 29 novembre 1939).

Taxes des communications téléphoniques internationales (Tunisie et Maroc); décret du 22 juillet 1933.

Taxes radiotéléphoniques: décrets des 31 mai 1933, 24 avril 1934, 20 juin 1937 et 16 juillet 1938

Taxes des messages téléphonés: décret du 7 mai 1901 et loi de finances du 30 mars 1902, art. 31; décrets des 28 décembre 1915 et 19 septembre 1917, lois du 29 mars 1920, décrets des 15 décembre 1924, 22 novembre 1929 (art. 6), 19 décembre 1933, 24 décembre 1937, 29 novembre 1939 et loi du 31 décembre 1940.

Taxes des appels téléphoniques: décret du 7 mai 1901 et loi de finances du 30 mars 1902, art. 31; décrets des 18 février, 28 décembre 1915, 19 septembre 1917, 29 août 1918, loi du 29 mars 1920; décrets des 16 novembre 1920, 5 avril 1921, 15 décembre 1924 et 22 novembre 1929 (art. 5), décrets des 22 juillet (Tunisie et Maroc), 19 décembre 1933 et 24 décembre 1937.

Abonnements urbains et interurbains: décret du 7 mai 1901 et loi de finances du 30 mars 1902, art. 31, § 1er; décrets des 21 mars 1910, 11 avril 1911, 13 janvier 1912, 12 juin 1913 et 19 septembre 1917, loi du 29 mars 1920; décret du 23 mars 1927. Art. 13 du décret du 23 mars 1931 (réductions aux invalides) Décrets des 23 mars et 26 décembre 1932, 19 décembre 1933 (service des abonnés absents), 30 octobre 1935, 24 décembre 1937 et 24 décembre 1938).

Abonnements urbains temporaires ou de saison: décret du 10 juillet, loi de finances du 31 décembre 1905, art. 4 et décret du 19 septembre 1917, loi du 29 mars 1920; décret du 23 mars 1927

Redevance mensuelle et surtaxes afférentes aux communications échangées en dehors des heures d'ouverture: décret du 22 août et loi de finances du 31 décembre 1903, art. 4 et décret du 19 septembre 1917, loi du 29 mars 1920; décrets des 23 mars 1927, 29 novembre 1928, 29 mars 1930, 28 mars 1931 (art. 11), 23 mars 1932.

Redevance d'abonnement et surtaxes du service téléphonique permanent (décret du 23 mars 1932).

Redevances relatives au service du réveil des abonnés (décret du 21 décembre 1934 et loi du 31 décembre 1940).

Contribution pour l'établissement de lignes et l'installation d'appareils et pour l'établissement de bureaux télégraphiques et téléphoniques municipaux (décrets des 13 mai 1879, 11 février 1882; arrêtés des 24 février et 31 décembre 1882, 22 octobre 1885 13 novembre 1891 et 9 juin 1892; décrets des 23 mars 1927 et 24 décembre 1937.

Contributions forfaitaires versées par les sociétés ou les particuliers pour travaux de protection des fils de l'Etat (loi de finances du 31 décembre 1907).

Parts contributives (décrets des 23 mars et 20 novembre 1927).

Fourniture, location et redevances d'installation des appareils aux abonnés (décrets des 23 mars 1927, 29 mars 1930, 23 mars, 26 décembre 1932 et 24 décembre 1938). Redevances d'entretien des organes accessoires des postes téléphoniques (décret du 24 décembre 1937, arrêté du 16 janvier 1939).

Appareils à encaissement automatique préalable (décrets des 23 mars et 26 décembre 1932) .

Redevances afférentes au service des abonnés absents (décrets du 24 décembre 1937 et loi du 31 décembre 1940).

4° Recettes des services financiers

Droits perçus sur les envois d'argent: loi du 4 juillet 1868; décret du 25 mai 1870; loi du 30 mai 1871; décret du 26 juin 1878; lois des 18, 25 mars et 5 avril 1879; décrets des 5 et 12 mai, 28 juin, 9 et 12 juillet 1879; loi du 18 décembre 1879; décrets des 3 et 5 janvier 1880; lois des 17, 20 et 22 mars 1880; décrets des 22 et 31 mars, 1er et 3 avril et 10 mai 1880; lois des 13 et 17 juillet 1880 ; décrets des 24 juillet, 3 et 12 septembre et 6 novembre 1880; loi du 31 décembre 1880; décrets des 15 et 26 février et 14 juin 1881; 19 juin et 28 juillet 1882; loi du 27 décembre 1882; décrets des 21 février et 17 mars 1883; lois des 21 mai et 16 juin 1883; décrets des 15 novembre et 15 décembre 1883; lois des 12 juillet et 1er août 1884; 26 décembre 1886, 11 avril et 26 juillet 1889; loi de finances du 26 janvier 1892; décret du 27 juin 1892; loi du 20 juillet 1892; décrets des 5 mars et 13 août 1892 et 25 juillet 1893; lois des 16 avril et 27 décembre 1895; 21 décembre 1897 et 4 avril 1898; décrets des 25 septembre, 18 octobre, 26 et 29 décembre 1898; loi du 14 mars 1901; décrets des 8 mai et 4 août 1901; loi de finances du 30 mars 1902 (art. 23 à 25); décrets des 27 janvier, 7 mai, 1er et 10 juillet, 20 août et 20 novembre 1902; 11 mai 1903, 9 février, 4 et 7 juin 1904; loi du 30 juin 1904; décrets des 30 juin 1904, 23 mars 1906; loi du 14 août 1907; décrets des 28 août, 16 octobre 1907; loi de finances du 8 avril 1910 (art. 53); décrets des 20 avril 1910, 25 juin 1911, 27 septembre 1911, 2 mars 1913. Lois de finances des 30 juillet 1913 (art. 20) et 30 juin 1916 (art. 5); loi du 30 décembre 1916; décrets des 9 juin et 19 septembre 1917; loi du 29 mars 1920; loi et décrets du 30 mars 1921 (convention internationale de Madrid), décret du 19 mai 1921; loi du 22 mars 1924; décrets des 28 octobre et 15 décembre 1924; loi du 9 août 1925 et décret du 15 septembre 1925 (convention internationale de Stockholm); décrets du 13 décembre 1925 et du 17 juillet 1926. Exécution de la convention internationale de Stockholm (décrets des 5 août 1926, 30 décembre 1926, 23 mars 1927); décrets des 28 novembre 1928 et 11 février 1929; loi de finances du 16 avril 1930 (art. 95 et 96); décrets des 28 mars 1931, 23 mars (recouvrements), 20 juillet (convention internationale de Londres de 1929), 25 août, 24 novembre 1932, 28 mars, 8 et 30 avril 1933, 25 novembre 1939.

Chèques postaux : décrets des 6 janvier, 10 décembre 1920, 25 mars 1924, 7 novembre et 15 décembre 1924, 13 novembre 1925, 26 janvier, 5 août, 5 octobre 1926 et 23 mars 1927 (taxes à percevoir pour les opérations de versement ou de retrait sur les comptes courants postaux). Décrets des 26 juillet, 30 novembre 1927, 13 et 20 décembre 1928, 30 mars (art. 89), 5 avril et 4 juillet 1929, loi de finances du 16 avril 1930 art. 97 à 101 inclus), décrets des 14, 27, 28 mars (art. 7 à 12 inclus), 5 avril, 26 juin et 22 juillet 1931, arrêté du 23 juillet 1931, décret des 20 juillet 1932 (convention internationale de Londres de 1929), 26 décembre 1932 et 25 novembre 1939

5° Recettes diverses

Encaissement des retenues opérées sur les remises des receveurs des bureaux composés (loi du 31 décembre 1907; décret du 29 décembre 1919).

Publicité commerciale et industrielle dans les bureaux des postes, des télégraphes et des téléphones (décret du 8 décembre 1921) .

Produit des prélèvements exceptionnels et temporaires sur les dépenses publiques.

Recouvrement des créances téléphoniques et assimilées (décret du 7 octobre 1938).

Recettes extraordinaires

Fonds de concours et contributions des abonnés du téléphone à l'installation de leurs postes et de leurs lignes (décrets du 6 janvier 1913, 4 novembre 1922 et 23 mars 1927).

Avances pour l'établissement de bureaux téléphoniques municipaux, de réseaux téléphoniques et de lignes téléphoniques interurbaines (loi du 16 juillet 1889, décret du 20 octobre 1889; loi du 20 mai 1890; loi de finances du 13 avril 1898 et loi du 9 avril 1910; décrets des 25 octobre 1911, 6 janvier 1913 et 5 décembre 1922).

Fonds de concours pour dépenses publiques loi du 6 juin 1843, art. 13).

Vu pour être annexé à la loi du 31 décembre 1940.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
MARCEL PEYROUTON.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Vichy. — Imprimerie spéciale. — *Le Directeur des Journaux officiels:* R. Bayon-Targe.